

Rapport annuel

2017-2018

Déposé à l'Assemblée générale annuelle,
du 5 octobre 2018



Table des matières

Acronymes	5
Section I Le Bureau de coopération interuniversitaire (BCI), en soutien aux universités québécoises	7
A. Mot du président	7
B. Mot du directeur général	8
C. Mission et structure organisationnelle	10
D. Mandats du BCI	11
E. Effectifs du BCI – Organigramme, liste des employés et leur titre de fonction	14
F. États financiers.....	16
G. Comité de retraite.....	17
H. Comité de régie interne	17
Section II Rapport d’activités du 1^{er} mai 2017 au 30 avril 2018.....	19
A. Faits saillants	19
A.1 Le Conseil d’administration, l’Assemblée générale et le Comité exécutif	19
A.2 Les affaires académiques	20
A.3 Les registraires	21
A.4 Les bibliothèques universitaires	22
A.5 La Commission d’évaluation des projets de programmes.....	22
A.6 La recherche	23
A.7 Les affaires administratives et financières	24
A.8 Les affaires juridiques et réglementaires	25
A.9 Les affaires médicales.....	25
B. Principales activités menées par les comités, les sous-comités et les groupes de travail du BCI.....	26
B.1 Le Conseil d’administration	26
B.1.1 Comité d’audit	31
B.1.2 Comité du budget	31
B.1.3 Comité de candidatures et de gouvernance	31
B.1.4 Groupe de travail sur la promotion des universités québécoises.....	32
B.2 L’Assemblée générale.....	32
B.3 Le Comité exécutif	33
B.4 Les affaires académiques	35
B.4.1 Les tables de concertation disciplinaires	41
B.4.2 Accueil Plus — Activité d’accueil des étudiants internationaux à l’aéroport Montréal-Trudeau.....	42
B.4.3 Programme d’échanges étudiants du BCI.....	42

B.5	Les registraires	43
B.6	Les bibliothèques universitaires	48
B.7	La Commission d'évaluation des projets de programmes	53
B.8	La recherche	54
B.9	Les affaires administratives et financières	58
B.9.1	Sous-comité sur les assurances	60
B.9.2	Sous-comité des finances et de l'approvisionnement	62
B.9.3	Regroupement des gestionnaires d'approvisionnement des universités québécoises	63
B.9.4	Groupe de travail sur les ressources matérielles	63
B.9.5	Groupe de travail coordonnant le projet d'audit immobilier et d'implantation d'un progiciel de gestion et de maintien des actifs	64
B.9.6	Système d'information sur les personnels des universités québécoises	65
B.9.7	Banque de données informatisée des sentences arbitrales universitaires	68
B.10	Les affaires juridiques et réglementaires	69
B.10.1	Sous-comité des conseillers juridiques	71
B.10.2	Sous-comité des archivistes	71
B.10.3	Banque de données en droit universitaire	72
B.11	Les affaires médicales	73
B.11.1	Conférence des vice-doyens aux études médicales de premier cycle des facultés de médecine du Québec	74
B.11.2	Conférence des vice-doyens aux études médicales postdoctorales des facultés de médecine québécoises	75

L'emploi du terme « **Ministère** » dans ce rapport fait référence au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES).

Le masculin générique est utilisé uniquement pour alléger le texte et désigne aussi bien les hommes que les femmes.

Acronymes

ABRC	Association des bibliothèques de recherche du Canada
ACPAU	Association canadienne du personnel administratif universitaire
ADESAQ	Association des doyens des études supérieures au Québec
ADM	Aéroports de Montréal
AEHE	Système d'autorisation d'études hors établissement
AFMC	Association des facultés de médecine du Canada
ARUCC	Association des registraires des universités et collèges du Canada
ASFC	Agence des services frontaliers
ASHEE	Régime collectif d'assurance maladie et hospitalisation pour étudiants étrangers d'établissements universitaires
BADISAU	Banque de données informatisée des sentences arbitrales universitaires
BAnQ	Bibliothèque et Archives nationales du Québec
BCI	Bureau de coopération interuniversitaire
BDDU	Banque de jurisprudence en droit universitaire
BEC	Bulletins d'études collégiales
CAFF	Table de classification académique aux fins de financement
CARL	Canadian Association of Research Libraries
CaRMS	Service canadien de jumelage des résidents
CDEFI	Conférence des Directeurs d'Écoles et de Formations d'Ingénieurs
CÉDIS	Centre d'évaluation des diplômés internationaux en santé
CERU	Commission de l'enseignement et de la recherche universitaire
CFQCU	Conseil franco-québécois de coopération universitaire
CGBEC	Comité de gestion des bulletins d'études collégiales
CIQ	Conseil interprofessionnel du Québec
CLARDER	Classification et regroupement des domaines d'enseignement et de recherche
CNRC	Conseil national de recherches Canada
CNU	Conseil national des universités
CPU	Comité des programmes universitaires
CPU	Conférence des Présidents d'Université
CRC	Cote de rendement au collégial
CREPUQ	Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec
CRSNG	Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada
CSE	Conseil supérieur de l'éducation
DEC	Diplômes d'études collégiales
DHCEU	Diplômés hors du Canada et des États-Unis (des facultés de médecine)
DSF	Desjardins Sécurité financière
FAD	Formation à distance
FIR	Frais indirects de recherche
FIS	Fonds d'investissement stratégique pour les établissements postsecondaires
FRQ	Fonds de recherche du Québec
FRQS	Fonds de recherche Québec – Santé
GACEQ	Groupe d'approvisionnement en commun de l'est du Québec
GDEU	Comité de liaison de gestion des données sur l'effectif universitaire
INQAAHE	International Network for Quality Assurance Agencies in Higher Education
INSPQ	Institut national de santé publique du Québec
IRSC	Instituts de recherche en santé du Canada
ISM	Institut des sciences mathématiques
MEES	Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur
MERN	Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles
MESI	Ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation
MIDI	Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion
MSSS	Ministère de la Santé et des Services sociaux
OCUL	Ontario Council of University Libraries
OIQ	Ordre des ingénieurs du Québec
OPQ	Office des professions du Québec

OUPMA	Ontario University Purchasing Management Association
PARUQ	Programme d'assurances de dommages du Regroupement des universités québécoises
PCCC	Print Collections Conservation in Canada/Programme canadien de conservation des collections imprimées
PÉE	Programme d'échanges étudiants
PPS	Plateforme partagée de services des bibliothèques universitaires québécoises
PQUIU	Plans quinquennaux d'investissements universitaires
RAC	Reconnaissance des acquis et des compétences
RAMQ	Régie de l'assurance maladie du Québec
RCDR	Réseau canadien de documentation pour la recherche
RDC	Recherche et développement coopérative
RESMED	Système d'information sur les résidents en médecine
RQM	Réseau Québec maritime
SCT	Secrétariat du Conseil du trésor
SIFU	Système d'information financière des universités
SIGB	Systèmes intégrés de gestion des bibliothèques
SRACQ	Service régional d'admission au collégial de Québec
SRAM	Service régional d'admission du Montréal métropolitain
SYSPER	Système d'information sur les personnels des universités québécoises
TECFÉE	Test de certification en français écrit pour l'enseignement
TU	Tournée universitaire

Comités du BCI

AG	Assemblée générale
CA	Conseil d'administration
CDFM	Conférence des doyens des facultés de médecine du Québec
CE	Comité exécutif
CEP	Commission d'évaluation des projets de programmes
CIQAM	Comité interfacultaire québécois des admissions en médecine
CR	Comité de la recherche
CRI	Comité de régie interne
CVDFM	Conférence des vice-doyens aux études médicales postdoctorales
CVDPCFM	Conférence des vice-doyens aux études médicales de premier cycle
CVEP	Commission de vérification de l'évaluation des programmes
DCBU	Groupe de travail sur le développement concerté des collections des bibliothèques universitaires québécoises
GCPEB	Groupe de travail sur la gestion concertée des opérations de prêt entre bibliothèques
GDR	Groupe de travail sur la gestion des données de recherche
GT-ASS-RETRAITE	Groupe de travail des responsables de l'assurance responsabilité des fiduciaires des comités de retraite
GT-AUDIT-ACTIFS	Groupe de travail coordonnant le projet d'audit immobilier et d'implantation d'un progiciel de gestion et de maintien des actifs
GT-GDR	Groupe de travail sur la gestion des données de recherche
GT-PROMO-U	Groupe de travail sur la promotion des universités québécoises
GT-RM	Groupe de travail sur les ressources matérielles
MEDU	Comité des affaires médicales
RGUQU	Regroupement des gestionnaires d'approvisionnement des universités québécoises
SC-A	Sous-comité des archivistes
SC-ASS	Sous-comité sur les assurances
SC-BIBL	Sous-comité des bibliothèques
SC-CJ	Sous-comité des conseillers juridiques
SC-FA	Sous-comité des finances et de l'approvisionnement
SCR	Sous-comité des registraires
SG	Comité des secrétaires généraux
VRAA	Comité des affaires académiques
VRAAF	Comité des affaires administratives et financières

SECTION I LE BUREAU DE COOPÉRATION INTERUNIVERSITAIRE (BCI), EN SOUTIEN AUX UNIVERSITÉS QUÉBÉCOISES

A. Mot du président



Chers collègues,
Chères collègues,

L'année 2017-2018 aura été marquée à l'aune de la modernisation de la formule de financement des universités. Il s'agit d'une vieille promesse, maintes fois répétée au cours des quinze dernières années, mais jamais réalisée... jusqu'à ce jour! Un vaste chantier a en effet mobilisé, pendant plusieurs mois, toute une équipe à la tête du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) ainsi que les membres de notre Comité exécutif. Nous pouvons maintenant déclarer « Mission accomplie » pour l'essentiel, avec une formule substantiellement simplifiée.

Ceci étant, force est de constater que le niveau global du financement de base de nos universités accuse toujours un retard considérable par rapport à celui de nos voisines ontariennes, et ce, malgré un réinvestissement solide qui se poursuit par le gouvernement du Québec. Il ne fait aucun doute toutefois que le budget provincial 2018-2019 annoncé en mars 2018 s'inscrit dans une volonté de corriger les compressions passées et d'instaurer à moyen terme une marge de manœuvre permettant au réseau universitaire d'envisager l'avenir de manière sereine et constructive.

Comme le rattrapage au niveau budgétaire tarde à se concrétiser, les chefs d'établissement réunis au Conseil d'administration ont résolu d'utiliser les mois précédents la campagne électorale au Québec afin de bien exposer à la population, aux élus et aux candidats la situation dans laquelle se trouvent nos universités. Par ailleurs, nous avons senti le besoin de valider les perceptions de la population vis-à-vis ses universités et avons retenu les services de la firme de sondage CROP pour ce faire. Une première analyse des résultats préliminaires de ce sondage s'avère très encourageante, à savoir que la population du Québec tient en haute estime ses universités, en est fière et se déclare prête à les appuyer, un constat qui tranche clairement sur certains messages négatifs véhiculés au cours des dernières années.

Enfin, l'année 2017-2018 aura vu l'adoption du projet de loi encadrant la lutte aux violences à caractère sexuel en enseignement supérieur, un long processus auquel nos établissements universitaires ont largement contribué depuis plusieurs années. Bien que toutes nos universités aient déjà adopté de multiples mesures à cet égard, nous sommes présentement à mettre en place ce qui est requis par la nouvelle loi en vue de sa mise en œuvre officielle au 1^{er} janvier 2019.

Avec mes collègues du Conseil d'administration, nous tenons à témoigner des efforts collectifs et des résultats obtenus au cours de la dernière année qui prouvent à nouveau, s'il est nécessaire de le répéter, que la coopération universitaire s'avère essentielle à la santé et au devenir de nos établissements. En cette matière, le rôle du BCI est incontournable!

Le président du Conseil d'administration du BCI,

Michel Patry
Directeur, HEC Montréal

B. Mot du directeur général



Chers membres,
Chers partenaires,

Au nom du BCI, de ses comités, du secrétariat et de ses employés, j'ai le plaisir et le grand honneur de vous présenter le rapport de nos activités pour l'année 2017-2018. Comme à l'habitude, nos universités ont su faire face à de multiples contraintes, dans un contexte en évolution rapide, marqué cette année par des efforts substantiels de réinvestissement en recherche, tant du côté fédéral que provincial, ainsi que par des travaux détaillés portant sur le développement d'une nouvelle formule de financement des universités par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES). Ces efforts ont heureusement porté fruit lors des dépôts des budgets du Canada et du Québec en mars 2018, même si le financement de base des universités québécoises affiche toujours un déficit considérable par rapport aux consœurs du reste du Canada.

C'est dans ce contexte général que se sont déroulées les activités de nos multiples instances, comités, sous-comités et groupes de travail. Ce rapport 2017-2018 du BCI adhère au format habituel en deux sections, à savoir une *Section I* qui présente à grands traits les caractéristiques structurelles et opérationnelles de l'organisme, soulignant le cas échéant quelques nouveautés, alors qu'est consignée dans la *Section II* la multiplicité des actions menées par les acteurs du BCI dans cinq secteurs d'affaires principaux. Car le BCI, c'est avant tout des gens, plus de 200 administrateurs provenant des 19 établissements universitaires québécois, appuyés d'une équipe dédiée et efficiente au secrétariat, qui échangent en continu, réfléchissent, dégagent des consensus et des pistes de solution sur une foule de sujets qui interpellent les universités québécoises, pour le plus grand bénéfice de ses membres et de la société dans son ensemble.

Un coup d'œil rapide au rapport d'activités présenté à la *Section II* permet d'ailleurs d'apprécier à sa juste valeur l'efficacité et la portée des interventions du BCI au courant de l'année 2017-2018, que celles-ci soient quantifiables ou non. Voici quelques exemples tangibles de la coopération interuniversitaire « en action » dans plusieurs domaines :

- L'organisation de multiples rencontres des chefs avec des membres influents du cabinet du gouvernement du Québec, notamment, une rencontre entre les membres du Comité exécutif (CE), le premier ministre du Québec, monsieur Philippe Couillard, et la ministre responsable de l'Enseignement supérieur, madame Hélène David, le 2 mars 2018, ainsi qu'une autre rencontre entre les membres du CE, le ministre des Finances, monsieur Carlos Leitão, et la ministre David, le 19 février 2018, dans le cadre des consultations prébudgétaires.
- La création par le Conseil d'administration (CA), le 16 juin 2017, du Groupe de travail sur la promotion des universités québécoises et, le 6 avril 2018, du Groupe de travail portant sur l'enseignement supérieur et la recherche pour, par et avec les Premières Nations et les Inuits.
- Le Comité des affaires académique (VRAA) a poursuivi ses représentations auprès de l'Office des professions du Québec et des intervenants du système professionnel, notamment en tant que membre du Comité opérationnel du Pôle de coordination pour l'accès à la formation.

- À l'automne 2017, 17 établissements universitaires et 48 établissements collégiaux du Québec ont participé à l'accueil d'étudiants internationaux dès leur arrivée à l'aéroport Montréal-Trudeau par le biais du service Accueil Plus qui est coordonné par le BCI. Par rapport à l'année précédente, il y a eu une augmentation significative de 33,6 % du nombre d'inscriptions, pour un total de 4 914. Par ailleurs, le programme d'échanges étudiants (PÉE), utilisé par 11 universités québécoises, aussi sous la gouverne du BCI, a poursuivi ses activités. Au terme de l'année 2017-2018, on comptait des conventions d'échanges étudiants en vigueur avec 438 universités dans 24 pays avec plus de 2 200 participants au programme.
- En juin 2017, le BCI a procédé à l'annonce officielle de l'implantation de la cote de rendement au collégial (CRC) révisée. Entrée en vigueur dans les collèges à compter du trimestre d'automne 2017, la formule révisée permet d'assurer une plus grande équité aux candidats dans l'évaluation de leur dossier d'admission aux universités. D'ailleurs, à ce même trimestre, dans le cadre du processus d'admission, les universités sont venues interroger un peu plus de 139 000 dossiers dans le système de transmissions des bulletins d'études collégiales (BEC) du BCI, soit une légère augmentation de 1,5 % par rapport à l'automne 2016.
- Le MEES a attribué une subvention de 10,4 M\$, soit un tiers du budget total, au projet de plateforme partagée de services (PPS) des bibliothèques universitaires québécoises. Ce projet d'envergure, hébergé par le BCI et pour lequel il a procédé à l'embauche d'une équipe de démarrage, permettra d'améliorer significativement l'offre de services aux chercheurs et aux autres usagers des bibliothèques.
- La Commission d'évaluation des projets de programmes (CEP) a procédé à l'étude de 28 projets de programmes en 2017-2018, à divers stades d'avancement. L'évaluation de quatorze projets a été menée à terme, alors que quatorze nouveaux dossiers ont été soumis à la Commission.
- Les membres du Comité de la recherche (CR) ont rencontré divers intervenants du milieu de la recherche au fédéral afin d'assurer une plus grande représentation du milieu québécois sur la scène fédérale ainsi que leurs homologues des universités canadiennes pour convenir d'une stratégie visant à engager le gouvernement fédéral à soutenir davantage la science fondamentale (rapport Naylor). Les membres ont aussi rencontré et fait des représentations auprès de multiples partenaires du milieu de la recherche au niveau provincial.
- Plusieurs chantiers ont été menés dans le cadre du renouvellement 2018-2019 du Programme d'assurances de dommages du Regroupement des universités québécoises (PARUQ), notamment en vue d'introduire une couverture cyberrisque au portefeuille. Le 18 janvier dernier, le Comité directeur du projet d'audit immobilier et d'implantation d'un progiciel de gestion et de maintien des actifs a présenté au MEES une approche d'inventaire ciblé pour la deuxième phase d'audit immobilier du parc universitaire québécois, alors que le 19 avril 2018 a eu lieu la première réunion du Comité mixte MEES-BCI en matière d'infrastructures du réseau universitaire.
- L'année 2017-2018 marque la réintégration du Comité des secrétaires généraux (SG) au BCI. Un chargé de recherche a été embauché au printemps 2017 et la première réunion de ce comité sous l'égide du BCI a eu lieu en octobre. Le comité a notamment participé aux consultations particulières ayant mené à l'élaboration du projet de loi n° 157 portant sur la légalisation du cannabis ainsi que du projet de loi n° 151 visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel dans les établissements d'enseignement supérieur. Le comité maintient en continu une veille sur plusieurs autres projets de lois et de règlements du Québec, du Canada et même de l'étranger pouvant avoir des répercussions sur les établissements universitaires québécois.

- Le secteur des affaires médicales a participé à la consultation sur le projet de loi n° 98 portant principalement sur l'admission aux professions et la gouvernance du système professionnel et a contribué, entre autres choses, à la politique triennale des nouvelles inscriptions au premier cycle et à l'arrimage des portails de stages électifs du BCI et de l'Association des facultés de médecine du Canada (AFMC).

Au final, ce rapport annuel témoigne à nouveau d'une année bien remplie, où la coopération interuniversitaire a permis au réseau québécois de s'adapter et de répondre adéquatement à des contraintes, des possibilités et des changements imposés par un environnement sans cesse exigeant. Au cœur de cette mouvance, le BCI demeure un allié indéfectible, en soutien aux universités québécoises.

Le directeur général du BCI,

Claude Bédard, ing., DIC, Ph. D., FSCGC

C. Mission et structure organisationnelle

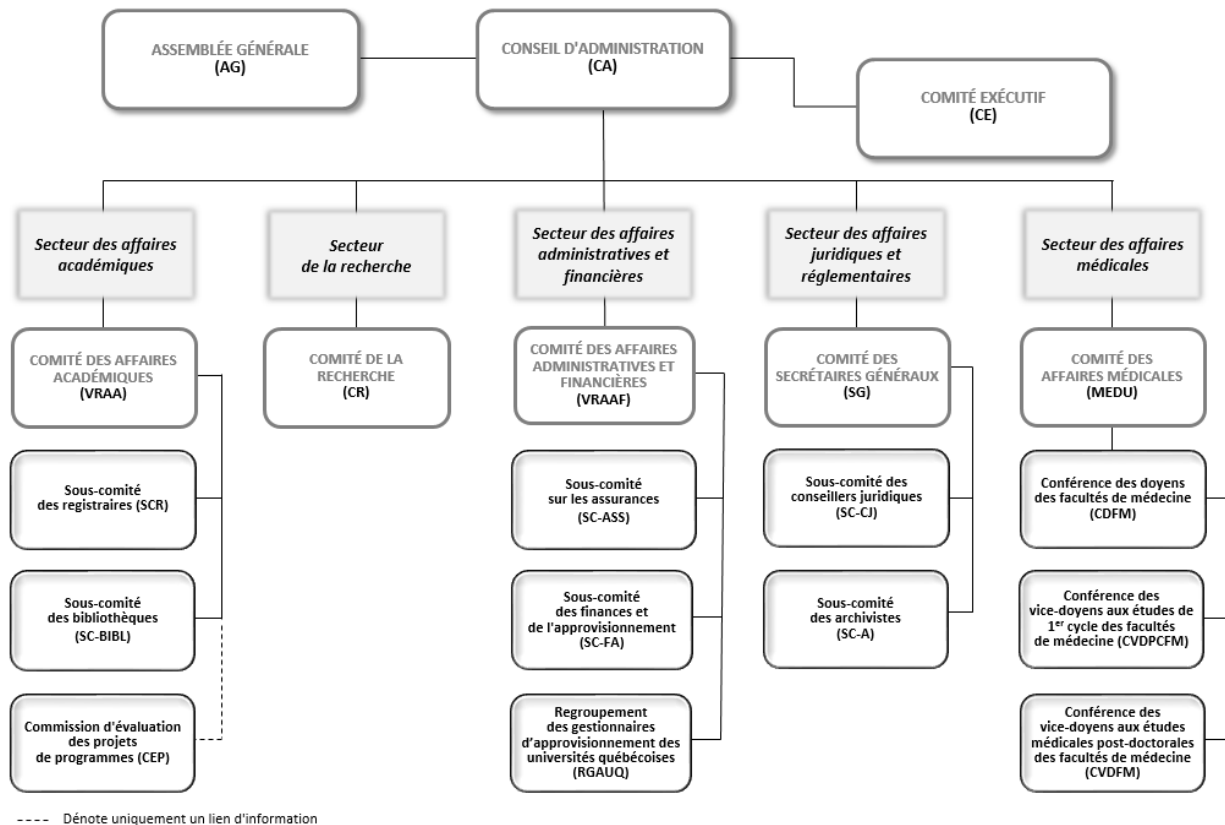
À l'issue d'une réflexion menée au cours de l'été 2013, une restructuration en profondeur de l'organisation collective qui fédérait les universités québécoises depuis 50 ans, la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec (CREPUQ), a été approuvée par les dix-neuf chefs d'établissement universitaire. Pour mémoire, la CREPUQ avait été fondée en 1963, constituée en société à but non lucratif en 1967 et dotée d'un secrétariat permanent en janvier 1968. Le Bureau de coopération interuniversitaire (BCI) est l'organisation issue de cette réflexion qui a pris le relais de la CREPUQ, dès le 3 janvier 2014.

La mission du BCI se décline essentiellement comme suit :

- Favoriser les échanges entre administrateurs universitaires québécois, alimenter leurs réflexions autour de sujets communs et faciliter la mise en œuvre d'actions communes au bénéfice de l'ensemble des établissements universitaires;
- Rendre accessibles aux administrations universitaires des services dont elles ont besoin dans l'exercice de leurs fonctions, principalement en matière d'enseignement, de recherche et de gestion.

À cette fin, le BCI héberge et coordonne les activités de comités, sous-comités et, au besoin, de groupes de travail qui se réunissent périodiquement autour de grands thèmes ou enjeux qui interpellent toutes les administrations universitaires québécoises. La structure organisationnelle du BCI est illustrée à la figure suivante. Le rapport d'activités 2017-2018, qui sera présenté à la *Section II*, fera état par conséquent des principales réalisations de ces entités au cours de la dernière année.

Structure organisationnelle du BCI



D. Mandats du BCI

Le BCI favorise la recherche de solutions pour améliorer l'efficacité générale du système universitaire québécois, pour favoriser l'harmonisation des politiques et pratiques des établissements universitaires québécois, pour l'adoption, lorsque les circonstances s'y prêtent, de positions communes, et pour la mutualisation et la création de services collectifs.

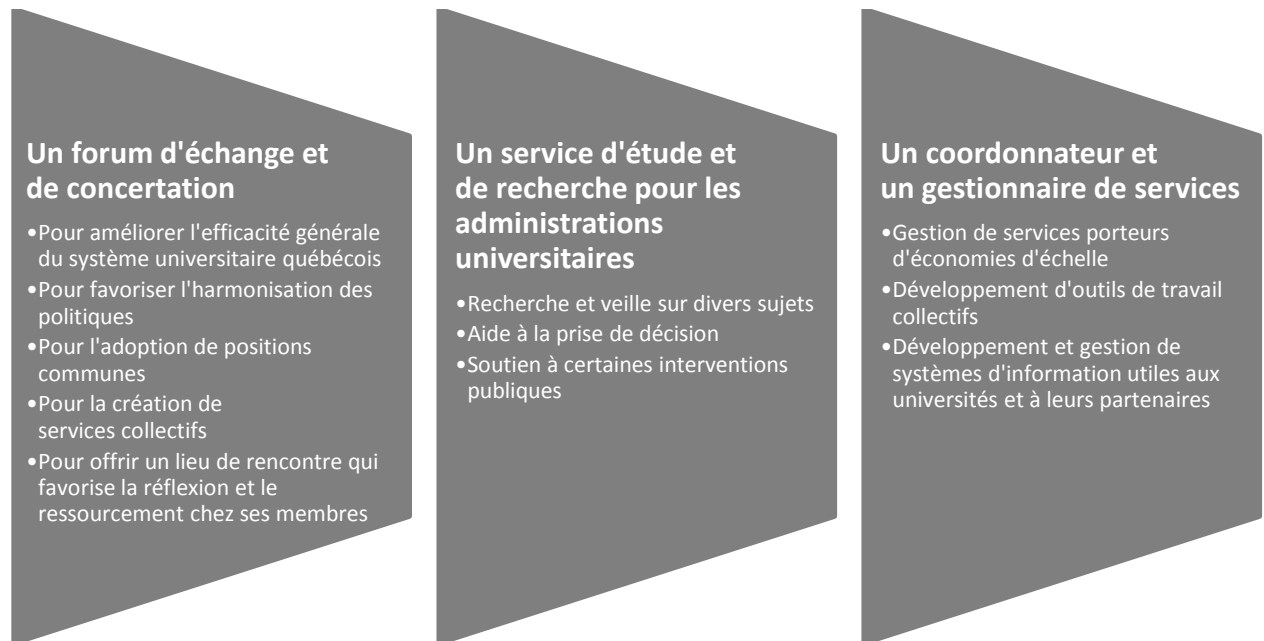
Le BCI produit des rapports et des mémoires sur divers sujets d'intérêts pour ses membres et assiste les universités dans leurs prises de décisions tout en soutenant certaines interventions publiques ponctuelles menées conjointement par des établissements membres.

Il est un coordonnateur et un gestionnaire de services porteurs d'économies d'échelle pour ses membres et contribue au développement d'outils de travail collectif et de systèmes d'information utiles aux universités et au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES), ainsi qu'à d'autres ministères du gouvernement du Québec, dont le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS).

Il demeure également un lieu de rencontre qui favorise la réflexion, la concertation et le ressourcement chez ses membres.

Ses comités regroupent les cadres supérieurs responsables des grands secteurs d'activités universitaires : affaires académiques, recherche, affaires administratives et financières, juridiques et réglementaires ainsi que médicales.

On peut illustrer de la manière suivante le mandat du BCI en trois constituantes majeures :



Un forum d'échange et de concertation

Le BCI est un forum permanent d'échanges et de concertation qui offre aux gestionnaires universitaires la possibilité de partager, entre pairs, leurs expériences, problématiques et points de vue. Il permet ainsi d'améliorer l'efficacité générale du système universitaire québécois. Dans de nombreux domaines, ces échanges favorisent l'harmonisation des politiques et pratiques, suscitent des gains d'efficacité et débouchent fréquemment sur l'adoption de positions communes. Ils conduisent, dans certains cas, à la création de services collectifs. Le BCI est également doté d'une capacité de vigie, de concertation et de représentation auprès des autorités gouvernementales, d'organismes externes et du public.

Un service d'étude et de recherche pour les administrations universitaires

Pour favoriser cette concertation et donner un solide appui aux échanges qui se déroulent au BCI, des travaux de recherche et des activités de veille y sont régulièrement effectués. Ils touchent de nombreux sujets et visent à éclairer les directions universitaires.

En voici quelques exemples : évaluation de l'impact des politiques, production d'indicateurs du système universitaire et analyses touchant le financement et la gestion des ressources des universités.

Un coordonnateur et un gestionnaire de services

Parmi les mandats importants dont le BCI assure la continuité, mentionnons :

- Les liens avec les ordres professionnels;
- La convention-cadre, entre le Québec et la France, sur les cotutelles de thèse avec la Conférence des Présidents d'Université (CPU) et la Conférence des Directeurs d'Écoles et de Formations d'Ingénieurs (CDEFI);

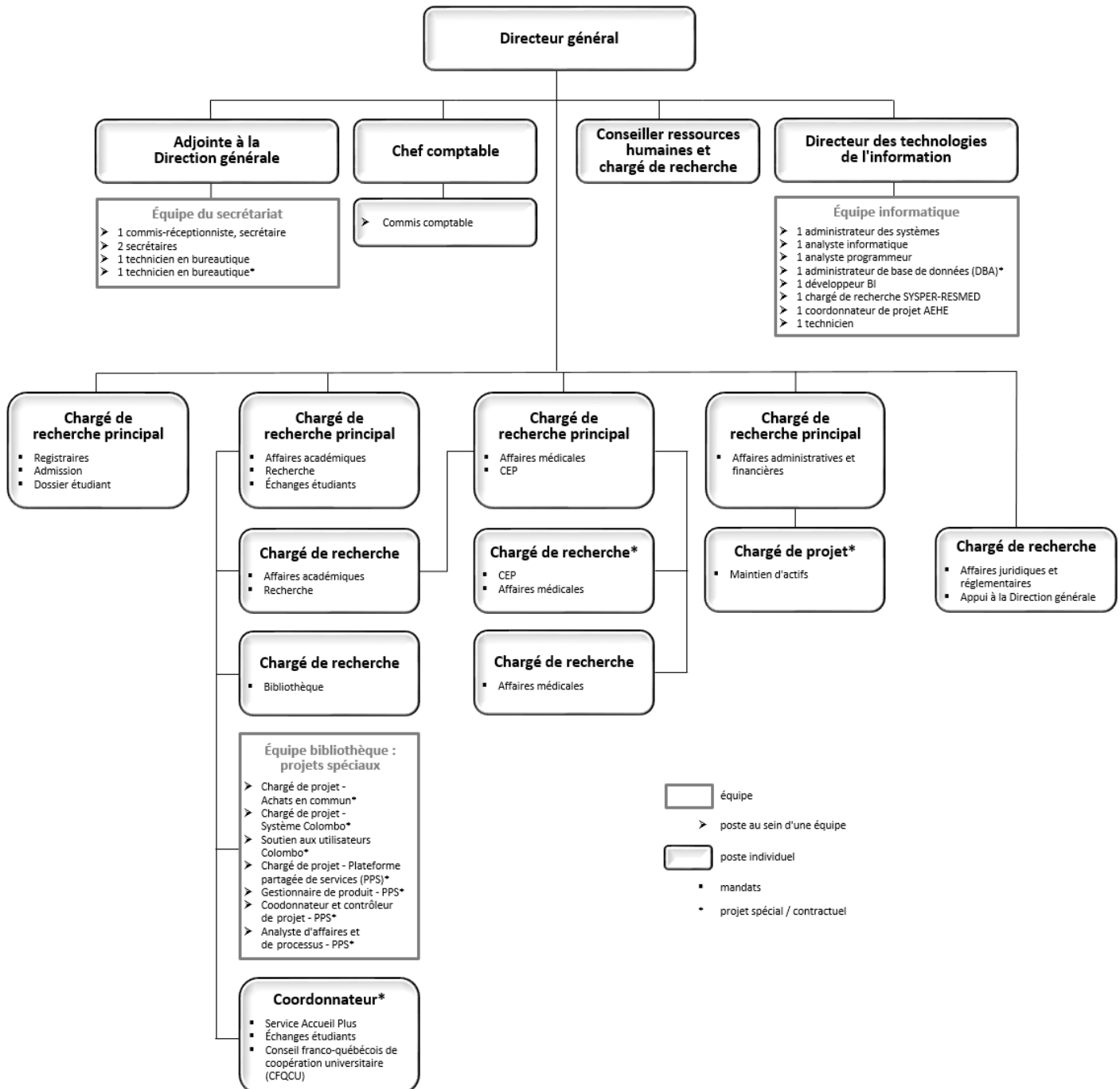
- Les achats en commun pour les bibliothèques universitaires et la négociation de licences collectives;
- La gestion d'un système de recherche et de demande de documents dans l'ensemble des bibliothèques universitaires;
- La gestion de l'Entente sur la réciprocité du privilège d'emprunt direct de documents dans les bibliothèques universitaires canadiennes (émission de 13 500 cartes de présentation en 2017-2018);
- La reddition de comptes au nom des quatre universités dotées d'une faculté de médecine en ce qui a trait à la formation médicale;
- Le maintien de bases de données et de systèmes d'information sur les universités;
- L'activité d'accueil des étudiants internationaux à l'aéroport Montréal-Trudeau (Accueil Plus);
- Le secrétariat du Conseil franco-québécois de coopération universitaire (CFQCU); ainsi que
- Le programme d'échanges étudiants (PÉE).

Le BCI assure également les fonctions d'assurance qualité des programmes universitaires que l'État québécois avait confiées à la CREPUQ à la fin des années 1980, soit l'évaluation de la qualité des projets de nouveaux programmes (CEP) que les universités souhaitent implanter, à laquelle les universités ont ajouté, en 1991, la vérification des mécanismes d'évaluation périodique de chaque établissement (CVEP). Même si les travaux de la CVEP ont été suspendus après le dépôt, en mars 2013, du rapport du troisième cycle de vérification en raison des discussions entourant la mise sur pied d'un éventuel Conseil national des universités (CNU) qui pourrait assumer ces responsabilités, le mandat d'assurance qualité des projets de nouveaux programmes universitaires est toujours assumé par la CEP au BCI. On fera état de ces activités à la section II, B-6.

Le BCI gère aussi différentes applications informatiques, notamment :

- *Autorisation d'études hors établissement* permettant aux étudiants québécois de s'inscrire à un cours ou une activité dans une autre université au Québec;
- La transmission électronique des bulletins d'études collégiales et de contrôle des acceptations multiples dans les programmes contingentés de premier cycle; ainsi que
- Les inscriptions en ligne au programme d'échanges étudiants du BCI avec plus de 400 universités à travers le monde.

E. Effectifs du BCI – Organigramme, liste des employés et leur titre de fonction



Nom

Valérie **Beauchamp**¹
 Véronique **Beaulac**²
 Claude **Bédard**
 Jean-Mathieu **Bergeron**³
 Élane **Bissonnette**⁴
 Luc **Bissonnette**
 Gabrielle **Bontemps**
 Danielle **Briand**
 François **Charbonnier**⁵
 Céline **Cloutier**
 Danielle **Cossette**
 Arnald **Desrochers**
 Réjean **Drolet**
 Sophie **Ducharme**
 Alain **Durand**
 François **Foley**
 François **Fortier**
 Bernard **Fréchette**
 Bruno **Génier**
 Michel **Giguère**
 Martine **Goulet**
 Pascale **Hébert**
 Marie-Nadège **Jacques**
 Nastassia **Kodeh**
 Roger **Laframboise**⁶
 Simon **Lavigne**⁷
 Ginette **Lortie**
 Katerine **Lupien**
 Sacha **Lussier**
 Chantal **Payette**
 Jean-François **Pépin**⁸
 Vincent **Perrault**
 Catherine **Riopel**
 Fabien **Rose**⁹
 Sonia **Seck**¹⁰
 Felipe **Serrano**
 Chantale **Ste-Marie**¹¹
 Sophie **Valentin**¹²

Titre de fonction

Chargée de recherche principale
 Conseillère ressources humaines et chargée de recherche
 Directeur général
 Chargé de recherche
 Conseillère ressources humaines
 Chargé de projet responsable du système Colombo
 Technicienne en bureautique
 Secrétaire
 Gestionnaire de produit, PPS
 Chargée de recherche principale
 Chef comptable
 Chargé de projet responsable des achats en commun
 Chargé de recherche principal
 Chargée de recherche
 Chargé de projet
 Chargé de recherche
 Administrateur des systèmes
 Analyste programmeur
 Technicien en opération et en programmation
 Chargé de recherche principal
 Analyste informatique
 Commis-réceptionniste, secrétaire
 Secrétaire
 Coordinatrice
 Chargé de projet, PPS
 Coordinateur de projet, AEHE
 Directrice des technologies de l'information
 Commis comptable
 Chargé de recherche
 Adjointe à la Direction générale
 Chargé de recherche
 Responsable du soutien aux utilisateurs du système Colombo
 Technicienne en bureautique
 Chargé de recherche
 Chargée de recherche
 Développeur BI
 Analyste d'affaires et de processus, PPS
 Coordinatrice et contrôeuse de projet, PPS

¹ Retour de congé de maternité le 5 juin 2017.

² Retour de congé de maternité le 11 décembre 2017.

³ Embauche le 24 juillet 2017, à titre de chargé de recherche assigné au secteur des secrétaires généraux et en appui à la direction générale.

⁴ Départ le 12 janvier 2018.

⁵ Embauche le 18 décembre 2017.

⁶ Embauche le 5 juillet 2017.

⁷ Embauche le 19 février 2018.

⁸ Départ le 22 août 2017.

⁹ Embauche le 5 juin 2017.

¹⁰ Retour de congé de maternité le 21 août 2017.

¹¹ Embauche le 30 avril 2018.

¹² Embauche le 8 janvier 2018.

F. États financiers

Bureau de coopération interuniversitaire (BCI)

État des résultats¹³

Exercice terminé le 30 avril 2018

	2018	2017
Produits		
Contribution des universités	2 144 969 \$	2 132 173 \$
Subventions provinciales	915 500 \$	871 018 \$
Gestion des achats en commun	195 000 \$	210 000 \$
Contrats et autres sources	33 007 \$	17 972 \$
Intérêts	12 550 \$	0 \$
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations	73 922 \$	60 369 \$
Total des produits afférents aux activités générales	3 374 948 \$	3 291 532 \$
Produits des projets spéciaux	1 781 245 \$	1 893 900 \$
	5 156 193 \$	5 185 432 \$
Charges		
Salaires et charges sociales	2 496 881 \$	2 364 790 \$
Charges locatives	385 994 \$	389 659 \$
Services contractuels	66 892 \$	156 987 \$
Gestion des achats en commun	98 571 \$	111 799 \$
Télécommunications	17 559 \$	17 742 \$
Fournitures et frais de bureau	36 854 \$	30 879 \$
Documentation	30 254 \$	23 762 \$
Frais d'évaluations des programmes	20 285 \$	15 315 \$
Frais de réunion	23 493 \$	19 058 \$
Frais de voyage et de représentation	12 362 \$	10 045 \$
Activités de communication	7 443 \$	5 960 \$
Amortissement des immobilisations	77 084 \$	72 854 \$
Divers	13 391 \$	14 872 \$
Total des charges afférentes aux activités générales	3 287 063 \$	3 233 722 \$
Charges des projets spéciaux	1 749 272 \$	1 896 500 \$
	5 036 335 \$	5 130 222 \$
Excédent des produits sur les charges ¹⁴	119 858 \$	55 210 \$

¹³ Données extraites des états financiers vérifiés au 30 avril 2018.

¹⁴ À la suite de l'adoption de nouvelles normes comptables au cours de l'exercice financier 2014-2015, les variations de la charge se rapportant au service passé du Régime de retraite des employés du BCI sont maintenant comptabilisées directement dans les actifs nets de l'entreprise. Cette modification a entraîné une baisse des charges salariales de 48 100 \$ en 2018 et une hausse de celles-ci de 55 500 \$ en 2017. Sans ces ajustements, le BCI aurait eu un excédent des produits sur les charges de 71 758 \$ en 2018 et de 110 710 \$ en 2017.

G. Comité de retraite

Le Comité de retraite, qui a été mis sur pied le 1^{er} janvier 1982, a pour fonction d'administrer le Régime de retraite des employés du Bureau de coopération interuniversitaire et la caisse conformément aux dispositions du Règlement du Régime ainsi qu'à la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite* et ses règlements. Le Comité est composé de trois membres désignés par le BCI et de deux membres désignés par les participants actifs au Régime. En vertu du Règlement du Régime, les participants non actifs ont décidé de désigner un membre pour les représenter au Comité et aux assemblées annuelles des participants et les participants actifs ont choisi de désigner un membre additionnel ayant les mêmes droits que les autres membres, à l'exception du droit de vote.

Le Comité est appuyé par des actuaires de la firme Normandin Beaudry et le portefeuille est géré par SSQ Investissement et retraite.

Au 31 décembre 2017, le Régime comptait 27 participants actifs, 16 retraités et bénéficiaires et 15 participants inactifs en rentes différées. La valeur de l'actif net était d'environ 15,4 M\$ répartie dans dix fonds distincts conformément à la Politique de placement du Régime, adoptée par le Comité de retraite.

H. Comité de régie interne

Le Comité de régie interne (CRI) a été constitué par le directeur général, à l'automne 2014, afin de traiter de divers sujets de gestion interne et ainsi favoriser le partage des informations entre les différents secteurs d'activités et les services du BCI. Au cours de l'année 2017-2018, neuf réunions ont eu lieu. Le Comité est composé de dix membres qui représentent les diverses facettes de l'organisation.

SECTION II RAPPORT D'ACTIVITÉS DU 1^{er} MAI 2017 AU 30 AVRIL 2018

A. Faits saillants

A.1 Le Conseil d'administration, l'Assemblée générale et le Comité exécutif

- Rencontre entre les membres du Comité exécutif, le premier ministre du Québec, monsieur Philippe Couillard, et la ministre responsable de l'Enseignement supérieur, madame Hélène David, le 2 mars 2018, dans le cadre des rencontres prébudgétaires.
- Rencontres entre les membres du Comité exécutif, le ministre des Finances, monsieur Carlos Leitão, et la ministre David, le 19 février 2018, dans le cadre des consultations prébudgétaires.
- Participation de chefs d'établissement au dépôt du budget du Québec 2018-2019, le 27 mars 2018, et réaction à ce dernier.
- Prise de décisions en matière de financement et de gouvernance relativement au démarrage officiel du projet de plateforme partagée de services (PPS) des bibliothèques universitaires québécoises, le 16 juin 2017.
- Rencontre avec la ministre David et le sous-ministre adjoint Bergeron au sujet de la formule de financement des universités, du projet de création du Conseil des universités du Québec et de la formation à distance, le 15 décembre 2017.
- Tout au long de l'année, suivi des travaux touchant la politique de financement, la formule de financement et la reddition de comptes des universités dans lesquels le Comité exécutif a été grandement impliqué.
- Représentations effectuées au sujet du Rapport Corbo sur le projet de création d'un Conseil des universités du Québec.
- Rencontre, le 15 décembre 2017, avec le président-directeur général d'Universités Canada, monsieur Paul Davidson, au sujet de la promotion d'intérêts auprès du gouvernement du Canada en période prébudgétaire, de la mobilité internationale des étudiants et des prochaines activités organisées par son organisme.
- Rencontre avec le directeur des élections, monsieur Pierre Reid, le 16 février 2018, au sujet de la participation électorale chez les jeunes.
- Participation, le 12 octobre 2017, à la Grande rencontre concernant l'accès aux professions réglementées et à l'emploi pour les personnes immigrantes formées hors Québec.
- Suivi des travaux relatifs au chantier sur la création du campus numérique national « eCampus », à compter du 20 décembre 2017.
- Transmissions de commentaires dans le cadre de consultation ou dépôt de plusieurs mémoires sur des projets de loi, comme le projet de loi n° 151 – *Loi visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel dans les établissements d'enseignement supérieur*, pour lequel un mémoire à la Commission de la culture et de l'éducation a été déposé en prévision de la participation du BCI à l'audition publique du 21 novembre 2017, et le projet de loi n° 157 – *Loi constituant la Société québécoise du cannabis, édictant la Loi encadrant le cannabis et modifiant diverses dispositions en matière de sécurité routière*, pour lequel un mémoire à la Commission de la santé et des services sociaux a été déposé en prévision de la participation du BCI à l'audition publique du 17 janvier 2018.

- Octroi, le 15 décembre 2017, d'une subvention de 1 M\$ du Ministère, pour une période de quatre ans, dont 80 % de cette somme sera réparti entre les établissements et 20 % servira à la mise sur pied d'une communauté de pratique, relevant du Comité des affaires académiques, sur la reconnaissance des acquis et des compétences (RAC).
- Création, le 16 juin 2017, du Groupe de travail sur la promotion des universités québécoises.
- Création, le 6 avril 2018, du Groupe de travail portant sur l'enseignement supérieur et la recherche pour, par et avec les Premières Nations et les Inuits et adoption de son mandat.
- Suivi relatif à la conclusion entre le Ministère et le BCI du contrat de service de gré à gré 2017-2018 intitulé *Développement et collecte de systèmes de données socioéconomiques anonymes dans les universités*.

A.2 Les affaires académiques

- Le Comité des affaires académiques a mis sur pied plusieurs groupes de travail durant l'année 2017-2018. Un premier groupe a été créé afin de réfléchir à la répartition du financement de la reconnaissance des acquis et des compétences (RAC) octroyé par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES), lequel permet, d'une part, de soutenir la RAC dans le réseau universitaire, et d'autre part, de mettre sur pied un groupe de travail au sein du BCI, lequel vise la concertation de l'expertise universitaire. Un second groupe a été mis en place afin de convenir des principaux enjeux universitaires concernant les stages de formation offerts dans les établissements de santé et de services sociaux, dans le sillage des travaux actuellement menés sur cette question au sein du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS).
- Deux groupes de travail ont respectivement porté une réflexion sur le nouveau mandat attribué au Commissaire à l'admission aux professions, d'une part, et sur le rapport synthèse présenté par monsieur Claude Corbo à la suite des consultations menées sur la création d'un Conseil des universités du Québec, d'autre part. Le travail effectué a permis au Comité des affaires académiques de présenter des recommandations au Conseil d'administration du BCI sur ces deux questions.
- Le groupe de travail sur la formation à distance et le groupe de travail sur les compétences visées dans les formations de premier cycle universitaires ont poursuivi leurs travaux entrepris l'année précédente. Dans le cas du premier, le Comité a proposé des recommandations au Conseil d'administration du BCI, tandis que dans le cas du deuxième, une première version d'un référentiel de compétences a été soumise pour consultation à divers intervenants du milieu universitaire.
- Le Comité a poursuivi ses représentations auprès des intervenants du système professionnel, notamment au sein du Comité opérationnel du Pôle de coordination pour l'accès à la formation, ainsi qu'auprès de l'Office des professions du Québec.
- Le Comité a appuyé ses sous-comités dans diverses initiatives. En premier lieu, le Sous-comité des registraires concernant l'implantation de la formule révisée de la cote de rendement au collégial (CRC), le projet de refonte du système d'autorisation d'études hors établissement (AEHE), ainsi que l'initiative menée par l'Association des registraires des universités et des collèges du Canada dans le sillage de la déclaration de Groningue sur la mobilité étudiante. En second lieu, le Sous-comité des bibliothèques au sujet des orientations stratégiques 2017-2020 ainsi que du projet de plateforme partagée de services (PPS).
- Le Comité a rencontré des représentants du MEES à quelques reprises, en particulier à propos de la nouvelle Table de classification académique aux fins de financement (CAFF), la RAC, l'accès aux professions pour les immigrants, ainsi que le projet de révision du programme préuniversitaire *Sciences de la nature*.

- Le Comité a appuyé des travaux portant sur la formation doctorale effectués, d'une part, par l'Association des doyens des études supérieures au Québec (ADESAQ), et d'autre part par la Commission de l'enseignement et de la recherche universitaire (CERU) qui relève du Conseil supérieur de l'éducation.
- La Table de concertation en psychologie a contribué de façon significative à l'implantation du programme de bourses du MEES pour les internats en psychologie, entre autres dans la rédaction des normes administratives qui accompagnent la Convention de services.
- Pour l'année 2017, 17 établissements universitaires et 48 établissements collégiaux du Québec ont participé au service Accueil Plus. Par rapport à l'année précédente, il y a eu une augmentation significative de 33,6 % du nombre d'inscriptions.
- Le programme d'échanges étudiants (PÉE), utilisé par 11 établissements québécois, a poursuivi ses activités. Au terme de l'année 2017-2018, on comptait 438 conventions d'échanges étudiants en vigueur dans 24 pays et plus de 2 000 participants au programme.

A.3 Les registraires

- En juin 2017, le BCI a procédé à l'annonce officielle de l'implantation de la cote de rendement au collégial (CRC) révisée. Entrée en vigueur dans les collèges à compter du trimestre d'automne 2017, la formule révisée permet d'assurer une plus grande équité aux candidats dans l'évaluation de leur dossier d'admission aux universités. Que ce soit du côté des étudiants ou des relayeurs d'information, les changements apportés au calcul de la CRC ont été accueillis positivement.
- Au trimestre d'automne 2017, dans le cadre du processus d'admission, les universités sont venues interroger un peu plus de 139 000 dossiers dans le système de transmissions des bulletins d'études collégiales (BEC) du BCI, soit une légère augmentation de 1,5 % par rapport à l'automne 2016. Ce système donne accès aux éléments d'information essentiels à la gestion des dossiers des candidats en provenance des collèges du Québec.
- En 2017-2018, un peu plus de 13 000 étudiants se sont inscrits à au moins un cours ou une activité dans le cadre de l'*Entente sur les autorisations d'études hors établissement*. Par rapport à l'année précédente, ce nombre d'étudiants représente une baisse de 6,6 %. Cette entente permet à un étudiant de suivre, dans une autre université (accueil), un ou plusieurs cours qu'il ne peut suivre à son université (attache) où il est inscrit. Le BCI est responsable de l'entretien et des opérations de gestion et de suivi du système sur lequel repose l'entente. Le système actuel, en place depuis 16 ans, fait l'objet présentement d'une refonte. Le nouveau système devrait être prêt pour la gestion des demandes d'autorisation du trimestre d'été 2019.
- En décembre 2017, les membres du Sous-comité des registraires (SCR) ont donné leur appui au projet de l'Association des registraires des universités et collèges du Canada (ARUCC) sur la déclaration de Groningue et la mobilité étudiante, qui vise à promouvoir et faciliter la mobilité étudiante à l'échelle nationale et internationale par le biais d'un échange fiable et sécurisé de données électroniques. Le groupe de travail de l'ARUCC dédié au projet travaille actuellement sur une analyse de faisabilité et l'élaboration d'un modèle de gouvernance pour le réseau canadien. Des démarches se poursuivent également afin d'identifier des sources potentielles de financement.
- En 2017-2018, environ de 44 400 fichiers ont transité par l'environnement sécurisé du BCI, qui permet la transmission par voie électronique des relevés de notes d'étudiants universitaires à d'autres établissements universitaires et à certains ordres professionnels. Ce chiffre correspond à une légère baisse de 2,4 % en comparaison de l'an dernier.

- En mai 2017 s'est tenue à l'Université de Montréal une journée de perfectionnement professionnel s'adressant au personnel des bureaux du registraire des établissements universitaires québécois. Organisé par l'Université de Montréal, HEC Montréal et Polytechnique Montréal en collaboration avec le BCI, cet événement, qui a accueilli près de 140 participants, fut un succès.

A.4 Les bibliothèques universitaires

- Le MEES a attribué une subvention de 10,4 M\$ au projet de plateforme partagée de services des bibliothèques universitaires québécoises. Ce projet d'envergure permettra d'améliorer significativement l'offre de services aux chercheurs et aux autres usagers des bibliothèques.
- Des discussions ont été entamées entre le Sous-comité des bibliothèques (SC-BIBL) et le Conseil des bibliothèques universitaires de l'Ontario (OCUL) afin de permettre aux chercheurs québécois d'utiliser, dès l'an prochain, la plateforme Dataverse Network de Scholars Portal pour archiver et partager leurs données de recherche.
- La plateforme de données géospatiales GéoIndex + de l'Université Laval a été choisie pour devenir, à court terme, le portail privilégié d'accès aux données géospatiales pour les membres des universités québécoises. Des travaux de refonte de GéoIndex + ont été entrepris pour la faire évoluer d'une infrastructure locale vers une infrastructure en réseau. Elle intégrera les 300 couches de données géospatiales incluses dans l'entente en vigueur depuis 2015 entre le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) et le BCI.
- Une entente en discussion est sur le point de se conclure entre le SC-BIBL et le MEES pour que le BCI puisse se joindre au réseau AGRIGéo, ce qui permettra à toutes les universités québécoises d'avoir accès gratuitement à l'ensemble des données géospatiales produites par le gouvernement du Québec.

A.5 La Commission d'évaluation des projets de programmes

- Évaluation, à divers stades, de 28 projets de programmes en 2017-2018.
- L'étude de quatorze projets a été menée à terme, alors que quatorze nouveaux dossiers ont été soumis à la Commission.
- Conformément à une résolution adoptée par le Comité des affaires académiques le 1^{er} décembre 2017 et approuvée par le Conseil d'administration du BCI le 15 décembre 2017, tous les établissements non membres du BCI doivent dorénavant défrayer les coûts afférents à l'évaluation de la qualité de leurs projets de programmes universitaires. Le coût total d'une évaluation de projet a été établi à 15 000 \$, que l'évaluation se fasse selon la procédure complète ou modulée (ce montant n'inclut pas les honoraires des experts externes qui participent à l'évaluation, de même que leurs frais de déplacement et d'hébergement, qui doivent aussi être défrayés par l'établissement). La moitié de cette somme doit être versée au BCI au moment de l'ouverture du dossier, avant l'étude préliminaire du projet, et la seconde doit l'être avant l'organisation de la visite de l'établissement par les experts lorsque la procédure d'évaluation complète s'applique. En cas de procédure modulée, la seconde partie de la somme doit être versée avant la rencontre avec les représentants de l'établissement.

A.6 La recherche

- Les membres du Comité de la recherche ont rencontré, au cours de l'année 2017-2018, divers intervenants du milieu de la recherche au fédéral, dont la sous-ministre et présidente de l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec, ainsi que la vice-présidente, Technologies émergentes, du Conseil national de recherches Canada (CNRC), afin de discuter des moyens à mettre en place visant à assurer une plus grande représentation du milieu de la recherche québécois sur la scène fédérale.
- En outre, les membres ont rencontré leurs homologues des universités canadiennes afin d'échanger sur des problématiques communes et pour convenir d'une stratégie visant à sensibiliser le gouvernement fédéral aux recommandations émises dans le Rapport sur l'examen du soutien fédéral à la science fondamentale (rapport Naylor).
- Les membres ont également rencontré la vice-présidente, Politiques et affaires publiques, d'Universités Canada, le rédacteur en chef de The Conversation Canada, le président du Conseil d'administration du Réseau canadien de documentation pour la recherche (RCDR), ainsi que la directrice scientifique des Prix Canada Gairdner.
- Les membres du Comité ont rencontré divers partenaires du milieu de la recherche au niveau provincial, dont le scientifique en chef du Québec ainsi que la directrice scientifique du Fonds de recherche du Québec – Nature et technologies, des représentants du ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation (MESI), le directeur général du Réseau Québec maritime (RQM), des représentants de Génome Québec, ainsi que des représentants du Sous-comité des bibliothèques, et ce, afin de discuter de l'état de la recherche universitaire au Québec.
- Les membres du Comité ont participé à la consultation menée par les Fonds de recherche du Québec (FRQ) au sujet des Plans stratégiques 2018-2021 en transmettant des commentaires et observations. Ils ont également répondu à une consultation menée par le Conseil franco-québécois de coopération universitaire (CFQCU).
- Le Comité a fait des représentations auprès de certaines instances, notamment auprès du secrétariat des Chaires de recherche du Canada au sujet de nouvelles règles entrées en vigueur ainsi qu'à propos du Plan d'action en matière d'équité, de diversité et d'inclusion, puis auprès du MESI afin de supporter le maintien de l'Institut des sciences mathématiques, enfin auprès des FRQ au sujet du nouveau système intégré de gestion des bourses et des subventions FRQnet.
- Le Comité a fait des représentations auprès du MESI afin de faire progresser le dossier des frais indirects de recherche (FIR), en soumettant entre autres des propositions au sujet des contrats de recherche entre les ministères ou organismes et les universités. Dans un même ordre d'idées, les membres ont partagé leurs pratiques concernant les frais indirects de recherche liés aux subventions de recherche et développement coopérative (RDC).

A.7 Les affaires administratives et financières

- Le budget 2017-2018 combiné à la mise à jour économique de l'automne 2017 a permis au gouvernement provincial de rehausser de 31,1 M\$ le financement général des universités. Les vice-recteurs aux affaires administratives et financières ont évidemment accueilli favorablement ce réinvestissement. Ces derniers ont par contre déploré le fait que les sommes additionnelles aient été confinées à des enveloppes spécifiques. À ce montant s'est ajouté un réinvestissement de 102 M\$, dans la cadre du budget 2018-2019 afin de moderniser le financement des établissements universitaires.
- Tout au long de l'année, les vice-recteurs aux affaires administratives et financières et les directeurs des finances ont suivi attentivement les travaux portant sur la révision de la formule de financement des universités. Ils ont notamment participé aux réunions du 15 décembre 2017 et du 12 janvier 2018 au sujet de la grille de financement, ainsi qu'aux rencontres du 10 et 11 avril 2018 au sujet de la révision de la politique québécoise de financement des universités et de ses impacts.
- Suivi l'état des transmissions des collectes de données relatives au Système d'information sur les personnels des universités québécoises (SYSPER). En effet, le 7 novembre 2017, le Ministère a fait part de son souhait de rattraper le retard de ces collectes, soit pour les années 2014-2015 à 2016-2017 d'ici le 30 avril 2018. Il a ainsi désigné le secrétariat du BCI à trouver, en collaboration avec les établissements universitaires, les solutions qui permettront d'atteindre cet objectif. Dans ce contexte, le Comité exécutif a mandaté le Comité des affaires administratives et financières de convenir avec le secrétariat du BCI des solutions en vue de combler, comme le souhaite le Ministère, ce retard. Finalement, l'échéancier proposé le 14 décembre 2017 au Ministère pour les livrables du SYSPER a été le suivant : 30 avril 2018 pour les collectes 2014-2015 et 2015-2016 et 30 septembre 2018 pour les collectes 2016-2017. Cet échéancier a été accepté par le MEES en mars 2018.
- Plusieurs chantiers ont été menés dans le cadre du renouvellement 2018-2019 du Programme d'assurances de dommages du Regroupement des universités québécoises (PARUQ). En effet, des démarches ont été effectuées auprès d'assureurs en vue d'introduire une couverture cybernétique au portefeuille. De plus, des travaux ont été entrepris en vue d'identifier les risques auxquels sont exposées les universités et de déterminer leur niveau de maturité à cet égard.
- Le 18 janvier dernier, le Comité directeur du projet d'audit immobilier et d'implantation d'un progiciel de gestion et de maintien des actifs a présenté au MEES une approche d'inventaire ciblé pour la deuxième phase d'audit immobilier du parc universitaire québécois. Cette approche, adoptée par le Comité des affaires administratives et financières, diffère de la méthode utilisée dans le cadre de la première phase d'audit, qui a consisté en un inventaire des exigences des composantes du parc immobilier universitaire.
- Le 19 avril dernier a eu lieu la 1^{re} réunion du Comité mixte MEES-BCI en matière d'infrastructures du réseau universitaire. Ce comité a notamment pour objectif de renforcer la collaboration entre le MEES et les universités à l'égard du maintien, du fonctionnement et du développement des infrastructures universitaires.

A.8 Les affaires juridiques et réglementaires

- L'année 2017-2018 marque la réintégration du Comité des secrétaires généraux au BCI. Un chargé de recherche a été embauché au printemps 2017 et la première réunion du Comité des secrétaires généraux sous l'égide du BCI a eu lieu en octobre 2017.
- Le comité a participé aux consultations particulières ayant mené à l'élaboration du projet de loi n° 157 (*Loi constituant la Société québécoise du cannabis, édictant la Loi encadrant le cannabis et modifiant diverses dispositions en matière de sécurité routière*) ainsi que du projet de loi n° 151 (*Loi visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel dans les établissements d'enseignement supérieur*). Un mémoire a été transmis à chacune des commissions parlementaires chargées de mener les consultations pour ces deux projets de loi.
- Le comité a maintenu une veille sur plusieurs autres projets de loi et de règlement du Québec, du Canada et même de l'étranger pouvant avoir des répercussions sur les établissements universitaires québécois. Des ateliers de formation ont été offerts sur divers sujets juridiques d'actualité au cours de l'année.
- Plus particulièrement, les membres ont suivi les travaux du Secrétariat du Conseil du trésor (SCT) dans le contexte de la proposition, puis de l'adoption, de la nouvelle *Loi sur l'Autorité des marchés publics*, qui aura d'importants impacts sur la gestion contractuelle des établissements universitaires. Les membres ont participé à plusieurs rencontres avec le SCT pour bien saisir les nouvelles dispositions introduites par cette loi en matière de contrats publics et des appels d'offres publics.
- Le comité suit également les travaux du Sous-comité des archivistes en vue de la révision du Recueil des règles de conservation des documents universitaires québécois, dont la dernière version date de 2002. Ces travaux ont été entamés avant la réintégration du Comité au BCI et se poursuivront en 2018-2019 avant de soumettre le document révisé à Bibliothèques et Archives nationales du Québec.

A.9 Les affaires médicales

- Participation à la consultation sur le projet de loi n° 98 (*Loi modifiant diverses lois concernant principalement l'admission aux professions et la gouvernance du système professionnel*).
- Études de premier cycle : contribution à la politique triennale des nouvelles inscriptions et travail en vue de l'arrimage des portails de stages électifs du BCI et de l'Association des facultés de médecine du Canada (AFMC); discussions sur l'implantation du système de notation de type succès/échec (*pass/fail*).
- Études postdoctorales : gestion du système d'information sur les résidents en médecine (RESMED), appui à l'intégration des diplômés en médecine hors Canada et États-Unis (DHCEU); participation à divers comités, notamment aux travaux de la Table de concertation permanente sur la planification des effectifs médicaux et à son Comité du suivi en vue de l'adoption annuelle par le Conseil des ministres des modalités de détermination des postes de résidents en médecine disponibles dans les programmes de formation médicale postdoctorale et assurer le suivi de requêtes gouvernementales multiples (MSSS, MEES, CÉDIS); suivi pour les ministères concernés des places non comblées en résidence à l'issue du processus d'admission 2018.

B. Principales activités menées par les comités, les sous-comités et les groupes de travail du BCI

B.1 Le Conseil d'administration

Liste des membres	
<i>Du 1^{er} mai 2017 au 30 avril 2018 :</i>	<i>Le Conseil d'administration composé de tous les chefs d'établissement a tenu cinq réunions.</i>
	<i>Le Comité a été présidé par monsieur Michel Patry.</i>
ARBOUR, Claude ¹⁵	Institut national de la recherche scientifique
BEAUCHAMP, Sylvie ¹⁶	Université du Québec
BERTRAND, François ¹⁷	Polytechnique Montréal
BOUCHARD, Nicole ¹⁸	Université du Québec à Chicoutimi
BOURRET, André ¹⁹	École nationale d'administration publique
BRETON, Guy	Université de Montréal
COSSETTE, Pierre ²⁰	Université de Sherbrooke
CÔTÉ, Martin ²¹	Université du Québec à Chicoutimi
D'AMOURS, Sophie ²²	Université Laval
DUMOUCHEL, Pierre	École de technologie supérieure
FORTIER, Suzanne	Université McGill
FUSARO, Magda ²³	Université du Québec à Montréal
GIRALDEAU, Luc-Alain ²⁴	Institut national de la recherche scientifique
GOLDBLOOM, Michael	Université Bishop's
GUY, Christophe ²⁵	Polytechnique Montréal
HARRISSON, Denis	Université du Québec en Outaouais
JEAN, Johanne ²⁶	Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue et Université du Québec
LAFORÉST, Guy ²⁷	École nationale d'administration publique
MARTEL, Denis ²⁸	Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue
McMAHON, Daniel	Université du Québec à Trois-Rivières
NOËL, Martin	Université TÉLUQ
OUELLET, Jean-Pierre	Université du Québec à Rimouski
PATRY, Michel	HEC Montréal

¹⁵ A assumé le poste de directeur général par intérim à l'INRS, à compter du 1^{er} septembre 2017 jusqu'à l'arrivée en poste de monsieur Giraldeau.

¹⁶ Présidente de l'UQ jusqu'au 1^{er} juillet 2017.

¹⁷ A assumé le poste de directeur général par intérim à Polytechnique Montréal, à compter du 1^{er} août 2017 jusqu'à l'arrivée en poste de monsieur Tanguy.

¹⁸ Rectrice de l'UQAC, à compter du 22 juin 2017.

¹⁹ A assumé le poste de directeur général par intérim à l'ENAP, à compter du 20 juin 2016 jusqu'à l'arrivée en poste de monsieur Laforest.

²⁰ Recteur de l'Université de Sherbrooke à compter du 1^{er} juin 2017.

²¹ A assumé le poste de recteur par intérim à l'UQAC, à compter du 26 avril 2017 jusqu'à l'arrivée en poste de madame Bouchard.

²² Rectrice de l'Université Laval à compter du 1^{er} juin 2017.

²³ Rectrice de l'UQAM à compter du 8 janvier 2018.

²⁴ Directeur général de l'INRS à compter du 25 septembre 2017.

²⁵ Directeur général de Polytechnique Montréal jusqu'au 31 juillet 2017.

²⁶ Rectrice de l'UQAT jusqu'à son entrée en poste à titre de présidente de l'UQ à compter du 2 juillet 2017.

²⁷ Directeur général de l'ENAP à compter du 14 août 2017.

²⁸ A assumé le poste de recteur par intérim à compter du 2 juillet 2017 et est devenu recteur de l'UQAT à compter du 20 décembre 2017.

PROULX, Robert ²⁹	Université du Québec à Montréal
SHEPARD, Alan	Université Concordia
TANGUY, Philippe ³⁰	Polytechnique Montréal
Auxquels se joignent :	
BÉDARD, Claude	BCI
BEAUCHAMP, Valérie ³¹	BCI
BERGERON, Jean-Mathieu ³²	BCI

Au cours de l'année, le Conseil d'administration (CA) s'est notamment penché sur les dossiers suivants :

- Tout au long de l'année, suivi des travaux touchant la politique de financement, la formule de financement et la reddition de comptes des universités.
- Représentations effectuées au sujet du Rapport Corbo sur le projet de création d'un Conseil des universités du Québec.
- Discussions relatives aux mémoires déposés dans le cadre des consultations sur l'optimisation du potentiel de développement économique et d'innovation des institutions d'enseignement supérieur à Montréal en lien avec le Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation de la Ville de Montréal.
- Suivi relatif à l'application dans les établissements universitaires de la *Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics*, printemps 2017.
- Création, le 16 juin 2017, du Groupe de travail sur la promotion des universités québécoises.
- Désignation, le 16 juin 2017, de madame Johanne Jean, présidente de l'Université du Québec, à titre de membre votant issu du milieu universitaire afin de siéger à la Commission des partenaires du marché du travail.
- Prise de décisions en matière de financement et de gouvernance relativement au démarrage officiel du projet de plateforme partagée de services (PPS) des bibliothèques universitaires québécoises, le 16 juin 2017.
- Participation à la rencontre du 26 juin 2017 concernant l'accès aux professions réglementées et à l'emploi pour les personnes immigrantes formées hors Québec.
- Suivi auprès des établissements relativement à la collecte d'informations par le Ministère sur l'état de la formation à distance, dans le cadre de la *Stratégie numérique en éducation et en enseignement supérieur*, du printemps à l'automne 2017.
- Intervention, le 19 juin 2017, auprès du ministre responsable des Relations canadiennes et de la Francophonie canadienne, monsieur Jean-Marc Fournier, au sujet des amendements proposés par le commissaire au lobbying au projet de loi n° 56 – *Loi sur la transparence en matière de lobbying*.
- Suivi des impacts du projet de loi n° 135 – *Loi renforçant la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement* et dépôt d'un mémoire à la Commission des finances publiques, le 3 octobre 2017.
- Suivi du dossier relatif à l'encadrement de la rémunération des hauts dirigeants universitaires.

²⁹ Recteur de l'UQAM jusqu'à 7 janvier 2018.

³⁰ Directeur général de Polytechnique Montréal à compter du 8 janvier 2018.

³¹ En congé jusqu'au 14 juillet 2017.

³² A assumé le rôle de secrétaire à la 29^e réunion, qui a eu lieu le 16 juin 2017.

- Suivi auprès des universités, à l'automne 2017, concernant une demande du cabinet de la ministre David concernant les embauches dans les établissements universitaires afin d'assurer la formation et le soutien des étudiants.
- Intervention effectuée le 12 septembre 2017, auprès de la ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse, à la Santé publique et aux Saines habitudes de vie, madame Lucie Charlebois, au sujet de l'encadrement du cannabis dans les universités.
- Participation, le 12 octobre 2017, à la Grande rencontre concernant l'accès aux professions réglementées et à l'emploi pour les personnes immigrantes formées hors Québec.
- Suivi auprès des établissements universitaires quant à une demande du Secrétariat du Conseil du trésor concernant le recensement des entités créées par les ministères et les organismes gouvernementaux.
- Suivi des travaux d'U Sports, par l'entremise de son représentant, monsieur Michael Goldbloom, recteur de l'Université Bishop's.
- Transmission d'un mandat au Comité des affaires administratives et financières au sujet de la portée de la couverture de l'assurance accidents pour les étudiants pratiquant des sports d'élite.
- Participation, le 7 novembre 2017, du directeur général, de la chargée de recherche principale – Affaires académiques, Recherche et Échanges étudiants, et de la directrice des affaires internationales et de la Francophonie de l'Université Laval, madame Nicole Lacasse, à une rencontre avec Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada au sujet de l'octroi des permis d'études aux étudiants internationaux souhaitant poursuivre leur parcours au sein des établissements d'enseignement du Québec.
- Suivi des impacts du projet de loi n° 151 – *Loi visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel dans les établissements d'enseignement supérieur* et dépôt d'un mémoire à la Commission de la culture et de l'éducation, en prévision de la participation du BCI à l'audition publique du 21 novembre 2017.
- Rencontre du président du BCI avec les présidents de comités, le 23 novembre 2017.
- Suivi des impacts du projet de règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels applicable aux organismes scolaires et transmission des commentaires à cet égard le 24 novembre 2017.
- Participation de la présidente de l'Université du Québec, madame Johanne Jean, à une journée de travail relative à la Stratégie en enseignement supérieur pour les Premières Nations et les Inuits, le 4 décembre 2017.
- Participation du directeur général de l'ENAP, monsieur Guy Laforest, au Forum sur la valorisation de la diversité et la lutte contre la discrimination, organisé par le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI), le 5 décembre 2017.
- Suivi relatif à la conclusion entre le Ministère et le BCI du contrat de service de gré à gré 2017-2018 intitulé *Développement et collecte de systèmes de données socioéconomiques anonymes dans les universités*.
- Suivi auprès des établissements universitaires quant à une demande du bureau de la sous-ministre au sujet d'un inventaire en matière de conciliation travail-famille-études, le 15 décembre 2017.
- Rencontre avec la ministre David et le sous-ministre adjoint Bergeron au sujet de la formule de financement des universités, du projet de création du Conseil des universités du Québec et de la formation à distance, le 15 décembre 2017.

- Rencontre, le 15 décembre 2017, avec le président-directeur général d'Universités Canada, monsieur Paul Davidson, au sujet de la promotion d'intérêts auprès du gouvernement du Canada en période prébudgétaire, de la mobilité internationale des étudiants et des prochaines activités organisées par son organisme.
- Approbation, le 15 décembre 2017, de la signature du protocole d'entente entre l'Association des bibliothèques de recherche du Canada (ABRC) et le BCI concernant le développement du réseau PORTAGE, portant sur la gestion des données de recherche.
- Octroi, le 15 décembre 2017, d'une subvention de 1 M\$ du Ministère, pour une période de quatre ans, dont 80 % de cette somme sera réparti entre les établissements et 20 % servira à la mise sur pied d'une communauté de pratique, relevant du Comité des affaires académiques, sur la reconnaissance des acquis et des compétences (RAC).
- Adoption, le 15 décembre 2017, du mandat du Comité des secrétaires généraux, réintégré à la structure organisationnelle du BCI.
- Autorisation, le 15 décembre 2017, d'entreprendre les démarches nécessaires en vue d'ouvrir un dossier de dispensateur au nom du BCI auprès du Barreau du Québec afin que l'organisme puisse fournir les attestations de formation pour les ateliers qu'il organise.
- Suivi des travaux relatifs au chantier sur la création du campus numérique national « eCampus », à compter du 20 décembre 2017.
- Participation de quelques chefs d'établissement au Programme professionnel d'Universités Canada pour les nouveaux recteurs des universités canadiennes, qui a eu lieu du 14 au 16 janvier 2018, au Château Vaudreuil et conférence donnée par le directeur général du BCI sur la situation au Québec.
- Suivi des impacts du projet de loi n° 157 – *Loi constituant la Société québécoise du cannabis, édictant la Loi encadrant le cannabis et modifiant diverses dispositions en matière de sécurité routière* et dépôt d'un mémoire à la Commission de la santé et des services sociaux, en prévision de la participation du BCI à l'audition publique du 17 janvier 2018.
- Participation du recteur de l'Université du Québec à Trois-Rivières, monsieur Daniel McMahon à la rencontre de démarrage des travaux du Pôle de coordination pour l'accès à la formation, organisée par l'Office des professions du Québec, le 31 janvier 2018.
- Suivi du projet de loi n° 62 – *Loi favorisant le respect de la neutralité religieuse de l'État et visant notamment à encadrer les demandes d'accommodements pour un motif religieux dans certains organismes*.
- Participation du directeur général, le 1^{er} février 2018, à la première rencontre du comité directeur de Qualification Québec.
- Suivi quant à l'échéancier relatif au programme du Fonds d'investissement stratégique pour les établissements postsecondaires (FIS), au début de l'année 2018.
- Adoption, le 16 février 2018, d'une recommandation du Comité des affaires administratives et financières de transmettre une demande de financement aux différents ministères et villes concernés afin de satisfaire les exigences de la Régie du bâtiment du Québec quant à l'entretien des façades des bâtiments de cinq étages ou plus, et ce, dans la mesure où les enveloppes de maintien de l'offre de services du Plan quinquennal des investissements universitaires et cadre de référence (PQUIU) sont insuffisantes. Dans le cadre de cette démarche, les réseaux de l'éducation et de la santé, qui font aussi face à cette situation, seront impliqués.
- Rencontre avec le directeur des élections, monsieur Pierre Reid, le 16 février 2018, au sujet de la participation électorale chez les jeunes.

- Discussions relatives à l'organisation d'une retraite stratégique des chefs d'établissement et à son contenu.
- Suivi du dépôt du budget fédéral, le 27 février 2018.
- Rencontre, le 27 février 2018, entre le directeur général et la présidente de l'Office de la protection du consommateur, madame Ginette Galarneau, concernant un projet de loi en matière de protection du consommateur relatif à la sollicitation à se procurer une carte de crédit sur les campus universitaires.
- Participation, le 22 mars 2018, du président au débat organisé par Le Devoir et intitulé *Violences à caractère sexuel sur les campus : la loi 151 va-t-elle assez loin?*
- Participation de chefs d'établissement au dépôt du budget du Québec 2018-2019, le 27 mars 2018, et réaction à ce dernier.
- Réception, le 2 avril 2018, de l'invitation à devenir membre et à participer aux travaux de la Table nationale de lutte contre l'homophobie et la transphobie des réseaux de l'éducation et désignation, le 16 avril 2018, de madame Dominique Bilodeau, conseillère en prévention et résolution du harcèlement à l'ÉTS, et de madame Meryem Benslimane, conseillère d'éducation en équité à l'Université McGill, afin de participer aux travaux de cette Table.
- Création, le 6 avril 2018, du Groupe de travail portant sur l'enseignement supérieur et la recherche pour, par et avec les Premières Nations et les Inuits et adoption de son mandat.
- Traitement d'une demande du Conseil d'administration de l'UQAM, le 6 avril 2018, au sujet de la mise sur pied d'une table de concertation sur les stages rémunérés.
- Discussions quant à la stratégie à adopter en vue de la campagne électorale provinciale qui aura lieu au cours de l'été 2018.
- Participation du directeur général à une consultation lancée afin de connaître les perceptions et les attentes d'acteurs importants du monde de l'éducation au regard du Conseil supérieur de l'éducation et de ses publications.
- Rencontres avec les présidents des comités permanents du BCI pour la présentation du bilan des activités 2017-2018 et des priorités 2018-2019 de leur secteur respectif.
- Traitement des affaires du BCI :
 - renouvellement du bail de cinq ans, soit du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2023 et réception du rapport d'activités 2016-2017 du BCI, le 6 octobre 2017;
 - acceptation, le 15 décembre 2017, de la phase 2 du projet de refonte du système Autorisation d'études hors établissements (AEHE), facturation des travaux d'évaluation de la Commission d'évaluation des projets de programmes (CEP) dans le cas de dossiers déposés par un établissement non membre du BCI;
 - adoption du budget 2018-2019, le 6 avril 2018;
 - suivi quant à l'échéance du contrat de travail du directeur général, qui a été renouvelé le 6 avril 2018.

B.1.1 Comité d'audit

Le Conseil d'administration institue le Comité d'audit. Ce comité compte trois personnes, dont deux choisies parmi les administrateurs et une personne est externe aux établissements universitaires et au BCI. La personne externe doit être membre de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec. En 2017-2018, le Comité d'audit était composé du recteur de l'Université du Québec en Outaouais, monsieur Denis Harrisson, du recteur de l'Université du Québec à Trois-Rivières, monsieur Daniel McMahon et de monsieur Luc Villeneuve, FCA.

Ce comité, après examen, recommande l'adoption des états financiers vérifiés du BCI au Conseil d'administration qui ensuite les présente à l'Assemblée générale pour ratification. Il recommande également au Conseil d'administration, qui transmet pour ratification à l'Assemblée générale, des auditeurs indépendants. À la demande du Conseil d'administration, il est invité à s'assurer de la mise en place des contrôles internes.

Cette année, le Comité d'audit s'est rencontré le 28 septembre 2017 et a recommandé l'adoption des états financiers du BCI au 30 avril 2017, tels que préparés par le BCI et audités par la firme Raymond Chabot Grant Thornton. Le comité a fait part au Conseil d'administration des commentaires des auditeurs qui ont souligné la pleine collaboration des employés du BCI, ainsi que la qualité des documents remis afin d'effectuer leur travail de manière adéquate.

B.1.2 Comité du budget

Le Conseil d'administration institue également le Comité du budget. Ce comité compte trois personnes, soit le secrétaire-trésorier qui le préside, un chef d'établissement et un membre du Comité des affaires administratives et financières. En 2017-2018, le Comité du budget était composé du recteur de l'Université du Québec en Outaouais, monsieur Denis Harrisson, du recteur de l'Université du Québec à Trois-Rivières, monsieur Daniel McMahon et du président du Comité des affaires administratives et financières, monsieur Éric Filteau.

Le Comité du budget, après examen, recommande l'adoption du budget du BCI par le Conseil d'administration, qui peut le soumettre pour ratification par l'Assemblée générale. À la demande du Conseil d'administration, il est invité à donner son avis sur toute question ayant un impact sur le budget.

En 2017-2018, le Comité du budget a tenu une rencontre le 23 février 2018, lors de laquelle les membres ont recommandé au Conseil d'administration l'adoption de la proposition budgétaire 2018-2019 telle que préparée par le secrétariat du BCI.

B.1.3 Comité de candidatures et de gouvernance

Lorsque requis, le Conseil d'administration forme le Comité de candidatures et de gouvernance composé d'au moins trois administrateurs du BCI.

Ce comité recommande au Conseil d'administration une liste de candidatures pour pourvoir aux postes d'officier du BCI, et ce, en assurant la continuité et la représentativité au sein de l'instance. Cette liste est ensuite transmise à l'Assemblée générale pour approbation avant l'échéance du mandat des officiers alors en fonction.

Ce comité a aussi pour fonction de veiller à l'adoption et à la mise en œuvre par le Conseil d'administration des règles de gouvernance et d'éthique appropriées pour la conduite des affaires du BCI.

B.1.4 Groupe de travail sur la promotion des universités québécoises

Le 16 juin 2017, le Conseil d'administration a mis sur pied le Groupe de travail sur la promotion des universités québécoises (GT-PROMO-U) composé de la rectrice de l'Université Laval, madame Sophie D'Amours, du recteur de l'Université du Québec à Trois-Rivières, monsieur Daniel McMahon, du directeur général de l'Université TÉLUQ, monsieur Martin Noël, du directeur de HEC Montréal, monsieur Michel Patry, du recteur et vice-chancelier de l'Université Concordia, monsieur Alan Shepard et du directeur général du BCI, monsieur Claude Bédard. Ce groupe de travail est présidé par monsieur Shepard. Les directeurs des communications des cinq établissements représentés sur le GT-PROMO-U ont été invités à se joindre à cette démarche.

Le mandat du GT-PROMO-U est, en bout de piste, d'élaborer et de proposer au Conseil d'administration une campagne de promotion qui aurait les caractéristiques suivantes :

- Promouvoir les bienfaits des universités pour la collectivité;
- Cibler un public diversifié et éviter ainsi de mettre l'emphasis sur les parents;
- Adopter une stratégie de long terme dans la mesure où l'axe stratégique consiste à changer les perceptions de la population;
- Positionner l'enjeu du soutien gouvernemental aux universités au centre des débats politiques et des plateformes des partis provinciaux;
- Dans une vision élargie de l'enseignement supérieur, impliquer les cégeps dans la démarche, puisque, dans l'optique d'une campagne à long terme, ils font partie du cheminement vers l'université.

Afin de déterminer le contenu de cette campagne, il a été convenu de retenir les services de la firme CROP qui lancera, idéalement d'ici la fin du printemps 2018, un sondage sur la notoriété des études postsecondaires auprès de la population.

B.2 L'Assemblée générale

Sont membres du BCI les établissements universitaires au Québec qui y adhèrent. Chaque membre est représenté par son chef d'établissement. Par conséquent, la composition de l'Assemblée générale est la même que celle du Conseil d'administration.

Lors de l'assemblée générale annuelle (AGA), les membres élisent les officiers, qui forment le Comité exécutif (CE), ainsi que les auditeurs indépendants. En plus de ratifier toutes les décisions du Conseil d'administration, l'AGA adopte le rapport d'activités de la dernière année, les états financiers de l'exercice écoulé et le rapport des auditeurs indépendants.

Finalement, à cette occasion, le plus récent rapport financier annuel de la caisse du Régime de retraite des employés du BCI ainsi que la dernière évaluation actuarielle du régime, le cas échéant, sont déposés.

B.3 Le Comité exécutif

Liste des membres	
<i>Du 1^{er} mai 2017 au 30 avril 2018 :</i>	<i>Le Comité exécutif a tenu neuf réunions.</i>
	<i>Le Comité a été présidé par monsieur Michel Patry.</i>
FORTIER, Suzanne	Université McGill
GOLDBLOOM, Michael	Université Bishop's
McMAHON, Daniel	Université du Québec à Trois-Rivières
OUELLET, Jean-Pierre ³³	Université du Québec à Rimouski
PATRY, Michel	HEC Montréal
Auxquels se joignent :	
BÉDARD, Claude	BCI
BERGERON, Jean-Mathieu ³⁴	BCI
DROLET, Réjean ³⁵	BCI

Le Comité exécutif propose et élabore le contenu des dossiers à soumettre au Conseil d'administration, voit à la bonne exécution des décisions prises par le conseil, supervise les activités opérationnelles du BCI en général et peut représenter le BCI auprès d'organismes et d'intervenants gouvernementaux ou autres. Le Comité exécutif exerce tous les pouvoirs du Conseil d'administration dans l'intervalle entre les réunions du conseil.

Au cours de l'année 2017-2018, le Comité exécutif a été grandement impliqué dans la refonte de la politique québécoise de financement des universités et de celle de la formule de financement en découlant. Ils ont également eu l'occasion de rencontrer le ministre des Finances, monsieur Carlos J. Leitão et la ministre responsable de l'Enseignement supérieur, madame Hélène David, le 19 février 2018, ainsi que le premier ministre du Québec, monsieur Philippe Couillard, et la ministre David, le 2 mars 2018, dans le cadre des consultations prébudgétaires.

À titre indicatif, voici des résolutions uniquement adoptées par le Comité exécutif en 2017-2018 :

- Autoriser le directeur général, à signer tout contrat, entente, acte, document, requête et écrit nécessaires pour et au nom du BCI relativement aux travaux d'agrandissement des locaux du BCI.
- Mandater le Comité des secrétaires généraux à rédiger un projet de mémoire, au nom des établissements universitaires québécois, portant sur le projet de loi n° 151 – *Loi visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel dans les établissements d'enseignement supérieur*.
- Ne pas donner suite à l'invitation de participer aux échanges visant à réviser le modèle d'allocation des ressources financières aux collèges d'enseignement général et professionnel.
- Que le BCI, étant satisfait des résultats découlant de la première année de participation à l'entente, verse la contribution requise aux Fonds de recherche du Québec en guise de soutien au *Détecteur de rumeurs* de l'Agence Science-Presse, et ce, dans le cadre de la deuxième année de participation à l'*Entente de partenariat pour subvention de diffusion scientifique*, signée entre les deux parties à l'automne 2016.

³³ A assumé l'intérim au Comité exécutif à compter du 16 juin 2017 et a été nommé officier du BCI le 6 octobre 2017.

³⁴ A assumé le rôle de secrétaire à la 8^e réunion, qui a eu lieu le 16 juin 2017.

³⁵ A assumé le rôle de secrétaire à la 7^e réunion, qui a eu lieu le 19 mai 2017.

- Mandater le Comité des secrétaires généraux de s'assurer que la collecte d'information lancée par le Sous-comité des conseillers juridiques inclut tout document officiel des établissements universitaires québécois, par exemple des communiqués, relié à l'adoption du projet de loi n° 62 – *Loi favorisant le respect de la neutralité religieuse de l'État et visant notamment à encadrer les demandes d'accommodements pour un motif religieux dans certains organismes*, afin que toute l'information pertinente soit transmise au Conseil d'administration en vue de sa rencontre du 15 décembre 2017.
- Approuver le transfert de responsabilité de la Banque de données en droit universitaire (BDDU) du Comité des affaires administratives et financières au Comité des secrétaires généraux, étant donné, d'une part, que ses membres et ceux du Sous-comité des conseillers juridiques duquel il relève sont les utilisateurs de cette banque et, d'autre part, leur intégration récente à la structure du BCI.

B.4 Les affaires académiques

Liste des membres	
<i>Du 1^{er} mai 2017 au 30 avril 2018 :</i>	<i>Le Comité a tenu huit réunions régulières.</i>
	<i>Le Comité a été présidé par monsieur René Côté jusqu'en décembre 2017, puis par madame Louise Béliveau, à compter de janvier 2018.</i>
BEAUREGARD, Robert ³⁶	Université Laval
BÉGIN, Yves ³⁷	Institut national de la recherche scientifique
BÉLIVEAU, Louise	Université de Montréal
BELZILE, Jean ³⁸	École de technologie supérieure
BLAIS, Jean-François ³⁹	Institut national de la recherche scientifique
BOUCHARD, Nicole ⁴⁰	Université du Québec à Chicoutimi
BRASSARD, Caroline	Université TÉLUQ
BRETON, Michèle	HEC Montréal
CARR, Graham	Université Concordia
CHAMBERLAND, Steven	Polytechnique Montréal
CHAMPAGNE, Juliette ⁴¹	École nationale d'administration publique
CHAMPAGNE, Manon ⁴²	Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue
CÔTÉ, René ⁴³	Université du Québec à Montréal
De GROSBOIS, Sylvie	Université du Québec en Outaouais
DESCHÊNES, François ⁴⁴	Université du Québec à Rimouski
DYENS, Olivier	Université McGill
FAHMI, Mustapha ⁴⁵	Université du Québec à Chicoutimi
FUSARO, Magda ⁴⁶	Université du Québec à Montréal
GAGNON, Stéphanie ⁴⁷	École nationale d'administration publique
GARNIER, Bernard ⁴⁸	Université Laval
GIRALDEAU, Luc-Alain ⁴⁹	Institut national de la recherche scientifique
HUDON, Christine ⁵⁰	Université de Sherbrooke
HUNEAULT, Michel ⁵¹	École de technologie supérieure
LABERGE, Danielle ⁵²	Université du Québec à Montréal

³⁶ Depuis septembre 2017.

³⁷ Jusqu'en octobre 2017.

³⁸ Jusqu'en décembre 2017.

³⁹ Depuis février 2018.

⁴⁰ Depuis février 2018.

⁴¹ Depuis septembre 2017.

⁴² Depuis septembre 2017.

⁴³ Jusqu'en décembre 2017.

⁴⁴ Jusqu'en septembre 2017.

⁴⁵ Jusqu'en mai 2017.

⁴⁶ En janvier et février 2018.

⁴⁷ Jusqu'en juin 2017.

⁴⁸ Jusqu'en juin 2017.

⁴⁹ En décembre 2017 et janvier 2018.

⁵⁰ Depuis juin 2017.

⁵¹ Depuis janvier 2018.

⁵² Depuis mars 2018.

LAFLAMME, Lucie ⁵³	Université de Sherbrooke
LAFLAMME, Lucie ⁵⁴	Université du Québec à Rimouski
LÉVESQUE, Stéphane ⁵⁵	Université du Québec à Chicoutimi
MARTEL, Denis ⁵⁶	Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue
PARISSIER, Catherine	Université du Québec à Trois-Rivières
PILOTE, Éric ⁵⁷	Université du Québec à Chicoutimi
SAUVAGEAU, Lyne	Université du Québec
TURNBULL, Miles	Université Bishop's
Auxquels se joignent :	
CLOUTIER, Céline	BCI
FOLEY, François	BCI

Le Comité des affaires académiques (VRAA) poursuit des activités d'échange d'informations et de concertation en vue d'assurer le positionnement des universités québécoises et l'élaboration de politiques communes relativement à la fonction d'enseignement.

a) Relation avec les ordres professionnels et l'Office des professions du Québec

Les universités québécoises délivrent les diplômes donnant ouverture à 40 professions réglementées. L'exercice de cette responsabilité requiert le maintien de relations étroites et continues avec les ordres professionnels concernés. Cette collaboration s'opérationnalise formellement dans le comité de la formation institué au sein de chaque ordre concerné, lequel est un comité consultatif ayant pour mandat d'examiner, à l'intention du conseil d'administration de l'ordre professionnel et dans le respect des compétences de ce dernier, de celles des universités et du Ministère, les questions relatives à la qualité de la formation requise pour qu'une personne puisse être admise dans la profession. Le Comité des affaires académiques y désigne les deux représentants universitaires en s'assurant d'une représentation équitable des établissements offrant la formation. Lorsque requis, le Comité examine aussi les projets d'avis concernant le règlement sur le comité de la formation.

À l'été 2017, le Comité a demandé aux représentants du BCI aux comités de la formation existants de transmettre leur rapport annuel, de façon à pouvoir procéder à une mise à jour des plus récentes activités qui ont fait l'objet de discussions au sein de ces instances. Les membres ont noté que l'ensemble des activités s'y déroulent normalement.

Par ailleurs, le Comité examine également les règlements modifiant le *Règlement sur les diplômes délivrés par les établissements d'enseignement désignés qui donnent droit aux permis et aux certificats de spécialistes des ordres professionnels*.

Au niveau des représentations à d'autres instances du milieu professionnel qui se réunissent périodiquement, le Comité est représenté au Comité opérationnel du Pôle de coordination pour l'accès à la formation, lequel est institué par la *Loi modifiant diverses lois concernant principalement l'admission aux professions et la gouvernance du système professionnel* (Loi 11) pour traiter de questions relatives à la formation d'appoint et aux stages requis pour l'obtention d'une reconnaissance des compétences professionnelles en vue de l'admission à une profession.

⁵³ Jusqu'en mai 2017.

⁵⁴ Depuis octobre 2017.

⁵⁵ D'octobre 2017 à janvier 2018.

⁵⁶ Jusqu'en juin 2017.

⁵⁷ De juin à septembre 2017.

Le Plan d'action 2018-2019 du Pôle de coordination, qui inclut trois projets proposés par son comité opérationnel pour lesquels le BCI s'est engagé, a été transmis par l'Office des professions du Québec (OPQ) à la ministre de la Justice, au cours du printemps 2018.

Le Comité est également représenté à la Table de concertation en matière de formation universitaire, à laquelle participent aussi des représentants de l'OPQ et du Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ), où il est question plus précisément de la formation universitaire qui mène à des professions réglementées par un ordre professionnel.

b) Groupe de travail sur le financement de la reconnaissance des acquis et des compétences (RAC)

Le Comité des affaires académiques a mis sur pied un groupe de travail sur le financement de la reconnaissance des acquis et des compétences (RAC) avec l'objectif, d'une part, de soutenir la reconnaissance des acquis et des compétences dans le réseau universitaire, et d'autre part, de concentrer l'expertise universitaire en RAC et la mise sur pied de projets communs au sein du BCI. Un premier versement reçu au BCI de la part du Ministère a permis, au printemps 2018, l'embauche d'une ressource au BCI afin d'accompagner ces travaux. Un second versement est prévu pour le printemps 2018.

c) Groupe de travail sur la formation à distance

Le Conseil d'administration du BCI avait sollicité à l'automne 2015 les commentaires du Comité des affaires académiques au sujet d'un avis du Conseil supérieur de l'éducation (CSE), intitulé *La formation à distance dans les universités québécoises : un potentiel à optimiser*. Le Comité avait alors mis sur pied un groupe de travail, formé de deux de ses membres, lesquels étaient accompagnés d'experts en formation à distance provenant de divers établissements universitaires québécois. Ce groupe de travail, chargé de procéder à l'examen de chacune des recommandations de l'avis du CSE, a complété ses travaux au printemps 2017. Ces derniers, une fois validés par le Comité des affaires académiques, ont été présentés au Conseil d'administration du BCI. Comme suites à donner, le Comité propose de :

- Insister auprès du MEES sur la nécessité de soutenir financièrement les universités dans le développement de la formation à distance (FAD). Trois volets devraient être pris en compte dans cette démarche, soit le financement des activités de formation à distance, le financement de la recherche et le financement des infrastructures nécessaires au déploiement de la FAD.
- Considérer l'étude d'un projet de collaboration concernant l'implantation d'un portail québécois de la FAD. Sa mise en place présenterait des avantages importants en matière de visibilité et de promotion de l'offre de cours au Québec, surtout dans le contexte actuel de la concurrence internationale entre les universités.
- Considérer la mutualisation de l'expertise des établissements en matière de FAD. Les questions relatives aux droits d'auteur, à la propriété intellectuelle, à la pédagogie, à l'évaluation, à la persévérance et à la réussite des étudiants ne sont que quelques exemples de thèmes qui pourraient être abordés dans un tel cadre.
- Dégager les ressources matérielles et humaines nécessaires au déploiement de la formation à distance et recommander la mise en place, dans chaque établissement, de balises institutionnelles pour encadrer son développement et son évaluation.

d) Groupe de travail sur les compétences à atteindre au premier cycle universitaire

Dans le sillage du dépôt en 2015 d'un avis du Conseil supérieur de l'éducation, intitulé *Retracer les frontières des formations collégiales : entre l'héritage et les possibles*, un groupe de travail, formé d'un

membre du Comité des affaires académiques, de deux doyens des études, d'un directeur général du premier cycle et d'une vice-rectrice adjointe au premier cycle, tous provenant de divers établissements universitaires québécois, a été mis sur pied par le Comité des affaires académiques afin de mieux délimiter les compétences que doivent atteindre les diplômés de premier cycle universitaire, à l'image du référentiel de compétences aux cycles supérieurs (maîtrise et doctorat) qui avait été présenté au Comité par l'Association des doyens des études supérieures au Québec (ADESAQ) à l'automne 2015.

Le groupe de travail a tenu trois réunions durant l'année 2017-2018, au terme desquelles une première version du référentiel de compétences a été présentée au Comité des affaires académiques lors de sa réunion tenue le 1^{er} décembre 2017, pour ensuite être soumise à une consultation à plus large échelle auprès d'experts ou de spécialistes du développement des compétences en milieu scolaire, ainsi que de doyens d'études de premier cycle des universités.

e) Groupe de travail sur les stages de formation offerts dans les établissements de santé et de services sociaux

À la suite d'une rencontre, qui s'est tenue le 1^{er} décembre 2017, avec la coordonnatrice des travaux menés par le comité de travail sur les stages au MSSS, au sein duquel siègent deux représentantes des universités désignées par le Comité des affaires académiques, ce dernier a convenu de mettre sur pied un groupe de travail dans le but de procéder à un inventaire des principaux enjeux touchant les établissements universitaires en regard des quatre principaux axes de travail déterminés par le MSSS.

Ce groupe, composé de trois vice-rectrices aux affaires académiques, d'un vice-recteur à la santé, d'une vice-rectrice adjointe aux études de premier cycle et d'une directrice des études et de la recherche, a tenu quatre réunions entre le 19 janvier et le 30 avril 2018. L'objectif de ces travaux consiste principalement à faire valoir au comité de travail sur les stages du MSSS quels sont les enjeux spécifiques liés aux responsabilités dévolues aux universités en termes de mission éducative dans le cadre de leur collaboration avec les établissements de santé et de services sociaux. Le résultat de ces travaux est prévu être d'abord présenté au Comité des affaires académiques afin d'être validés, puis transmis au MEES et enfin au MSSS.

f) Groupe de travail sur le mandat élargi du Commissaire à l'admission aux professions et groupe de travail sur le rapport synthèse de monsieur Claude Corbo à propos de la création d'un conseil des universités du Québec

Afin de réfléchir à deux enjeux qui concernent les universités, le Comité des affaires académiques a convenu de mettre sur pied deux groupes de travail, formés chacun de trois membres, avec pour objectif de présenter au Conseil d'administration du BCI des recommandations sur chacun d'entre eux.

En premier lieu, un groupe de travail a présenté un résumé des problèmes qui pourraient survenir si le Commissaire à l'admission aux professions allait de l'avant avec certaines des recommandations qu'il avait présentées dans ses récents rapports, en particulier celles touchant les questions d'admission des professionnels étrangers.

En second lieu, un groupe de travail a présenté des recommandations visant à restreindre la portée du Conseil des universités, selon le projet présenté par monsieur Claude Corbo au terme des consultations ayant été tenues à l'automne 2016, autour des questions d'assurance qualité et de conservation de données uniquement. Le Conseil d'administration a par la suite transmis une lettre faisant part de ces recommandations à la ministre responsable de l'Enseignement supérieur.

g) Autres dossiers

Parmi les autres dossiers traités par le Comité des affaires académiques durant l'année 2017-2018, on relèvera que :

- Les membres du Comité ont révisé le nombre limite de mandats des membres de la Commission d'évaluation des projets de programme (CEP), puisqu'ils ont convenu de réévaluer la facturation des travaux d'évaluation d'un projet de programme dans le cas de dossiers déposés par des établissements non-membres du BCI.
- Des membres du Comité ont été invités à travailler en collaboration avec le sous-ministre associé au ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) sur une version d'un contrat-type d'affiliation entre les établissements universitaires sans faculté de médecine et les établissements de santé.
- Des membres du Comité ont siégé sur un sous-comité sur la formation relevant du Comité d'orientation pour le développement d'une stratégie en intelligence artificielle au Québec.
- Les membres ont émis des commentaires à l'Office des professions du Québec (OPQ) concernant le projet de règlement sur le comité de la formation des ingénieurs.
- Les membres ont désigné des représentants pour participer à des travaux sur l'encadrement professionnel des biologistes et des microbiologistes, menés par l'OPQ.
- Les membres ont participé à une consultation menée par le ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation (MESI) et les Fonds de recherche du Québec (FRQ) au sujet d'un projet SAGA-UNESCO sur la place des femmes dans le domaine des sciences, des technologies, de l'ingénierie et des mathématiques (STIM).
- Les membres ont participé à une consultation menée par le sous-ministre adjoint à la gouvernance interne des ressources, responsable du réseau privé et dirigeant de réseau de l'information au MEES dans le but d'obtenir un état de situation sur la formation à distance dans le réseau universitaire.

h) Rencontres

Les membres du Comité rencontrent régulièrement des représentants des sous-comités placés sous sa responsabilité.

Ceux du Sous-comité des bibliothèques ont rencontré une fois le Comité. Au cours de cette rencontre, ont été présentés les orientations stratégiques 2017-2020 ainsi qu'un résumé de l'évolution des travaux concernant le projet de plateforme partagée de services (PPS) pour les bibliothèques universitaires québécoises. En outre, un membre du Comité siège sur le comité de gouvernance du projet PPS, lequel regroupe des représentants des secteurs concernés par ce projet (affaires académiques, affaires administratives et financières, bibliothèques, directions des technologies de l'information). Enfin, les membres du Comité ont aussi été invités par le Sous-comité des bibliothèques à appuyer le projet d'entente entre l'Association des bibliothèques de recherche du Canada (ABRC) et le BCI au sujet du développement du réseau pancanadien PORTAGE, qui permet la préservation et l'accès aux données de recherche.

Ceux du Sous-comité des registraires ont, pour leur part, rencontré le Comité à deux reprises. Une première rencontre s'est tenue au sujet du projet de refonte du système d'autorisation des études hors établissement (AEHE). Sur ce point, le Comité des affaires académiques a résolu d'offrir son appui aux travaux proposés et a par la suite invité le Conseil d'administration du BCI à donner son aval pour les entreprendre. Une seconde rencontre a permis au Comité des affaires académiques d'offrir son appui à l'Association des registraires des universités et des collèges du Canada qui, à la suite de la déclaration

de Groningue sur la mobilité étudiante, propose de mettre sur pied un projet de création d'un réseau d'échanges de données étudiantes.

Le Comité a également appuyé les travaux menés par les registraires des établissements universitaires québécois au sujet de l'implantation de la formule révisée de la cote de rendement au collégial (CRC). À cette fin, le président du Comité a participé aux travaux d'un Comité de mise en œuvre relevant du MEES, puis à une rencontre visant à informer les principales associations étudiantes de l'implantation de la nouvelle formule, laquelle s'est tenue en juin 2017 à l'initiative du Ministère.

Enfin, le Comité a donné son appui aux registraires concernant la déclaration au système GDEU, à compter du trimestre d'été 2018, des codes de la nouvelle Table de classification académique aux fins de financement (CAFF) qui, parce qu'elle en simplifie nombre de codes et de familles disciplinaires, est appelée à remplacer la table CLARDER.

Par ailleurs, deux rencontres ont été tenues avec le Ministère durant l'année : d'une part, au sujet de la nouvelle Table de classification académique aux fins de financement (CAFF), et d'autre part, à propos d'une consultation menée par le Ministère sur l'accès aux professions pour les immigrants en vue d'une rencontre publique qui s'est tenue le 12 octobre 2017, ainsi que du financement de la reconnaissance des acquis et des compétences (RAC).

Enfin, d'autres rencontres ont été tenues durant l'année, avec notamment les instances suivantes :

- **Service de la formation préuniversitaire et de l'enseignement privé au MEES**

Cette rencontre, qui s'est tenue au printemps 2018, a porté sur la révision du programme d'études préuniversitaire Sciences de la nature. Les membres ont fait part aux représentantes du Ministère de leurs interrogations concernant le programme révisé.

- **Association des doyens des études supérieures au Québec (ADESAQ)**

Cette rencontre, qui s'est tenue au printemps 2018, a porté sur deux chantiers touchant la formation doctorale au Québec, dont l'Enquête panquébécoise sur les compétences des titulaires d'un doctorat, laquelle relève du MEES.

- **Conseil supérieur de l'éducation (CSE)**

Le Comité a rencontré des représentantes du CSE concernant un chantier portant sur les finalités des études supérieures. Dans le cadre d'une consultation menée par la Commission de l'enseignement et de la recherche universitaire (CERU) du CSE, laquelle est chargée de préparer un avis sur la question, les membres ont été invités à transmettre des commentaires.

Désignation de représentants

Le Comité des affaires académiques a procédé à la désignation de représentants universitaires ou à la proposition de candidatures auprès des instances suivantes :

- Comités de la formation des 34 ordres professionnels pour lesquels les universités québécoises délivrent les diplômes donnant ouverture à la délivrance de permis d'exercice
- Table de concertation en matière de formation universitaire — OPO, MEES, CIQ, BCI
- Commission d'évaluation des projets de programme (CEP)
- Comité des programmes universitaires (CPU)
- Comités-conseils des programmes d'études préuniversitaires et de la formation générale — MEES

- Comité d'agrément des programmes de formation à l'enseignement (CAPFE)
- Comité d'évaluation des projets soumis dans le cadre de l'Entente Canada-Québec relative à l'enseignement dans la langue de la minorité et à l'enseignement des langues secondes — MEES
- Comité d'évaluation des projets soumis au Fonds des services aux collectivités — MEES
- Comité d'évaluation du Prix Guy-Rocher
- Comité directeur du test de certification en français écrit pour l'enseignement (TECFÉE)
- Conseil supérieur de l'éducation et ses commissions (CSE)
- Conseil franco-québécois de coopération universitaire (CFQCU)
- Conseil d'administration de HEMA-Québec
- Conseil d'administration de l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ)
- Forum Ministère-Réseaux pour l'Entente Canada-Québec relative à l'enseignement dans la langue de la minorité et à l'enseignement des langues secondes
- Journée de travail — Stratégie en enseignement supérieur pour les Premières Nations et les Inuits — MEES, le 25 mai 2018
- Journées de réflexion sur la formation professionnelle — MEES, les 5 et 6 février 2018

B.4.1 Les tables de concertation disciplinaires

Le Comité favorise la concertation disciplinaire en réunissant périodiquement les tables de concertation disciplinaires qui regroupent les responsables des programmes (doyens, directeurs de département, etc.) et les vice-recteurs aux affaires académiques des établissements concernés par l'offre de formation.

Durant l'année 2017-2018, seule la Table de concertation en psychologie a tenu des rencontres.

Table de concertation en psychologie

La Table de concertation en psychologie a tenu deux réunions durant l'année 2017-2018, soit en septembre 2017 et en mars 2018.

Durant le printemps 2017, des rencontres avaient été préalablement tenues par un comité bipartite, formé de représentants du MEES, du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et des universités, afin de rédiger ce qui était au départ prévu pour être un guide d'application des modalités d'attribution relative aux bourses de soutien aux internes en psychologie, mais qui a plutôt pris la forme de normes administratives jointes à l'entente de services. À la demande des universités, un comité restreint formé des coprésidents de la Table de concertation, d'un directeur de département et de représentants du MEES, dont la sous-ministre adjointe à l'Enseignement supérieur, s'est penché plus précisément sur cette rédaction.

Les discussions de la réunion de septembre 2017 ont donc principalement porté sur l'implantation du programme de bourses pour les internats en psychologie. De façon plus précise, il a été discuté des normes administratives entourant cette implantation, de l'entente de services devant être signée entre le Ministère et les établissements, laquelle délègue aux universités la responsabilité de gestion des bourses, ainsi que de la convention d'aide financière que doivent signer les boursiers, qui constitue l'une des annexes de l'entente.

L'entente de services a finalement été transmise par le MEES aux établissements vers la fin novembre 2017. Les établissements offrant la formation ont toutefois transmis au MEES de nombreuses interrogations et commentaires concernant le projet d'entente et les normes administratives, auxquels le Ministère a répondu vers la fin décembre 2017.

En vue de la réunion de mars 2018, les coprésidents de la Table de concertation avaient préparé un sondage dont l'objectif était de rédiger un bilan faisant état de la première année d'application du programme de bourses : cette réunion a donc permis aux membres de valider les réponses fournies au sondage, lesquelles doivent faire l'objet d'un rapport qui sera transmis au Ministère au printemps 2018.

B.4.2 Accueil Plus — Activité d'accueil des étudiants internationaux à l'aéroport Montréal-Trudeau

L'édition 2017 du service Accueil Plus a été financée par l'ensemble des établissements universitaires et collégiaux participants ainsi que par les partenaires Desjardins et Vidéotron. Le développement de ces partenariats a notamment permis d'offrir un service de grande qualité aux étudiants internationaux.

Dix-sept établissements universitaires et 48 établissements collégiaux du Québec ont participé au service Accueil Plus. L'édition 2017 a été une année importante pour la croissance du service, puisqu'une augmentation de 33,6 % du nombre d'inscriptions s'est enregistrée par rapport à l'année précédente, pour un total de 4 914 inscriptions.

La précieuse collaboration de l'Agence des services frontaliers (ASFC), du ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) et d'Aéroports de Montréal (ADM) a continué de permettre une grande visibilité au service. Cette édition s'est également caractérisée par la visite de la ministre responsable de l'Enseignement supérieur, madame Hélène David. Son intérêt envers Accueil Plus a confirmé l'importance d'en assurer sa pérennité. C'est pour cette raison qu'à la fin du mois de mars 2018 une aide financière a été accordée par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MESS). La ministre David s'est d'ailleurs déplacée à l'aéroport à deux reprises : la première afin de visiter le parcours complet en zone sécurisée et la deuxième, accompagnée de la ministre Kathleen Weil, responsable de l'Immigration, la Diversité et l'Inclusion, afin de rencontrer des étudiants internationaux au kiosque.



B.4.3 Programme d'échanges étudiants du BCI

Le Programme d'échanges étudiants (PÉE) du BCI permet un partenariat entre 11 établissements universitaires québécois et 438 établissements étrangers, répartis dans 24 pays. Un groupe de travail, réunissant des représentants des universités québécoises participantes au PÉE, mis sur pied en 2014-2015, procède désormais à l'évaluation des partenariats, puis discute du financement du programme, des missions et des projets à réaliser. Ce groupe de travail a tenu deux rencontres en 2017-2018.

Durant l'année 2017-2018, 253 étudiants québécois ont déposé un dossier de candidature en vue de réaliser un séjour d'études dans l'un ou l'autre des établissements partenaires à l'extérieur du pays.

En contrepartie, 2 076 étudiants, dont 1 720 provenant d'établissements universitaires français, ont déposé un dossier de candidature en vue de réaliser un séjour d'études dans une université québécoise.

On notera également la continuité des deux projets qui ont contribué à améliorer grandement le service dans les dernières années : d'une part, le site Web (echanges-etudiants.bci-qc.ca), et d'autre part, le module de gestion permettant une meilleure organisation de l'information concernant les conventions (années de participation des établissements, mises à jour des coordonnées des responsables des établissements du PÉÉ, des consortiums, etc.).

B.5 Les registres

Liste des membres	
<i>Du 1^{er} mai 2017 au 30 avril 2018:</i>	<i>Le Sous-comité a tenu quatre réunions.</i>
	<i>Le Sous-comité a été présidé par madame Stéphanie de Celles.</i>
BÉLANGER, Josée	Université TÉLUQ
BINETTE, Marie-Claude	Université de Montréal
BLAIS, Francine	École de technologie supérieure
BOISSÉ, Hélène	Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue
CARRIER, André ⁵⁸	Université du Québec à Chicoutimi
CHAMPAGNE, Louise	HEC Montréal
DE CELLES, Stéphanie	Polytechnique Montréal
FLEURY, Danielle ⁵⁹	Université Laval
GROULX, Brigitte	Université du Québec à Montréal
LAGUEUX DUGAL, Kim ⁶⁰	Université de Sherbrooke
LATULIPPE, Simon ⁶¹	Université du Québec à Chicoutimi
LAVOIE, Romain	Université du Québec à Rimouski
PICARD, Diane	Université du Québec à Trois-Rivières
MASSEY, Kathleen ⁶²	Université McGill
MERCIER, David-H	Université du Québec
MYETTE, France ⁶³	Université de Sherbrooke
RICHARD, Sylvie	Institut national de la recherche scientifique
ROULEAU, Hans	Université Bishop's
TELLIER, Maryse	École nationale d'administration publique
TESSIER, Pierre	Université du Québec en Outaouais
THERRIEN, Daniel	Université Concordia
TREMBLAY, Christine ⁶⁴	Université Laval
WALSH, Anna ⁶⁵	Université McGill
Auxquels se joint :	
DROLET, Réjean	BCI

⁵⁸ Par intérim jusqu'en août 2017.

⁵⁹ Jusqu'en août 2017.

⁶⁰ Jusqu'en septembre 2017.

⁶¹ À compter d'août 2017.

⁶² Jusqu'en juillet 2017.

⁶³ À compter de septembre 2017.

⁶⁴ À compter de septembre 2017.

⁶⁵ À compter d'août 2017.

Les registraires des établissements universitaires du Québec assument des fonctions de suivi des questions relatives à l'admission aux programmes d'études, à la gestion du dossier étudiant et aux déclarations des effectifs étudiants dans le système GDEU du MEES. Dans le cadre de ses activités, le Sous-comité des registraires (SCR), qui relève du Comité des affaires académiques, joue un rôle d'appui et de soutien à la concertation entre les registraires des universités. Il assume également la gestion de plusieurs systèmes d'information communs aux établissements.

Les principales activités menées par le SCR en 2017-2018 concernent les points suivants :

a) Transmission des bulletins d'études collégiales

Le système de transmission des bulletins d'études collégiales (BEC) assure en permanence la circulation, entre le MEES (par le système Socrate qui gère les dossiers des étudiants des collèges) et les universités, des éléments d'information essentiels à la gestion des dossiers des candidats en provenance des collèges du Québec. On y retrouve, par exemple, l'information relative aux résultats de cours, aux cotes de rendement au collégial (CRC), aux objectifs et standards atteints et à la sanction des études. À titre indicatif, pour le trimestre d'automne 2017, les universités sont venues y consulter un peu plus de 139 000 dossiers, ce qui correspond à une légère augmentation de 1,5 % par rapport à l'automne 2016.

Le BCI assume les opérations de gestion courante du système des BEC : développements, entretien et ajustements au système en fonction des modifications effectuées au Ministère, suivi des questions soumises au Ministère, changement de cycle d'opération, etc. Les développements qu'a connus ce système au fil des ans font en sorte que ses données sont maintenant mises à jour quotidiennement et sont disponibles de façon continue aux universités.

À partir des données disponibles dans le système des BEC, le BCI met aussi à la disposition des universités une *calculatrice* pour la CRC moyenne. Cet outil permet de calculer en ligne (extranet), la CRC moyenne d'un dossier étudiant en sélectionnant les cours voulus. L'outil est particulièrement utile si des résultats de cours, qui constituent des préalables nécessaires à l'admission, doivent être ajoutés au calcul de la CRC moyenne.

b) Statistiques d'admission

Le système des statistiques d'admission permet de produire, pour les trimestres d'automne et d'hiver, des renseignements sur l'accessibilité générale aux études universitaires au Québec. Le BCI est responsable de la collecte et de la validation des données fournies par chaque établissement universitaire. La mise à jour et l'entretien des cubes de données sont également sous sa responsabilité. Pour une utilisation optimale des cubes, le BCI offre aussi un support aux différents usagers.

Les universités, le MEES et le Conseil supérieur de l'éducation ont accès par le Web à deux cubes de données : l'un portant sur les candidats collégiens et l'autre portant sur l'ensemble des candidats. Les collèges et les organismes partenaires (ex. : SRAM, SRACQ, Fédération des cégeps, Commission d'évaluation de l'enseignement collégial) ont, pour leur part, accès au cube de données portant sur les candidats collégiens.

De plus, les universités ont accès à un troisième cube de données, soit celui portant sur le *Pouvoir attractif*. Ces données permettent de connaître dans quel établissement et à quel programme vont finalement s'inscrire les candidats qui reçoivent plus d'une offre d'admission. Les données du cube sur le *Pouvoir attractif* constituent un outil précieux pour, entre autres, orienter les activités de recrutement des établissements.

c) Modification à la cote de rendement au collégial (CRC)

En juin 2017, le BCI a procédé à l'annonce officielle de l'implantation de la CRC révisée. Entrée en vigueur dans les collèges à compter du trimestre d'automne 2017, la formule révisée découle des travaux menés par le Comité de gestion des bulletins d'études collégiales (CGBEC), qui regroupent des représentants des universités, des collèges et du MEES. L'ajustement apporté à la CRC fut nécessaire afin d'assurer une plus grande équité aux candidats dans l'évaluation de leur dossier d'admission aux universités. Que ce soit du côté des étudiants ou des relayeurs d'information, les changements à la CRC ont été bien accueillis. Tous les détails relatifs à la CRC révisée sont disponibles sur le site du BCI : www.bci-qc.ca/etudiants/cote-r/

En raison de l'application rétroactive du calcul révisé de la CRC, celle-ci a eu un impact dès l'admission universitaire de l'automne 2018. Entre autres, dans les programmes contingentés, les seuils d'admission pour ce trimestre ont dû être revus à la hausse. Les statistiques d'admission du BCI de l'automne 2018 seront fort utiles afin de documenter l'impact de la CRC révisée. Ces données permettront notamment d'analyser les différentes étapes du processus d'admission selon le collège et le programme de provenance du candidat.

d) Échanges électroniques et transmission sécurisés de données et de documents

En décembre 2017, les membres du SCR ont donné leur appui au projet de l'Association des registraires des universités et collèges du Canada (ARUCC) sur la déclaration de Groningue et la mobilité étudiante, qui vise à promouvoir et faciliter la mobilité étudiante à l'échelle nationale et internationale par le biais d'un échange fiable et sécurisé de données électroniques. En janvier 2018, les membres du Comité des affaires académiques ont également manifesté leur soutien au projet. Le groupe de travail de l'ARUCC dédié au projet travaille actuellement sur une analyse de faisabilité et l'élaboration d'un modèle de gouvernance pour le réseau canadien. Des démarches se poursuivent également afin d'identifier des sources potentielles de financement. Pour obtenir des précisions sur le projet, on peut consulter le site de l'ARUCC : <https://www.arucc.ca/fr/ressources/groupe-de-travail-groningue.html>

Par ailleurs, aux fins de la gestion des admissions des candidats, un environnement mis en place par le BCI permet, à la demande d'un étudiant, la transmission par voie électronique de son relevé de notes à l'un ou l'autre des établissements universitaires du Québec. Cet environnement sécurisé permet de réduire les délais et les coûts de livraison, et d'éliminer pratiquement tous les risques de fraude et de falsification. Des organismes autres qu'universitaires, dont l'Ordre des ingénieurs du Québec (OIQ) dans le cadre de demandes de permis d'exercice, utilisent également cet outil. En 2017-2018, environ 44 400 fichiers ont été transmis au moyen de cet environnement sécurisé, ce qui correspond à une légère baisse de 2,4 % par rapport à l'an dernier.

e) Prénom préféré et identité de genre

Des changements légaux ont été apportés en juin 2016 afin de mieux faire respecter les droits des personnes trans et des personnes non binaires. Les établissements d'enseignement ont donc l'obligation de mettre en place des mesures qui s'inscrivent dans le respect de ces droits. Au cours de l'année 2017-2018, les membres du SCR ont amorcé des discussions sur lesdites mesures pouvant être mises en place dans leur établissement. Plusieurs questions et enjeux ont y été abordés, dont : changement de prénom, mention du genre dans les documents, code permanent du MEES, confidentialité de l'information. Au cours de la prochaine année, le SCR poursuivra ses échanges sur le sujet, notamment avec la collaboration de la *Table nationale de lutte contre l'homophobie et la transphobie des réseaux de l'éducation*.

f) Système de gestion des données sur l'effectif universitaire du MEES

Les membres du SCR sont étroitement associés aux travaux du Comité de liaison de gestion des données sur l'effectif universitaire (GDEU). Ce comité, qui regroupe des représentants des universités et du MEES, a pour mandat d'évaluer les besoins, problématiques et améliorations relatifs à la production, à la collecte, à la fiabilité, au traitement et à la diffusion des données sur l'effectif étudiant universitaire et faire le suivi des résultats de ces évaluations. Il doit aussi partager l'information relative au maintien et au développement du système GDEU.

En 2017-2018, les travaux du Comité ont porté principalement sur les ajustements et les développements à venir pour la déclaration des étudiants étrangers au système GDEU. De plus, au cours de la dernière année, les membres du SCR ont suivi de près l'évolution des travaux liés à la nouvelle table de classification académique aux fins de financement (CAFF). À compter du trimestre d'été 2018, les nouveaux codes CAFF devront être utilisés lors de la déclaration des activités et des programmes au système GDEU.

g) Destination Universités

Le SCR a reçu du Comité des affaires académiques un mandat de coordination des activités d'information, notamment celle relative à la tournée universitaire (TU) dans les collèges du Québec. Le site www.destinationuniversites.ca permet d'obtenir toute l'information pertinente concernant cette tournée. En plus du calendrier de la TU, les étudiants peuvent y consulter les dates des journées portes ouvertes des établissements universitaires. Les étapes pour déposer une demande d'admission y sont explicitées, que ce soit pour les candidats en provenance des collèges du Québec ou de l'étranger. En 2017, pour une deuxième année consécutive, la tournée dans les collèges s'est déroulée de la mi-septembre au début décembre.

h) Date limite pour la confirmation de l'offre d'admission par les candidats collégiens

Au cours des derniers mois, les membres du SCR ont discuté à plusieurs reprises de l'opportunité de devancer du 1^{er} juin au 1^{er} mai la date limite pour la confirmation d'acceptation de l'offre d'admission par les candidats collégiens. À l'instar de l'Université McGill, qui avait pris cette décision depuis l'admission de l'automne 2016, plusieurs établissements ont finalement opté pour la même approche à compter de l'admission de l'automne 2018 : Université de Sherbrooke, Université Laval, Université de Montréal, Université Concordia et HEC Montréal. Malgré ce devancement d'un mois, la date du dépôt d'une demande d'admission par les candidats collégiens est maintenue au 1^{er} mars.

i) Autorisations d'études hors établissement

Depuis plus de trente ans, l'*Entente sur les autorisations d'études hors établissement* (AEHE) permet à un étudiant inscrit comme étudiant régulier dans un établissement universitaire québécois de suivre, dans le cadre de son programme d'études, un ou plusieurs cours dans un autre établissement universitaire québécois.

À l'automne 2002 était implanté un système simplifiant les démarches requises de la part des étudiants voulant se prévaloir des avantages offerts par cette Entente. Le système *Mobilité-cours* a ainsi été développé avec l'objectif premier de faciliter les procédures d'autorisation d'études et d'inscription pour l'étudiant. Le formulaire en ligne, disponible sur le site Web du BCI, simplifie donc le processus d'inscription et favorise la mobilité des étudiants. En 2017-2018, un peu plus de 13 000 étudiants se sont inscrits à au moins un cours ou une activité dans le cadre de cette Entente. Par rapport à l'année précédente, ce nombre d'étudiants représente une baisse de 6,6 %. Le BCI a la responsabilité de

l'entretien et des opérations de gestion et de suivis du système. Produit tous les deux ans, un bilan statistique sur l'utilisation de ce système est disponible sur le site du BCI :

http://www.bci-qc.ca/wp-content/uploads/2017/12/AEHE_Bilan_statistique_Aut_16.pdf

Par ailleurs, pour des raisons de désuétudes et parce qu'il ne répond plus adéquatement aux besoins d'affaires, ce système, en place depuis seize ans, fait l'objet présentement d'une refonte. La première phase de ce projet, mise en production en février 2017, vise à gérer les stages d'externat interuniversitaires en médecine réalisés au Québec. Ce projet a permis de mettre en place des mécanismes d'interaction entre le système des AEHE et le portail de l'Association des facultés de médecine du Canada (AFMC). La grande majorité des fonctionnalités développées pour la phase 1 seront utilisées pour la phase 2 qui, cette fois-ci, servira à l'ensemble des programmes des établissements universitaires québécois. Les travaux de la phase 2 ont démarré en avril 2017 et vont s'échelonner jusqu'au printemps 2019. Le nouveau système devrait être prêt pour la gestion des demandes d'autorisation du trimestre d'été 2019.

j) Automatisation du processus de délivrance d'autorisations d'enseigner aux finissants des universités québécoises

Le SCR a amorcé avec le MEES des travaux visant à automatiser le processus de délivrance d'autorisations d'enseigner aux finissants des universités québécoises. Pour l'essentiel, le projet a pour but de simplifier le processus actuel et d'optimiser les ressources. La solution proposée par le MEES vise ainsi à remettre entre les mains du diplômé la responsabilité de compléter en ligne la demande d'autorisation d'enseigner. Les établissements universitaires n'interviendraient plus à cet égard et ne joueraient donc plus le rôle d'intermédiaire entre les diplômés et le MEES. Les établissements n'auraient qu'à transmettre périodiquement au Ministère un fichier contenant un certain nombre de variables sur les diplômés concernés. Les travaux se poursuivront au cours de la prochaine année.

k) Mécanisme de contrôle des acceptations multiples

Le mécanisme de contrôle des acceptations multiples permet une meilleure atteinte des contingentements en faisant en sorte qu'un candidat admis n'occupe pas plus d'une place et que toutes les places disponibles soient offertes aux candidats placés provisoirement en liste d'attente. Ce mécanisme, géré par le BCI, est utilisé par les quatre établissements qui offrent le plus grand nombre de programmes contingentés, soit l'Université Laval, l'Université McGill, l'Université de Montréal et l'Université de Sherbrooke. Pour les admissions de l'automne 2017, quelques centaines d'étudiants en situation d'acceptation multiple ont été repérés par le système.

l) Journée de perfectionnement professionnel des bureaux du registraire

Le 11 mai 2017 s'est tenue à l'Université de Montréal une journée de perfectionnement professionnel s'adressant au personnel des bureaux du registraire des établissements universitaires québécois. Organisé par l'Université de Montréal, HEC Montréal et Polytechnique Montréal en collaboration avec le BCI, cet événement a accueilli près de 140 participants. Ces derniers, qui ont montré un taux de satisfaction élevé en regard de cette journée, ont alors eu l'occasion de partager des expériences de travail et des façons de faire dans le cadre d'ateliers thématiques. Il a été convenu par les membres du SCR que ce type de journée aura lieu désormais tous les deux ans.

m) Communauté de pratique

Les membres du SCR ont convenu de partager leurs pratiques sur différents thèmes identifiés par eux lors de leur rencontre. Le BCI apporte son appui en procédant à la collecte des informations. En 2017-2018, des collectes ont été réalisées sur les thèmes suivants :

- Documents officiels demandés aux étudiants;
- Politiques linguistiques des universités;
- Prénom préféré et identité de genre;
- Formation autonome à distance.

n) Diverses collectes de données et d'information

À l'intention de l'ensemble des établissements universitaires, le SCR procède, sur une base récurrente, à plusieurs collectes de données et à la mise à jour de documents d'information :

- Compilation annuelle des inscriptions préliminaires au trimestre d'automne;
- Bilan de l'application de la politique d'admission conditionnelle au trimestre d'automne;
- Mise à jour du tableau comparatif des critères de sélection des candidatures évaluées sur la base du DEC aux programmes contingentés de baccalauréat;
- Dénombrement des inscriptions et diplômés dans les programmes de formation à l'enseignement;
- Dénombrement des inscriptions, des diplômés et de la durée des études dans les programmes menant à l'Ordre des psychologues;
- État des demandes d'admission au trimestre d'automne;
- Mise à jour de la liste des programmes offerts en partenariat dans les établissements universitaires du Québec;
- Mise à jour du tableau sur les divers frais;
- Portrait sur l'offre de formation universitaire sur le territoire québécois;
- Compilation relative à l'admission en médecine au trimestre d'automne des personnes issues des régions éloignées.

B.6 Les bibliothèques universitaires

Liste des membres	
<i>Du 1^{er} mai 2017 au 30 avril 2018 :</i>	<i>Le Sous-comité a tenu dix réunions et il a été présidé par monsieur Richard Dumont.</i>
BEAUDRY, Guylaine	Université Concordia
BIZIMANA, Bernard	HEC Montréal
BOUDREAULT, Luc	Université du Québec à Chicoutimi
BROMBY, Daniel	Université Bishop's
CLAPPERTON, Maureen	Bibliothèque et Archives nationales du Québec
COOK, Colleen ou URBAIN Carole	Université McGill
DE LA CHEVROTIÈRE, François	Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue
DROLET, Marie-Josée	Université TÉLUQ
DUGAS, Marie-Ève	Institut national de la recherche scientifique
DUMONT, Richard	Université de Montréal

FOURNIER, Sylvie	Université de Sherbrooke
GADOURY, Lynda	Université du Québec à Montréal
GAGNON-MOUNTZOURIS, Vicky	École de technologie supérieure
GHAOUTI, Loubna	Université Laval
GODON, Daniel	Université du Québec en Outaouais
GOSSELIN, Guy	École de technologie supérieure
LAMONTAGNE, Karine	École nationale d'administration publique
LESSARD, Caroline	Université du Québec
LÉVESQUE, Isabelle-Annie	Université du Québec à Rimouski
MEUNIER, Sylvain	Polytechnique Montréal
SÉGUIN, Benoît	Université du Québec à Trois-Rivières
Auxquels se joignent :	
CHARBONNIER, François	BCI
LAFRAMBOISE, Roger	BCI
PÉPIN, Jean-François ⁶⁶	BCI
SECK, Sonia ⁶⁷	BCI
STE-MARIE, Chantale	BCI
VALENTIN, Sophie	BCI

Le Sous-comité des bibliothèques du BCI (SC-BIBL) regroupe les directeurs des bibliothèques des établissements universitaires québécois et, à titre d'observateur régulier et permanent, un représentant de Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ).

Son mandat est de favoriser le développement concerté des collections et des bibliothèques en appui à la mission d'enseignement et de recherche des universités québécoises. La collaboration entre tous les établissements membres ainsi qu'avec d'autres partenaires favorise l'utilisation optimale des ressources financières, humaines et matérielles. Elle permet la création et la gestion en commun d'outils, la mise en commun de ressources, le partage des coûts, des expertises et des expériences.

Les principales actions menées par le Sous-comité des bibliothèques en 2017-2018 sont les suivantes :

a) Achats en commun

Les bibliothèques universitaires québécoises continuent de mettre leurs efforts en commun pour acquérir des ressources documentaires électroniques à meilleur prix. L'utilisation des ressources électroniques est en croissance dans toutes les universités québécoises. En 2017-2018, le volume de ces achats en commun au BCI était de 12 468 971,77 \$, ce qui équivaut à une augmentation de 2,7 % par rapport à 2016-2017. Le nombre de ressources négociées est passé de 145 en 2016-2017 à 148 en 2017-2018, ce qui inclut des produits et services documentaires, dont des revues scientifiques ou professionnelles en plein texte, des répertoires de données statistiques et commerciales, des livres électroniques, des ouvrages de référence (encyclopédies, dictionnaires, bases de données, etc.), des archives de périodiques et des thèses.

En 2017-2018, les établissements ont consacré 1 906 147,78 \$ pour l'achat de livres électroniques versus 1 424 443,30 \$ en 2016-2017, une augmentation de 34 %. Cette croissance est probablement le résultat des coupures dans les produits d'abonnement ces deux dernières années budgétaires dans le but justement de libérer des montants pour l'achat de monographies.

⁶⁶ Jusqu'au 3 août 2017

⁶⁷ À compter du 21 août 2017.

Pour l'année 2017-2018, le montant moyen des remises obtenues par les universités en procédant collectivement à ces achats était de 24 %.

b) Acquisition d'une plateforme partagée de services

La majorité des systèmes intégrés de gestion des bibliothèques (SIGB) implantée dans les bibliothèques universitaires québécoises devront être remplacés d'ici 2020, les fournisseurs délaissant progressivement cette approche technologique pour tabler sur les plateformes partagées de services (PPS). Depuis l'automne 2014, les bibliothèques universitaires québécoises, chapeautées par le Sous-comité des bibliothèques du BCI, collaborent à un projet de remplacement de leur SIGB respectif par une PPS. Ce projet constitue la première étape d'une vision porteuse pour le réseau des bibliothèques universitaires du Québec. La création d'un catalogue collectif facile à utiliser sera une avancée majeure pour nos usagers en facilitant l'accès à nos collections imprimées et pavera la route à des collaborations beaucoup plus étroites entre les bibliothèques participantes.

Le projet a fait l'objet d'une demande de financement auprès du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) en 2017 qui s'est soldée par l'attribution d'une subvention de 10,4 M\$, inscrite dans le Plan quinquennal des investissements universitaires 2017-2022.

Les efforts ont été consacrés cette année à la mise sur pied d'une équipe de projet, à la structuration du projet et à la préparation de l'appel d'offres. Plus de 40 personnes des différentes équipes des bibliothèques universitaires ont travaillé activement en 2017-2018 à ce projet qui sera structurant pour les services d'accès aux publications universitaires. Ces efforts considérables de mobilisation se poursuivront en 2018-2019.

c) Gestion des données de recherche

Le développement de dépôts de données universitaires au Québec est justifié par plusieurs facteurs, notamment par l'imminence d'une politique des trois organismes fédéraux de financement de la recherche — les Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC), le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada (CRSNG) et le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (CRSH)— laquelle vise l'excellence dans la recherche au Canada en favorisant de bonnes pratiques de gestion des données numériques et d'intendance des données. Le mouvement encourageant une meilleure gestion des données de recherche est déjà lancé dans le reste du Canada et le nombre de revues savantes exigeant le dépôt des données sur lesquelles reposent les articles est en croissance.

La vision du Sous-comité des bibliothèques est d'offrir un service de gestion de données permettant d'archiver et de partager les données, les métadonnées et la documentation afférente de façon sécuritaire tout en assurant un certain niveau de préservation à long terme.

Par l'entremise de son Groupe de travail sur la gestion des données de recherche (GT-GDR), le Sous-comité des bibliothèques concentre ses réflexions sur les deux volets suivants :

- Le développement des compétences au sein des bibliothèques universitaires québécoises pour qu'elles soient en mesure d'offrir des services de soutien à la GDR aux chercheurs : deux webinaires thématiques ont été offerts aux bibliothécaires en 2017-2018.
- L'offre d'un service de dépôt de données : les travaux du GT-GDR ont permis d'établir que Dataverse serait la solution la mieux adaptée pour répondre à l'objectif que s'est fixé le Sous-comité. Développé à Harvard, Dataverse est une application Web à code source libre qui permet le partage et la sauvegarde de données. Des dépôts basés sur Dataverse sont installés dans les universités et dans des organisations du monde entier. C'est la plateforme de gestion de données de recherche la plus répandue au Canada.

La plateforme Dataverse Network hébergée par le portail universitaire du Conseil des bibliothèques universitaires de l'Ontario (OCUL), Scholars Portal, est ouverte à tous les chercheurs, peu importe leur université d'attache. Il serait possible pour les bibliothèques québécoises de créer leur propre espace de dépôt au sein du Dataverse Network de Scholars Portal. Parmi les avantages de ce logiciel, on note la facilité d'usage, les coûts peu élevés et le développement en cours d'une version parfaitement bilingue de l'interface, critère primordial dans le choix de l'outil.

La plateforme et l'infrastructure technologique sont déjà en place et sont utilisées avec succès depuis quelques années par les universités ontariennes. Le coût d'abonnement et la contribution en termes de soutien technique sont modestes.

Les discussions sont en cours entre le Sous-comité des bibliothèques et OCUL pour conclure une entente de services qui permettrait aux chercheurs québécois d'avoir accès au Dataverse Network de Scholars Portal.

d) Amélioration de l'accès aux données géospatiales pour la communauté universitaire québécoise

L'Entente entre le BCI et le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) facilitant l'exploitation des données géospatiales produites ou diffusées par le gouvernement québécois est toujours en vigueur. De façon à mieux valoriser et utiliser ces données dans les activités d'enseignement et de recherche, le Sous-comité des bibliothèques a décidé de se doter d'une plateforme commune de diffusion des données géospatiales pour mieux répondre aux besoins de la communauté universitaire. L'Université Laval a généreusement proposé que des développements soient apportés à sa plateforme de données géospatiales GéoIndex+ pour en faire la plateforme privilégiée d'accès et d'utilisation des données géospatiales pour tous les membres des universités québécoises. Cette plateforme permet à l'utilisateur de découvrir, de visualiser et d'extraire ces données sous différents formats et types de projections. Des travaux de refonte de GéoIndex+ ont été entrepris pour la faire évoluer d'une infrastructure locale vers une infrastructure de réseau. Elle intégrera les 300 couches de données géospatiales incluses dans l'entente MERN-BCI.

À ce jour, les modules de découverte, de visualisation, d'extraction des données, de gestion des métadonnées et de partage entre les établissements ont été complétés. L'authentification fédérée a été testée avec succès auprès de deux universités. L'infrastructure inclura de nouvelles fonctionnalités, dont la diffusion des photographies aériennes.

e) Prêt entre bibliothèques

Les bibliothèques universitaires québécoises priorisent l'emprunt et le prêt de documents entre elles. En 2017-2018, on compte plus de 36 000 transactions complétées à l'intérieur du réseau de bibliothèques universitaires, soit une augmentation de 9 % par rapport à 2016-2017.

L'élaboration de stratégies et de politiques favorisant la gestion concertée des opérations de prêt entre bibliothèques est coordonnée par le Groupe de travail sur la gestion concertée des opérations de prêt entre bibliothèques (GCPEB).

f) Participation au congrès des professionnels de l'information

Le Sous-comité des bibliothèques a pris part à la première édition du Congrès des professionnels de l'information tenu du 11 au 13 octobre 2017, au Centre Mont-Royal.

Lors de ce congrès, le Sous-comité des bibliothèques a organisé un colloque d'une journée (le 12 octobre 2017) qui mettait principalement en lumière la contribution des technicien(ne)s en documentation et dont le thème était : « Les tech doc ont la cote ! ». Cent quarante-quatre personnes ont participé à cette activité.

g) Partenariats

Le Sous-comité des bibliothèques du BCI privilégie le partenariat avec des associations et organismes ayant les mêmes buts et objectifs. Parmi les principaux, notons :

- Bibliothèque et Archives nationales du Québec;
- Réseau canadien de documentation pour la recherche (RCDR);
- Canadian Association of Research Libraries/Association des bibliothèques de recherche du Canada (CARL/ABRC);
- Ontario Council of University Libraries (OCUL);
- Print Collections Conservation in Canada/Programme canadien de conservation des collections imprimées (PCCC) avec COPPUL, OCUL, CAUL, CARL, ICIST, LAC/BAC.

h) Groupes de travail du Sous-comité des bibliothèques

La concertation interbibliothèques s'appuie également sur des études et des travaux de recherche régulièrement confiés à différents groupes de travail, permanent ou temporaire, dans le but de mieux éclairer les directeurs des bibliothèques universitaires québécoises dans leur prise de décisions.

Les groupes de travail permanents sont :

- **Groupe de travail sur le développement concerté des collections des bibliothèques universitaires québécoises**

En appui aux missions d'enseignement et de recherche des établissements universitaires québécois, le Groupe de travail sur le développement concerté des collections des bibliothèques universitaires québécoises (DCBU) se concentre sur l'élaboration de stratégies favorisant le développement concerté et harmonieux des collections, en particulier des collections de documents sur support électronique. Le DCBU s'attache aussi à élaborer des stratégies favorisant un partage de responsabilités en vue d'assurer la pérennité de conservation des collections des bibliothèques universitaires québécoises. Enfin, le groupe exerce une vigilance active quant aux enjeux propres à l'acquisition en commun comme les stratégies de négociation, les modèles proposés par les fournisseurs, le cadre légal d'approvisionnement, etc.

- **Groupe de travail sur la gestion concertée des opérations de prêt entre bibliothèques**

Élabore des stratégies propres à favoriser la gestion concertée des opérations de prêt entre bibliothèques et en coordonne la mise en œuvre par des politiques communes et des outils en commun.

- **Groupe de travail sur la gestion des données de recherche**

Coordonne et facilite la mise en œuvre d'une offre de service pour la gestion et la diffusion de données de recherche dans les universités québécoises.

- **Groupe de travail sur le développement des personnels**

Identifie les besoins collectifs et les attentes en matière de perfectionnement et de formation professionnelle des différentes catégories de personnel à l'emploi des bibliothèques universitaires québécoises (gestionnaires, professionnels, techniciens, personnel de bureau et de soutien).

- **Groupe de travail sur les indicateurs de performance et les aides à la décision**

Il assure la gestion du programme annuel des statistiques du Sous-comité des bibliothèques. De plus, le groupe identifie et développe des indicateurs de performance comparatifs communs à d'autres regroupements de bibliothèques universitaires canadiens, étrangers et internationaux.

B.7 La Commission d'évaluation des projets de programmes

Liste des membres	
<i>Du 1^{er} mai 2017 au 30 avril 2018 :</i>	<i>La Commission a tenu dix réunions et une téléconférence.</i>
	<i>La Commission a été présidée par madame Carole Groleau jusqu'au 30 juin 2017, puis par monsieur François Huot.</i>
ANGERS, Annie	Université de Montréal
CLOUTIER, Jean-François	Université McGill
DION, Carole	Université du Québec à Chicoutimi
EDWARDS, Robert	Université de Sherbrooke
GUÉHÉNEUC, Yann-Gaël ⁶⁸	Université Concordia
GUERTIN, Michel	Université Laval
GROLEAU, Carole	Université de Montréal
HUOT, François	Université du Québec à Montréal
JAUMARD, Brigitte ⁶⁹	Université Concordia
Auxquels se joignent :	
GIGUÈRE, Michel	BCI
ROSE, Fabien ⁷⁰	BCI

Mise sur pied à la fin des années 1980, au terme de négociations entre le gouvernement du Québec et les universités, la Commission d'évaluation des projets de programmes (CEP) du BCI constitue une étape essentielle du cheminement d'un nouveau programme de grade. Avant d'offrir un nouveau programme d'études conduisant à un grade de baccalauréat, de maîtrise ou de doctorat, les universités québécoises soumettent leur projet visant l'ouverture de tels programmes à la CEP. Ce cheminement est présentement fondé sur un partage des responsabilités entre le gouvernement et les universités : les universités évaluent, par un mécanisme collectif et indépendant, la qualité des nouveaux programmes, et le MEES évalue la pertinence et l'opportunité des nouveaux programmes.

La CEP compte huit membres, tous professeurs, et jouit d'une autonomie complète dans ses travaux. Les *Avis* de la Commission ne sont soumis à l'approbation d'aucune instance. Dans le respect de l'autonomie des universités, ils sont transmis directement à l'établissement concerné.

Pour la majorité des projets qu'elle évalue, la Commission consulte un certain nombre d'experts — en général trois — dont l'activité se situe dans le champ d'études du programme proposé et qui sont en mesure de porter un regard véritablement éclairé et indépendant sur le contenu du programme que l'université se propose d'offrir. C'est à la lumière des analyses des experts consultés que la CEP rend ensuite son *Avis* sur le projet. Lorsqu'elle recommande l'acceptation d'un projet, elle le fait habituellement en assortissant son *Avis* de conditions et de suggestions, lesquelles ont pour objectif d'améliorer le projet soumis et de garantir que le programme, une fois offert, permettra à l'étudiant qui s'y inscrira de recevoir une formation de qualité.

La Commission examine certains projets selon une procédure dite « modulée ». Cette procédure peut être utilisée quand l'université qui propose le projet a déjà, dans une certaine mesure, fait la preuve de sa capacité à offrir un programme dans le domaine d'études visé, par exemple si le nouveau programme

⁶⁸ À compter du 1^{er} janvier 2018.

⁶⁹ Jusqu'au 31 décembre 2017.

⁷⁰ À compter du 5 juin 2017.

proposé est fondé sur une quantité importante de cours déjà offerts dans le cadre de programmes existants.

Les projets de programmes qui ont reçu un avis favorable de la CEP sont ensuite transmis par l'établissement promoteur au Comité des programmes universitaires du Ministère, qui en évalue l'opportunité.

Durant l'année 2017-2018, la Commission s'est penchée sur 28 projets de programmes. Quatorze projets étaient en cours d'évaluation au début de l'exercice, alors que quatorze dossiers ont été reçus durant l'année. L'étude de quatorze projets a été menée à terme au cours de l'exercice.

Parmi les 28 projets de programmes sur lesquels la Commission s'est penchée, 26 ont été étudiés selon la procédure complète (sept programmes de baccalauréat, dix de maîtrise et neuf de doctorat) et deux selon la procédure modulée (deux programmes de maîtrise). Les proportions de dossiers reçus par modalité d'étude sont demeurées relativement stables. Un des projets reçus pour une évaluation complète a été proposé par un établissement qui n'est pas membre du BCI.

La CEP demeure un des rouages principaux du système d'assurance qualité des programmes mis en place par les universités québécoises. Ce système continue d'attirer l'attention des intervenants du domaine de l'évaluation partout dans le monde, comme en témoignent les demandes de présentation des caractéristiques du système d'évaluation québécois qui sont régulièrement transmises au BCI par des délégations étrangères et par des organismes internationaux. En tant que membre de l'International Network for Quality Assurance Agencies in Higher Education (INQAAHE), le BCI est en lien avec les meilleures pratiques au monde dans le domaine de l'assurance-qualité en enseignement supérieur.

B.8 La recherche

Liste des membres	
<i>Du 1^{er} mai 2017 au 30 avril 2018 :</i>	<i>Le Comité a tenu quatre réunions. Une réunion des vice-recteurs à la recherche au niveau national a également été tenue.</i>
	<i>Le Comité a été présidé par monsieur Robert Mantha.</i>
BEAUVAIS, Jacques ⁷¹	Université de Sherbrooke
BEGIN, Yves ⁷²	Institut national de la recherche scientifique
BERTRAND, François	Polytechnique Montréal
BOUCHARD, Nicole ⁷³	Université du Québec à Chicoutimi
BRASSARD, Caroline	Université TÉLUQ
BROUILLET, Eugénie ⁷⁴	Université Laval
CHAMPAGNE, Juliette ⁷⁵	École nationale d'administration publique
CHAMPAGNE, Manon ⁷⁶	Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue
CLOUTIER, Sylvain G. ⁷⁷	École de technologie supérieure
CRAGO, Martha ⁷⁸	Université McGill

⁷¹ Jusqu'en juin 2017.

⁷² Jusqu'en octobre 2017.

⁷³ Depuis février 2018.

⁷⁴ Depuis septembre 2017.

⁷⁵ Depuis septembre 2017.

⁷⁶ Depuis septembre 2017.

⁷⁷ Jusqu'en décembre 2017.

⁷⁸ Depuis septembre 2017.

De GROSBOIS, Sylvie	Université du Québec en Outaouais
DESCHÊNES, François	Université du Québec à Rimouski
DESPINS, Charles ⁷⁹	École de technologie supérieure
FAHMI, Mustapha ⁸⁰	Université du Québec à Chicoutimi
GAGNÉ, Robert	HEC Montréal
GAGNON, Stéphanie ⁸¹	École nationale d'administration publique
GIRALDEAU, Luc-Alain ⁸²	Institut national de la recherche scientifique
GOLDSTEIN, Rose ⁸³	Université McGill
GUY, Christophe	Université Concordia
HÉBERT, Marie-Josée	Université de Montréal
LÉVESQUE, Stéphane ⁸⁴	Université du Québec à Chicoutimi
MANTHA, Robert	Université du Québec à Trois-Rivières
MARTEL, Denis ⁸⁵	Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue
MOUNIER, Catherine	Université du Québec à Montréal
PERREAU, Jean-Pierre ⁸⁶	Université de Sherbrooke
PILOTE, Éric ⁸⁷	Université du Québec à Chicoutimi
POWLOWSKI, Justin ⁸⁸	Université Concordia
SAUVAGEAU, Lyne	Université du Québec
TREMBLAY, Angelo ⁸⁹	Université Laval
TURNBULL, Miles	Université Bishop's
Auxquels se joignent :	
CLOUTIER, Céline	BCI
FOLEY, François	BCI

Le Comité de la recherche (CR) permet l'échange d'informations et, lorsqu'approprié, l'élaboration de positions communes sur les questions liées au développement et au financement de la recherche, et sur les initiatives législatives qui ont un impact en matière de recherche. Il maintient des relations étroites avec l'ensemble des acteurs du milieu de la recherche et de l'innovation au Québec, dont les ministères chargés de ces questions ainsi que les organismes subventionnaires québécois et canadiens.

À cette fin, les membres du Comité de la recherche ont rencontré plusieurs intervenants du milieu de la recherche au Québec durant l'année 2017-2018.

- Madame Manon Brassard, sous-ministre et présidente de l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec, et madame Geneviève Tanguay, vice-présidente, technologies émergentes, au Conseil national de recherches Canada (CNRC), ont rencontré le Comité en septembre 2017 afin d'élaborer de concert une stratégie visant à mieux assurer une plus grande représentation du Québec au niveau fédéral.

⁷⁹ Depuis janvier 2018.

⁸⁰ Jusqu'en juin 2017.

⁸¹ Jusqu'en juin 2017.

⁸² Depuis novembre 2017.

⁸³ Jusqu'en juin 2017.

⁸⁴ D'octobre 2017 à janvier 2018.

⁸⁵ Jusqu'en juin 2017.

⁸⁶ Depuis septembre 2017.

⁸⁷ De juin à septembre 2017.

⁸⁸ Jusqu'en juin 2017.

⁸⁹ Jusqu'en juin 2017.

Cette rencontre s'est conclue sur un projet de rencontre à Ottawa entre les sous-ministres champions des relations universitaires et les vice-recteurs à la recherche, laquelle s'est tenue le 17 avril 2018. Lors de cette rencontre, qui s'est voulue une première étape de collaboration entre les principaux acteurs en recherche du milieu politique fédéral et les universités québécoises, plusieurs propositions ont été émises afin de renforcer les liens et de s'assurer d'un partenariat plus efficace entre les chercheurs du fédéral, notamment ceux du Centre national de recherche du Canada (CNRC), et les chercheurs des universités québécoises.

- Monsieur Marco Blouin et madame Marie-Noëlle Perron, du ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation (MESI), ont rencontré les membres du Comité au sujet des frais indirects de recherche (FIR) ainsi que du projet au sein du Ministère d'actualiser le Système d'information sur la recherche universitaire (SIRU). La question des FIR a également fait l'objet de discussions entre le président du Comité de la recherche et les membres du Conseil d'administration du BCI, le 16 février 2018.
- Madame Maryse Lassonde, directrice scientifique du Fonds de recherche du Québec — Nature et technologie, a rencontré le Comité à propos du GENDER SUMMIT, qui s'est tenu à Montréal du 6 au 8 novembre 2017.
- Madame Janet Rossant, présidente et directrice scientifique des Prix Canada Gairdner, et monsieur Rémi Quirion, scientifique en chef du Québec, ont rencontré le Comité afin de sensibiliser les membres à propos de l'importance de ce prix de reconnaissance internationale pour les chercheurs dans le domaine de la santé.
- Monsieur Richard Dumont, président du Sous-comité des bibliothèques et directeur général, Direction des bibliothèques, à l'Université de Montréal, ainsi que madame Guylaine Beaudry, vice-rectrice exécutive adjointe, stratégie numérique, et bibliothécaire en chef à l'Université Concordia ont rencontré le Comité dans le but d'informer les membres des orientations stratégiques du Sous-comité des bibliothèques pour la période 2017-2020, ce qui inclut la mise en place de diverses plateformes. Les membres du Comité de la recherche ont émis des suggestions à propos du projet d'implantation d'une plateforme québécoise de dépôt des données de recherche.
- Dans un même ordre d'idées, le Comité a rencontré monsieur Alan Shepard, président du conseil d'administration du Réseau canadien de documentation pour la recherche (RCDR) ainsi que recteur à l'Université Concordia, à propos de représentations menées par ce regroupement pour sensibiliser les hauts dirigeants d'Universités Canada à la situation actuelle où un monopole d'éditeurs internationaux contrôle le milieu des publications savantes, faisant en sorte que les licences d'utilisation sont de plus en plus coûteuses pour les établissements universitaires.
- Madame Pari Johnson, vice-présidente, Politiques et affaires publiques à Universités Canada, et monsieur Scott White, rédacteur en chef de The Conversation Canada, ont rencontré le Comité au sujet de la mise en œuvre d'une version française de ce média en ligne indépendant d'information et d'analyse de l'actualité avec des articles écrits par des universitaires.
- Monsieur Guillaume St-Onge, directeur général du Réseau Québec maritime (RQM), a rencontré le Comité à propos des divers programmes mis sur pied dans le cadre de ce projet intersectoriel touchant le secteur maritime, lequel inclut également un partenariat avec la France.
- Des représentants du Comité de direction de Génome Québec, dont le président-directeur général, monsieur Daniel Coderre, a rencontré le Comité dans le but d'informer ses membres des diverses initiatives mises sur pied par cette instance, dont les divers concours offerts aux chercheurs, ainsi que des enjeux-clés liés au domaine de la recherche en génomique.

En outre, parmi les dossiers traités par le Comité de la recherche durant l'année 2017-2018, on soulignera les suivants :

- Le Comité de la recherche a transmis des commentaires dans le cadre de la consultation menée par les Fonds de recherche du Québec (FRQ) sur les Plans stratégiques 2018-2021.
- Les membres du Comité ont transmis des commentaires au Conseil franco-québécois de coopération universitaire (CFQCU) dans le cadre de la préparation d'un plan pluriannuel de cette instance.
- Un travail de mobilisation a été effectué par les vice-recteurs à la recherche des universités québécoises afin d'appuyer le rapport du comité consultatif sur l'examen du soutien fédéral à la science fondamentale, lequel a été déposé le 10 avril 2017. Les vice-recteurs ont ensuite rencontré leurs homologues canadiens à l'Université York les 21 et 22 juin 2017 pour discuter principalement des suites à donner au rapport. Les vice-recteurs à la recherche se sont réjouis du soutien accru pour la science et la recherche annoncé lors du dépôt du budget fédéral 2018.
- Les membres du Comité ont appuyé la Stratégie québécoise en recherche et innovation (SQRI) lors de son dévoilement le 12 mai 2017. Les vice-recteurs se réjouissent de plusieurs initiatives que contient cette SQRI, notamment la bonification accordée aux FRQ afin d'encourager la recherche et l'innovation dans les établissements d'enseignement supérieur.
- Les membres ont partagé leurs pratiques concernant les frais indirects de recherche liés aux subventions de recherche et développement coopérative (RDC).

Enfin, le Comité de la recherche a fait des représentations auprès de certaines instances, dont :

- Le secrétariat des Chaires de recherche du Canada (CRC), à propos de la nouvelle règle limitant à un seul renouvellement des chaires de niveau 1. Des représentations ont aussi été faites au sujet des consultations menées par les CRC sur un Plan d'action en matière d'équité, de diversité et d'inclusion. Sur cette question, les vice-recteurs ont soulevé le problème vécu par de nombreux établissements concernant l'autodéclaration des chercheurs issus des minorités.
- Le scientifique en chef du Québec et président du conseil d'administration des trois Fonds de recherche du Québec, monsieur Rémi Quirion, à propos de difficultés vécues par des établissements universitaires avec le nouveau système intégré de gestion des bourses et des subventions FRQnet.
- Le MESI, afin que ce dernier maintienne sa part de financement pour l'Institut des sciences mathématiques (ISM), un consortium composé de neuf universités québécoises.

Désignation de représentants

Le Comité de la recherche a procédé à la désignation de représentants universitaires ou à la proposition de candidatures auprès des instances suivantes :

- Comité franco-québécois de coopération universitaire (CFQCU)
- Comité de direction du Réseau Québec maritime (RQM)
- Conseil d'administration de QuébecInnove

B.9 Les affaires administratives et financières

Liste des membres	
<i>Du 1^{er} mai 2017 au 30 avril 2018 :</i>	<i>Le Comité a tenu cinq réunions régulières et six réunions spéciales.</i>
	<i>Le Comité a été présidé par monsieur Éric Filteau.</i>
ARBOUR, Claude ⁹⁰	Institut national de la recherche scientifique
BEAUCHAMP, Yves	Université McGill
BEAUSÉJOUR, Mario ⁹¹	École de technologie supérieure
BELLEAU, Ginette ⁹²	Institut national de la recherche scientifique
BOISVERT, Luc	Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue
BOUCHARD, Dominique ⁹³	Université du Québec à Chicoutimi
BOUCHER, Isabelle	Université du Québec
BOUCHER, Louise	Université TÉLUQ
CHAMBERLAND, Steven ⁹⁴	Polytechnique Montréal
COSSETTE, Denis	Université Concordia
DARVEAU, André ⁹⁵	Université Laval
DORION, André	Université du Québec à Montréal
DUPONT, Yves	Université du Québec en Outaouais
FILTEAU, Éric	Université de Montréal
GERMAIN, Josée ⁹⁶	Université Laval
GOYETTE, Isabelle	Université Bishop's
HURTEAU, Richard ⁹⁷	Polytechnique Montréal
MAILHOT, Jean-Pierre	École nationale d'administration publique
MONTPLAISIR, Georges	HEC Montréal
NADEAU, Charles	Université du Québec à Trois-Rivières
RÉMILLARD, Denyse	Université de Sherbrooke
RIOUX, Martine ⁹⁸	Université du Québec à Chicoutimi
VIEL, Marjolaine	Université du Québec à Rimouski
Auxquels se joignent :	
BEAUCHAMP, Valérie ⁹⁹	BCI
BERGERON, Jean-Mathieu ¹⁰⁰	BCI

Le Comité des affaires administratives et financières (VRAAF), tout comme les sous-comités et les groupes de travail qui lui sont rattachés, sont des lieux d'échange d'information ainsi que de partage de bonnes pratiques, de concertation et de coopération sur des questions d'intérêt commun touchant les affaires administratives et financières.

⁹⁰ À compter d'octobre 2017.

⁹¹ Jusqu'en septembre 2017.

⁹² Par intérim jusqu'en septembre 2017.

⁹³ Jusqu'en juin 2017.

⁹⁴ Par intérim à compter de février 2018.

⁹⁵ À compter de juillet 2017.

⁹⁶ Jusqu'en juin 2017.

⁹⁷ Jusqu'en janvier 2018.

⁹⁸ À compter de septembre 2017.

⁹⁹ De retour de congé le 17 juillet 2017.

¹⁰⁰ Jusqu'au 14 juillet 2017.

Le Comité est fréquemment engagé dans des travaux conjoints avec le Ministère ou d'autres partenaires qui débouchent généralement sur des orientations concertées qui sont soumises pour avis au Conseil d'administration. Cette année, le Comité a notamment :

- Organisé et tenu une rencontre avec le Ministère sur les Orientations budgétaires 2017-2018, le 19 mai 2017. Le Comité a réagi à ces orientations dans une lettre datée du 31 mai 2017.
- Organisé et tenu une rencontre, le 2 octobre 2017, avec le sous-ministre adjoint à l'enseignement supérieur du Ministère et son équipe, qui a porté sur l'état d'avancement et la méthodologie retenue pour les travaux portant sur la grille de pondération.
- Organisé et tenu deux conférences téléphoniques, les 5 et 7 décembre 2017 au sujet de l'ajout de règles budgétaires relatives à l'année universitaire 2017-2018 et découlant de la mise à jour économique de l'automne 2017. Le Comité a réagi à ces nouvelles règles budgétaires dans une lettre datée du 8 décembre 2017.
- Participé ou suivi de près la présentation du budget provincial 2018-2019 et ses impacts sur le financement des universités.
- Suivi attentivement les travaux portant sur la révision de la formule de financement des universités. Il a notamment participé aux réunions du 15 décembre 2017 et du 12 janvier 2018 au sujet de la grille de financement, ainsi qu'aux rencontres du 10 et 11 avril 2018 au sujet de la révision de la politique québécoise de financement des universités et de ses impacts.
- Transmis, le 17 janvier 2018, au Conseil d'administration ses préoccupations relativement à la mécanique associée à l'introduction du corridor pour le financement des variations d'effectifs étudiants dans la nouvelle politique de financement des universités.
- Soulevé, le 6 novembre 2017, auprès du sous-ministre adjoint à l'enseignement supérieur du Ministère le financement insuffisant par les autres ministères et organismes des FIR occasionnés par les projets de recherche. Étant donné la révision de la politique de financement, le Ministère n'a pas donné suite à cette demande au cours de l'année 2017-2018, mais le fera en 2018-2019.
- Émis, le 8 juin 2017, ses recommandations à l'intention du Conseil d'administration quant au financement du projet de plateforme partagée de services (PPS) des bibliothèques universitaires québécoises par le Ministère, à la publication d'un avis d'intérêt et à la gouvernance du projet. Par la suite, à chaque rencontre du comité, ses membres ont été tenus informés, tout comme ceux du Comité des affaires académiques et du Comité de la recherche, des étapes franchies et à venir dans le cadre du projet. Il s'est ainsi assuré chaque fois, auprès du Comité de gouvernance du projet de la PPS, du bon déroulement du projet.
- Suivi l'état des transmissions des collectes de données relatives au Système d'information sur les personnels des universités québécoises (SYSPER). En effet, le 7 novembre 2017, le Ministère a fait part de son souhait de rattraper le retard de ces collectes, soit pour les années 2014-2015 à 2016-2017 d'ici le 30 avril 2018. Il a ainsi désigné le secrétariat du BCI à trouver, en collaboration avec les établissements universitaires, les solutions qui permettront d'atteindre cet objectif. Dans ce contexte, le Comité exécutif a mandaté le Comité des affaires administratives et financières de convenir avec le secrétariat du BCI des solutions en vue de combler, comme le souhaite le Ministère, ce retard. Finalement, l'échéancier proposé le 14 décembre 2017 au Ministère pour les livrables du SYSPER a été le suivant : 30 avril 2018 pour les collectes 2014-2015 et 2015-2016 et 30 septembre 2018 pour les collectes 2016-2017. Cet échéancier a été accepté par le MEES en mars 2018.

- Adopté, le 18 janvier 2018, l'approche d'inventaire ciblé des systèmes pour la deuxième phase d'audit immobilier, plutôt qu'un inventaire des exigences, réalisé lors du premier exercice. Le Ministère s'est dit favorable à cette proposition et est actuellement en discussion à ce sujet avec le Conseil du trésor.
- Transmis, le 25 janvier 2018, en réponse à une demande du Ministère, un document au sujet des ressources humaines requises dans les établissements universitaires québécois en vue d'assurer une gestion d'actifs immobiliers efficace. La rédaction de ce document a été effectuée par le Groupe de travail coordonnant le projet d'audit immobilier et d'implantation d'un progiciel de gestion et de maintien des actifs (GT-AUDIT-ACTIFS). Il a ensuite été approuvé par le Groupe de travail sur les ressources matérielles (GT-RM) et, enfin, par le Comité.
- Proposé au Conseil d'administration de transmettre une demande de financement aux différents ministères et villes concernés afin de satisfaire les exigences de la Régie du bâtiment du Québec quant à l'entretien des façades des bâtiments de cinq étages ou plus, et ce, dans la mesure où les enveloppes de maintien de l'offre de services du Plan quinquennal des investissements universitaires et cadre de référence (PQIU) sont insuffisantes. Dans le cadre de cette démarche, le Comité a également recommandé d'impliquer l'ensemble du réseau de l'éducation ainsi que le réseau de la santé, qui font aussi face à cette situation.
- Transmission, le 26 octobre 2017, d'une demande au Ministère relative à la mise sur pied d'un groupe de travail mixte MEES-BCI sur les ressources matérielles et suivi de cette demande. La première réunion du Comité mixte MEES-BCI en matière d'infrastructures du réseau universitaire a eu lieu le 19 avril 2018.
- Suivi régulier des travaux des sous-comités et des groupes de travail du secteur.

En ce qui concerne le volet relatif aux pratiques financières internes des établissements, les travaux du Comité, des sous-comités et des groupes de travail qui lui sont rattachés conduisent régulièrement à la mise en place de programmes permettant aux établissements de se procurer de manière regroupée certains produits ou services qui sont une source d'économies pour tous.

B.9.1 Sous-comité sur les assurances

Le Sous-comité sur les assurances (SC-ASS) joue le rôle de conseiller auprès du Comité des affaires administratives et financières pour toutes les questions touchant les assurances. Le Sous-comité réalise les travaux découlant des mandats qui lui sont confiés par le Comité, soit :

- Le renouvellement annuel et la gestion du Programme d'assurances de dommages du Regroupement des universités québécoises (PARUQ), comprenant des initiatives en matière de prévention et de gestion des risques;
- Le renouvellement annuel des assurances responsabilité des fiduciaires des comités de retraite, dont la responsabilité a été confiée au Groupe de travail des responsables de l'assurance responsabilité des fiduciaires des comités de retraite (GT-ASS-RETRAITE);
- Le renouvellement annuel et la gestion du Régime collectif d'assurance maladie et hospitalisation pour étudiants étrangers d'établissements universitaires (ASHEE);
- Le renouvellement biennal et la gestion de l'assurance accidents pour les étudiants de cycles supérieurs et, facultativement, pour les étudiants de premier cycle d'établissements universitaires.

a) Programme d'assurances de dommages du Regroupement des universités québécoises et Programme de prévention et de gestion des risques (PARUQ)

Mis en place le 31 janvier 1998 et géré au BCI, le Programme d'assurances de dommages du Regroupement des universités québécoises (PARUQ) a fait l'objet d'un développement constant, s'adaptant aux besoins en pleine évolution des universités québécoises et aux fluctuations du marché de l'assurance. En 2017-2018, la valeur des biens assurés a été établie à 19,1 G\$ et le coût total des couvertures d'assurances était de 10,8 M\$.

Le PARUQ procure des couvertures d'assurances de dommages à toutes les universités québécoises et représente le plus important portefeuille d'assurances de dommages pour les biens dans le secteur de l'éducation au Québec, tant du point de vue des valeurs assurables que de celui des primes payées. Il offre les garanties d'assurances suivantes à ses membres : biens, automobile, responsabilité civile générale, responsabilité professionnelle, responsabilité excédentaire, responsabilité *Umbrella*, détournement, disparition et destruction (DDD), bris de machines et une garantie contre les actes de terrorisme. Aussi, le Sous-comité a prévu l'ajout d'une couverture cyberrisque au portefeuille 2018-2019 du PARUQ.

Afin de prévenir les sinistres, les universités québécoises se sont dotées, en 1999, du Programme de prévention et de gestion des risques. Ce programme comprend des audits et des inspections des immeubles de l'ensemble des universités, accompagné d'un système organisé de priorisation des interventions à réaliser, des séances de formation, des bulletins d'information et des services-conseils personnalisés. Il permet également d'instaurer des mécanismes de protection, ainsi qu'un meilleur contrôle des risques. À l'automne 2016, le Sous-comité a souhaité scinder en deux mandats distincts les services de courtage du PARUQ et celui de prévention et de gestion des risques. Ainsi, en décembre 2016, un appel d'offres portant sur les services de courtage du PARUQ a été lancé et remporté par le courtier Aon Reed Stenhouse/Aon Parizeau. Dans la mesure où la soumission du courtier comprenait des suggestions intéressantes en matière de prévention et de gestion des risques, il a été convenu par le Sous-comité de reporter l'appel d'offres portant sur ce mandat. Ainsi, depuis ce temps, le Sous-comité a entrepris des chantiers sur la cartographie des risques et sur un sondage à compléter, intitulé *Risk Maturity Index* et a mis temporairement de côté les éléments compris dans le Programme de prévention et de gestion des risques, mis sur pied en 1999. Toutefois, il est important de mentionner que les assureurs effectuent toujours des visites dans les établissements universitaires et que des séances de formation sont organisées au besoin.

Comme mentionné, le Sous-comité est appuyé par le courtier Aon Reed Stenhouse/Aon Parizeau pour la négociation des primes auprès des assureurs et pour les différents chantiers lancés en matière de prévention et de gestion des risques. Il est également secondé pour ces travaux par la firme Raymond Chabot Grant Thornton, qui agit à titre de consultant externe.

b) Assurance responsabilité des fiduciaires des comités de retraite des universités québécoises

Le Groupe de travail des responsables de l'assurance responsabilité des fiduciaires des comités de retraite (GT-ASS-RETRAITE) a la responsabilité de renouveler les assurances responsabilité des fiduciaires des comités de retraite des universités québécoises. Le renouvellement de cette assurance est effectué chaque année pour l'ensemble des comités de retraite participants. À titre indicatif, la prime de cette assurance pour l'ensemble des régimes de retraite participants s'élevait à 623 329 \$ en 2017-2018, pour des limites correspondant à 317,5 M\$ de couverture.

Le Groupe de travail est appuyé par le courtier Aon Reed Stenhouse/Aon Parizeau pour la négociation des primes auprès des assureurs et par la firme Raymond Chabot Grant Thornton, qui agit à titre de consultant externe.

c) Régime collectif d'assurance maladie et hospitalisation pour étudiants étrangers d'établissements universitaires

Le *Règlement sur la sélection des ressortissants étrangers* spécifie, à l'article 47, que le ressortissant étranger désirant séjourner temporairement au Québec pour étudier se verra délivrer un certificat d'acceptation du Québec si sa demande est accompagnée d'une preuve qu'il dispose d'une assurance maladie et hospitalisation pour lui-même et les personnes à charge qui l'accompagnent ou qu'il est couvert par une entente de réciprocité de sécurité sociale en matière de santé. Le Ministère exige des universités québécoises de consigner aux dossiers de leurs étudiants étrangers la preuve de leur assurance maladie et hospitalisation.

Afin de satisfaire cette exigence gouvernementale, plusieurs universités québécoises négocient collectivement, depuis de nombreuses années, l'assurance maladie et hospitalisation pour leurs étudiants étrangers (ASHEE). Cette activité est coordonnée par le BCI avec le soutien d'un conseiller externe de la firme Groupe-conseil CGAS, qui a remporté l'appel d'offres lancé à cet effet en juillet 2017. Depuis les débuts de la gestion de ce régime collectif d'assurance par la CREPUQ en 2004, l'assureur Desjardins Sécurité financière (DSF) a remporté tous les appels d'offres pour les services d'un assureur.

En vue de s'assurer que la couverture de l'ASHEE réponde aux besoins des étudiants, le Sous-comité collabore aussi avec les responsables de la gestion courante du dossier de l'ASHEE, rattachés aux services aux étudiants.

En 2017-2018, environ 10 500 étudiants étrangers étaient couverts par ce régime d'assurance. La prime mensuelle par étudiant pour 2017-2018 a été établie à 81 \$. Un fonds en dépôt créé en 2010-2011 permet de stabiliser la prime.

d) Assurance accidents pour les étudiants de cycles supérieurs et, facultativement, pour les étudiants de premier cycle d'établissements universitaires

Depuis 2008-2009, le Ministère offre un régime collectif d'assurance accidents pour les étudiants de cycles supérieurs, incluant les stagiaires postdoctoraux. À sa demande, ce programme est entièrement géré par le BCI avec le soutien du conseiller externe également dédié au Régime collectif d'assurance maladie et hospitalisation pour étudiants étrangers d'établissements universitaires. À l'hiver 2017, 72 750 étudiants étaient couverts par cette assurance.

Un régime d'assurance comparable a aussi été mis sur pied au printemps 2008 à l'intention des étudiants de premier cycle. Onze universités participant à ce programme facultatif qui couvrait près de 117 775 étudiants à l'hiver 2018.

B.9.2 Sous-comité des finances et de l'approvisionnement

Le Sous-comité des finances et de l'approvisionnement (SC-FA) joue le rôle de conseiller auprès du Comité des affaires administratives et financières pour toutes les questions touchant les finances et l'approvisionnement. Le Sous-comité réalise les travaux découlant des mandats qui lui sont confiés par le Comité, notamment :

- La contribution annuelle à la réaction aux Orientations budgétaires déposées par le Ministère;
- La veille et les avis stratégiques aux enjeux touchant le financement des universités et l'approvisionnement;
- La production annuelle des tableaux comparatifs du Système d'information financière des universités (SIFU);

- La cueillette annuelle des états financiers des établissements;
- La mise à jour annuelle du document Politiques et procédures administratives relatives aux frais de déplacement et aux autres dépenses admissibles dans les universités québécoises.

Le Sous-comité organise annuellement, depuis 2000, un colloque s'adressant aux gestionnaires et aux professionnels des services francophones des finances des établissements universitaires québécois. En 2014, il a été convenu que cet événement serait organisé en partenariat avec l'Association canadienne du personnel administratif universitaire (ACPAU) et que les représentants des établissements universitaires canadiens francophones seraient invités à y participer. En 2015, le Regroupement des gestionnaires d'approvisionnement des universités québécoises (RGUQ) s'est joint au BCI et à l'ACPAU pour organiser cet événement permettant ainsi au personnel des services francophones des finances et des approvisionnements de tous les établissements universitaires canadiens de se rencontrer et de tisser des liens entre eux. La 4^e édition du Colloque francophone des services des finances des universités canadiennes, réunissant 182 personnes, s'est tenue les 17 et 18 octobre 2017, au Delta Trois-Rivières.

Durant l'année 2017-2018, le Sous-comité a suivi attentivement les travaux portant sur la révision de la formule de financement des universités.

B.9.3 Regroupement des gestionnaires d'approvisionnement des universités québécoises

Créé en 1978, le Regroupement des gestionnaires d'approvisionnement des universités québécoises (RGUQ) a pour objectif premier de mettre en commun le pouvoir d'achat des universités québécoises en procédant à des achats regroupés de biens et services. Le RGUQ est aussi un lieu d'échange d'information et de concertation en ce qui concerne les pratiques d'approvisionnement. Ses achats regroupés permettent de réaliser des économies substantielles tout en obtenant de la part des fournisseurs un service de qualité. Le RGUQ représente les universités québécoises auprès d'organismes tels que le Comité national des approvisionnements de l'ACPAU, l'Ontario University Purchasing Management Association (OUPMA), et le Conseil canadien des marchés publics.

Le RGUQ est membre du Groupe d'approvisionnement en commun de l'est du Québec (GACEQ), regroupant des établissements du réseau de la santé et de l'éducation, depuis maintenant cinq ans. Le principal objectif de ce groupe est de générer d'importantes économies d'échelle pour ces membres en négociant de manière collective l'obtention de produits. Selon le dernier rapport disponible du GACEQ, l'exercice 2016-2017 a permis de poursuivre le développement stratégique du partenariat entre ce dernier et les établissements universitaires québécois. La valeur totale des contrats signés pour les établissements universitaires québécois était de 35,8 M\$, correspondant à une hausse de 9,6 % par rapport à 2015-2016.

À noter que le RGUQ ne bénéficie pas du soutien du secrétariat du BCI.

B.9.4 Groupe de travail sur les ressources matérielles

Le mandat du Groupe de travail sur les ressources matérielles (GT-RM) consiste à jouer un rôle de conseiller auprès du Comité des affaires administratives et financières pour toutes les questions touchant les ressources matérielles. Il réalise les travaux des mandats qui lui seront confiés par le Comité, notamment :

- La veille et le suivi des travaux relatifs aux différents cadres et aux diverses procédures relatives aux infrastructures (Plan quinquennal d'investissements universitaires (PQIU), Cadre normatif des

investissements, Fonds d'investissement stratégique (FIS) pour les établissements postsecondaires, etc.);

- La veille relative à la réglementation touchant l'immobilier;
- Le suivi des travaux relatifs au projet d'audit immobilier et d'implantation d'un progiciel de gestion et de maintien des actifs.

En septembre 2017, le Groupe de travail a rencontré les nouveaux représentants de la Direction de l'expertise et du développement des infrastructures de l'enseignement supérieur du Ministère. À cette occasion, la Direction a notamment fait part de ses priorités pour l'année 2017-2018.

Finalement, le Groupe de travail a contribué aux dossiers relatifs aux ressources humaines requises dans les établissements universitaires québécois en vue d'assurer une gestion d'actifs immobiliers efficace et aux exigences de la Régie du bâtiment du Québec quant à l'entretien des façades des bâtiments de cinq étages ou plus.

B.9.5 Groupe de travail coordonnant le projet d'audit immobilier et d'implantation d'un progiciel de gestion et de maintien des actifs

Au cours de l'année 2017-2018, le Groupe de travail coordonnant le projet d'audit immobilier et d'implantation d'un progiciel de gestion et de maintien des actifs (GT-AUDIT-ACTIFS) s'est penché sur l'approche et la méthodologie à utiliser pour la deuxième phase d'audit immobilier, qu'il est prévu de réaliser de mai 2019 à avril 2024. Fort des résultats obtenus dans le cadre du premier exercice d'audit, le Groupe de travail souhaite orienter la portée du prochain audit non pas sur un inventaire complet comme demandé par le MEES, ni sur un inventaire des exigences comme dans la première phase, mais sur un inventaire ciblé des sous-éléments d'actifs ayant un impact et un poids significatifs sur l'Indice d'état des installations (IÉI), comme démontré lors de l'audit immobilier initial. Le contrôle de l'impact financier ainsi que la capacité des ressources internes des établissements à traiter les données et l'information recueillies ont mené le Groupe de travail vers cette orientation. Le Groupe de travail sur les ressources matérielles et, par la suite, le Comité des affaires administratives et financières ont donné leur aval au fait que cette proposition soit présentée au Ministère. Ce dernier s'est dit favorable à celle-ci et est actuellement en discussion à ce sujet auprès du Conseil du trésor.

Il est important de rappeler que le projet d'audit immobilier et d'implantation d'un progiciel de gestion et de maintien des actifs constitue un travail d'envergure qui permet maintenant aux universités de connaître l'état de leur parc immobilier et leur procure un outil aidant à la prise de décisions en ce qui a trait aux investissements immobiliers à réaliser à court et à moyen terme. Le progiciel permet également de répondre aux exigences du Ministère en matière de reddition de comptes et de fournir les données requises pour les plans quinquennaux d'investissements universitaires (PQIU).

En lien avec l'approche préconisée, le Groupe de travail a également lancé, au printemps 2018, un sondage auprès des établissements universitaires afin de connaître les informations dont ils disposent sur leurs actifs immobiliers afin de préparer les documents d'appel d'offres relatif à la réalisation de la deuxième phase d'audit immobilier. Cette cueillette d'information est toujours en cours.

Finalement, en réponse à une demande du Ministère, le Groupe de travail a été mandaté pour rédiger un document au sujet des ressources humaines requises dans les établissements universitaires québécois en vue d'assurer une gestion d'actifs immobiliers efficace. Ce document a été approuvé par le Groupe de travail sur les ressources matérielles et, enfin, par le Comité des affaires administratives et financières.

B.9.6 Système d'information sur les personnels des universités québécoises

Le Système d'information sur les personnels des universités québécoises (SYSPER) est sous la responsabilité du Comité des affaires administratives et financières depuis janvier 2015. Afin de traiter ce dossier, le Comité a mis sur pied le Groupe de travail SYSPER (GT-SYSPER). Ce groupe de travail, sur recommandation du Comité, s'est doté d'un groupe de travail technique afin d'étudier la faisabilité technique des orientations proposées par le GT-SYSPER.

Le 7 novembre 2017, le Ministère faisait part au BCI de son souhait de rattraper le retard des collectes de données du SYSPER, soit celles des années 2014-2015 à 2016-2017, au 30 avril 2018. Il a ainsi désigné le secrétariat du BCI à trouver, en collaboration avec les établissements universitaires, les solutions qui permettront d'atteindre cet objectif. Dans ce contexte, le Comité exécutif a mandaté le Comité des affaires administratives et financières de convenir avec le secrétariat du BCI des solutions en vue de combler, comme le souhaite le Ministère, ce retard. Finalement, l'échéancier proposé le 14 décembre 2017 au Ministère pour les livrables du SYSPER a été le suivant : 30 avril 2018 pour les collectes 2014-2015 et 2015-2016 et 30 septembre 2018, pour la collecte 2016-2017. Cet échéancier a été accepté par le MEES en mars 2018.

Dans la mesure où il a été entendu avec le Ministère de rattraper le retard des collectes de données selon le même manuel de définitions des variables et les mêmes livrables convenus pour la collecte 2013-2014, il a été convenu par le Comité des affaires administratives et financières que les efforts des établissements seraient fournis, cette année, au rattrapage du retard des collectes. Ainsi, les travaux des deux groupes GT-SYSPER et GTTECH-SYSPER reprendront à l'automne 2018.

a) Le Système d'information sur les personnels des universités québécoises

Le BCI a développé le Système d'information sur les personnels des universités québécoises (SYSPER). Ce système fait une recension annuelle des emplois, des principales caractéristiques sociodémographiques et de la rémunération de toutes les personnes ayant œuvré dans les établissements universitaires québécois au cours de l'année en cause.

L'année 2017-2018 a été marquée d'une part, par le suivi d'un travail conjoint et intensif avec les établissements universitaires, car tous se sont engagés dans des travaux importants visant le rattrapage des collectes des fichiers SYSPER. D'autre part d'un point de vue technique, une grande partie de l'année a été consacrée à la migration du système SYSPER sur la nouvelle infrastructure.

Le BCI a continué de recueillir les sujets de discussion du GT-SYSPER et du GTTECH-SYSPER et a effectué des analyses, visant l'amélioration et la cohérence des informations sur les personnels des établissements universitaires québécois en vue d'une rencontre qui devait avoir lieu en novembre 2017. Celle-ci a été reportée considérant la priorité accordée au rattrapage des collectes.

L'intégration du nouveau système des *Échelles salariales* au SYSPER s'est terminée en 2016-2017. Rappelons que cette vision intégrée permet, entre autres, de solidifier le processus d'élaboration du coût d'avancement dans les échelles salariales, autre livrable au MEES.

Voici quelques activités, travaux et livrables effectués cette année.

Développements informatiques

- Réalisation de la migration des systèmes SYSPER et Échelles vers Microsoft SQL Serveur 2012.
- Travaux d'optimisation de procédures et requêtes SYSPER.

- Poursuite des travaux visant l'automatisation accrue des processus de validation des données et de production des livrables.
- Rafrâichissement et diffusion du cube de données sur les professeurs à temps plein.
- Suites aux travaux menés avec les groupes de travail en 2016-2017 : amélioration d'un livrable au MEES.

Travaux conjoints avec les universités

- Gestion du processus de validation des données SYSPER 2013-2014, 2014-2015, 2015-2016 et 2016-2017 pour l'ensemble des groupes d'emploi du personnel des établissements universitaires québécois.
- Ressources importantes consacrées, en 2017-2018, pour le soutien individuel aux établissements : compréhension des spécifications, des erreurs relevées par la validation et des corrections à effectuer; accompagnement dans les travaux de constitution des fichiers des Échelles; compréhension et approbation des livrables.
- Soutien aux Groupes SYSPER (et technique) :
 - Travaux d'analyses effectués par le BCI en vue des discussions au Groupe technique visant l'amélioration du SYSPER, par exemple :
 - Déclaration dans SYSPER des honoraires de recherche et des honoraires de publication des professeurs.
 - Déclaration des données sur la rémunération, notamment pour des situations d'emplois plus complexes.
- Production d'information à la demande des Groupes de travail.

Travaux conjoints avec le MEES

- Nombreuses communications avec le MEES visant à préciser l'entente 2017-2018, les besoins et cibles du MEES de même que les livrables exigés.
- Production d'information à la demande du MEES (état de situation SYSPER et diverses statistiques).

Livrables au MEES

Catégorie de personnel comprenant les professeurs-chercheurs et les chercheurs à temps plein, avec ou sans responsabilité administrative :

- Transmission au Ministère de la mise à jour du fichier 2011-2012 (à la suite de l'augmentation du nombre de décimales des facteurs d'annualisation des taux de rémunération) des données de base comparables et validées, pour l'ensemble des établissements et des résultats pour l'ensemble du Québec.
- Transmission au Ministère de la mise à jour du fichier 2012-2013 des données de base comparables et validées, pour l'ensemble des établissements et des résultats pour l'ensemble du Québec.
- Transmission au Ministère du fichier 2013-2014 des données de base comparables et validées, pour les établissements qui se sont ajoutés et des résultats pour l'ensemble du Québec.
- Transmission au Ministère du fichier 2014-2015 des données de base comparables et validées, pour les établissements qui se sont ajoutés.
- Transmission au Ministère du fichier 2015-2016 des données de base comparables et validées, pour les établissements qui se sont ajoutés.

- Transmission au Ministère du fichier 2016-2017 des données de base comparables et validées, pour les établissements qui se sont ajoutés.
- Mise à jour et accès au Ministère au module d'exploitation du SYSPER pour l'ensemble des universités pour les années de 2011-2012 et 2012-2013 et 2013-2014 pour les établissements qui se sont ajoutés pour 2014-2015, 2015-2016 et 2016-2017.
- Donner accès au Ministère aux tableaux sur les principales caractéristiques socioéconomiques pour l'ensemble des universités pour les années de 2011-2012 et 2012-2013 et 2013-2014 pour les établissements qui se sont ajoutés pour 2014-2015, 2015-2016 et 2016-2017.

Autres catégories de personnel :

Transmission au Ministère des nouveaux livrables 2012-2013 pour l'ensemble des universités et, pour les universités dont les données sont disponibles, 2013-2014, 2014-2015, 2015-2016 et 2016-2017 :

- Fichier de base des chargés de cours.
- Dénombrement des chargés de cours.
- Vue globale des personnels : taux de rémunération de base moyens.

b) Le système sur les échelles salariales des établissements universitaires québécois

Mis en place en 2015-2016, ce système permet de recueillir toutes les données sur les échelles salariales présentes dans le milieu universitaire québécois, dans une structure commune et standardisée. Il a été conçu en cohérence avec le système SYSPER, permettant la connexion des systèmes et la validation conjointe des données. L'application est directement accessible aux universités qui peuvent procéder aux transmissions et aux validations des données, et ce, en continu. L'information est de ce fait beaucoup plus à jour et offre plus de flexibilité aux responsables des universités. Les rapports statistiques sont rendus accessibles par le Web immédiatement lors du versement des données, et ce, de manière sécurisée.

Travaux conjoints avec les universités

- Ressources importantes consacrées également en 2017-2018, pour l'accompagnement et le soutien à plusieurs établissements universitaires dans la constitution des informations demandées, la fabrication des fichiers et la vérification des résultats obtenus.
- Gestion du processus de validation des données des échelles pour l'ensemble des groupes d'emploi du personnel des établissements universitaires québécois.

Travaux conjoints avec le MEES

- Suivi des transmissions des universités et soutien relatif au site Web et aux informations mises en ligne.

Livrables au MEES

- Donner accès au Ministère au module Web des échelles pour l'ensemble des catégories d'emploi, incluant les taux et échelles de traitement des années 2011-2012 à 2016-2017.

B.9.7 Banque de données informatisée des sentences arbitrales universitaires

La Banque de données informatisée des sentences arbitrales universitaires (BADISAU) a été conçue au milieu des années 1980. Ce projet est le résultat d'une étroite collaboration entre le siège social de l'Université du Québec et le secrétariat de la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec (CREPUQ). Cette banque est mise à la disposition du personnel des services des ressources humaines désigné par chaque établissement universitaire. Au fil des ans, plus de 2 000 résumés de sentences arbitrales ont été intégrés dans cette banque. Près de la moitié des résumés ont été effectués par le siège social de l'Université du Québec, l'autre moitié a été effectuée par le secrétariat de la CREPUQ lorsque les décisions concernaient les établissements universitaires québécois ne faisant pas partie du réseau de l'Université du Québec.

BADISAU permet le repérage des sentences arbitrales de l'ensemble du réseau universitaire. Il s'agit de sentences arbitrales touchant les professeurs, les chargés de cours, les étudiants salariés et le personnel administratif de soutien. Elle permet, en outre, l'accès aux jugements rendus par les commissaires du travail en matière d'accréditation, ou relevant de leur juridiction. Par ailleurs, la banque a été constituée de façon à permettre le repérage des décisions des instances supérieures lorsqu'une sentence arbitrale a été frappée d'un recours ultérieur par l'une ou l'autre des parties en cause.

Faisant suite à la restructuration de la CREPUQ, le Conseil d'administration du BCI a décidé, le 15 avril 2015, de maintenir ce service au BCI, moyennant une cotisation spéciale de la part des établissements participants, à savoir tous sauf HEC Montréal. Cette banque de données est sous la responsabilité du Comité des affaires administratives et financières.

Pour cette banque, voici les principaux services offerts par le secrétariat du BCI :

- S'assurer de recevoir les sentences et les résumés correspondants du réseau de l'Université du Québec;
- Rédiger les sommaires pour les établissements universitaires ne faisant pas partie du réseau de l'Université du Québec;
- Déposer les sentences et les résumés dans la banque;
- Établir les descripteurs en vue de faciliter la recherche des sentences à l'aide de mots-clés;
- Soutenir les usagers;
- Gérer le système et voir au bon fonctionnement des opérations;
- Assurer le maintien de la sécurité et des accès.

B.10 Les affaires juridiques et réglementaires

Liste des membres	
CARLE, Julie	Université TÉLUQ
CHABOT, Alexandre	Université de Montréal
CÔTÉ, Martin	Université du Québec à Chicoutimi
DROUIN, Marylène	Université du Québec à Trois-Rivières
DUFOUR, Marie-Josée ¹⁰¹	Université Bishop's
FAUCHER, Jocelyne	Université de Sherbrooke
FISSET, Lana ¹⁰²	Institut national de la recherche scientifique
FORTIN, Michel ¹⁰³	Institut national de la recherche scientifique
JACOBS, Frederica	Université Concordia
LACOURSIÈRE, Élise ¹⁰⁴	Université du Québec à Rimouski
MAILHOT, Jean-Pierre	École nationale d'administration publique
MARQUIS, Louis ¹⁰⁵	École de technologie supérieure
MAURICE, Luc	Polytechnique Montréal
MEIKLE, Victoria ¹⁰⁶	Université Bishop's
OUELLET, David ¹⁰⁷	Université du Québec à Rimouski
PASIN, Federico	HEC Montréal
PAUTEL, Cédric ¹⁰⁸	École nationale d'administration publique
PETITCLERC, Normand	Université du Québec à Montréal
RICHER, Monique	Université Laval
RIOUX, Martine	Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue
ROGOWSKA, Edyta	Université McGill
ROY, André G.	Université du Québec
ROY, André J.	Université du Québec en Outaouais
Auxquels se joint :	
BERGERON, Jean-Mathieu	BCI

Lors de la 24^e réunion du Conseil d'administration, qui a eu lieu le 14 octobre 2016, le Comité des secrétaires généraux (SG) a été réintégré officiellement à la structure organisationnelle du BCI. La collaboration en vue de mettre en place des services en appui au SG s'est effectuée au cours du printemps et de l'été 2017, notamment par l'embauche d'un chargé de recherche, pour mener à sa première réunion sous l'égide du BCI le 20 octobre 2017.

Le SG réunit l'ensemble des secrétaires généraux des établissements universitaires québécois, et relève du Conseil d'administration. Son mandat est de conseiller le Conseil d'administration sur les questions juridiques et de gouvernance d'intérêt collectif dans tous les secteurs de l'activité universitaire. Il veille à l'application des lois dans les établissements et évalue l'applicabilité et les impacts potentiels des projets de loi sur les affaires universitaires. Il assure la bonne gestion et la conservation des documents administratifs et des archives.

¹⁰¹ À partir de septembre 2017.

¹⁰² Jusqu'en avril 2018.

¹⁰³ À partir d'avril 2018.

¹⁰⁴ Jusqu'en février 2018.

¹⁰⁵ Jusqu'en juillet 2017.

¹⁰⁶ Jusqu'en septembre 2017.

¹⁰⁷ À partir de février 2018.

¹⁰⁸ À partir de juillet 2017.

Le SG constitue un forum d'échanges d'information et de concertation portant sur les matières relevant de la compétence et des responsabilités des secrétaires généraux dont la gouvernance, la réglementation, l'accès aux documents et la protection des renseignements personnels, la gestion des instances, les affaires juridiques et les archives.

Cette année, le SG a notamment pris part à des consultations en appui aux prises de position du BCI :

- Encadrement du cannabis et projet de loi n° 157 – *Loi constituant la Société québécoise du cannabis, édictant la Loi encadrant le cannabis et modifiant diverses dispositions en matière de sécurité routière* : le comité a préparé une lettre dans le cadre des consultations publiques. Puis, suite à la publication du projet de loi n° 157, il a contribué à la rédaction du mémoire du BCI, qui a été présenté devant la Commission de la santé et des services sociaux le 17 janvier 2018. Dans l'ensemble, le comité s'est dit favorable au projet de loi puisque celui-ci énonce des dispositions excluant clairement les établissements des lieux où il sera permis de distribuer et de consommer (par inhalation) du cannabis. Le mémoire recommande des actions sur plusieurs dimensions encore ambiguës, et dont le gouvernement a pu s'inspirer pour bonifier la réglementation relative à l'encadrement du cannabis.
- Projet de règlement sur la diffusion de l'information détenue par les organismes scolaires : le comité a préparé une réponse recommandant au gouvernement de ne pas assujettir les universités à ce règlement en raison de ses exigences démesurées, alors qu'elles font déjà preuve d'un niveau élevé de transparence.
- Projet de loi n° 151 – *Loi visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel dans les établissements d'enseignement supérieur* : le comité a mené une consultation de ses membres sur le projet de loi n° 151, afin d'alimenter la rédaction d'un mémoire du BCI. Ce mémoire a été présenté le 21 novembre 2017 devant la Commission de la culture et de l'éducation. Le comité a également mandaté le Sous-comité des conseillers juridiques pour faire une recension des politiques contre les violences à caractère sexuel en vigueur dans les établissements d'autres provinces et d'autres pays, afin de faciliter le travail des équipes qui, dans chaque établissement, sont chargées de la rédaction de politiques qui devront être adoptées avant le 1^{er} janvier 2019.

De plus, le SG a fait une veille et maintenu des discussions régulières en collaboration avec l'appui du Sous-comité des conseillers juridiques à propos de plusieurs autres lois et règlements proposés par le gouvernement du Québec et pouvant avoir des répercussions sur les affaires universitaires :

- Projet de loi n° 62 : *Loi favorisant le respect de la neutralité religieuse de l'État*;
- Projet de loi n° 108 : *Loi favorisant la surveillance des contrats des organismes publics et instituant l'Autorité des marchés publics*;
- Projet de loi n° 178 : *Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant la protection du consommateur*;
- Projet de loi n° 179 : *Loi modifiant la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*;
- *Projet de Règlement sur les honoraires relatifs à certains services juridiques rendus à des organismes du gouvernement et modifiant le Règlement sur certains contrats de services des organismes publics.*

B.10.1 Sous-comité des conseillers juridiques

Le mandat du Sous-comité des conseillers juridiques (SC-CJ) est de conseiller le Comité des secrétaires généraux sur les questions juridiques d'intérêt collectif dans tous les secteurs de l'activité universitaire. Il exerce un suivi étroit des lois et de l'actualité judiciaire et évalue leurs conséquences sur les affaires universitaires. Il étudie en particulier l'applicabilité et les impacts potentiels des projets de loi.

Le SC-CJ constitue un forum d'échange d'information et de concertation portant sur les affaires juridiques, dont la réglementation, les droits et les obligations des étudiants, du personnel et des établissements, l'accès à l'information et la protection des renseignements ainsi que les règles contractuelles.

Cette année, le SC-CJ a formé un groupe de travail afin de faire la recension des politiques de plusieurs établissements hors Québec contre les violences à caractère sexuel. Cette recension, remise au SG par le groupe de travail au printemps 2018, vise à appuyer les équipes chargées la rédaction de la politique de chaque établissement universitaire québécois en cette matière.

Le SC-CJ a également présenté au SG une analyse des impacts sur les établissements universitaires de l'entrée en vigueur du *Règlement général sur la protection des données* (RGPD) de l'Union européenne.

Afin d'approfondir leurs connaissances sur des sujets juridiques d'actualité, les membres du SC-CJ profitent de leurs réunions pour suivre, immédiatement après celles-ci, des ateliers de formation. Lorsque ceux-ci sont donnés par des avocats, le secrétariat du BCI coordonne la reconnaissance des heures de formation des membres dans le cadre du programme de formation continue obligatoire du Barreau du Québec. Des ateliers ont ainsi été offerts sur les sujets suivants :

- Considérations de propriété intellectuelle dans le contexte de la science des données;
- Impact de l'Accord économique et commercial global (AECG) entre le Canada et l'Union européenne sur les appels d'offres publics;
- Rôle du Protecteur du citoyen dans le cadre de la *Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics*;
- Analyse et interprétation du texte de la *Loi visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel dans les établissements d'enseignement supérieur*.

B.10.2 Sous-comité des archivistes

Le mandat du Sous-comité des archivistes (SC-A) est de conseiller le SG en matière de gestion des documents produits et reçus par les universités québécoises dans le cadre de leurs activités courantes. Ceci inclut tout document d'activité, analogue ou numérique, de sa création jusqu'à sa disposition finale, de même que les fonds d'archives historiques. Le SC-A offre ses conseils pour toute question touchant à l'authenticité, la disponibilité, la fiabilité et l'intégrité des documents. Enfin, il offre ses conseils sur la gestion des actifs informationnels des universités, la gouvernance informationnelle ou tout autre sujet touchant la gestion de l'information.

Le SC-A constitue un forum d'échange d'information et de concertation pour les affaires touchant les services des archives et de gestion documentaire des établissements. Ceci inclut, entre autres, les règles de conservation des documents, les politiques liées à la gestion et à la sécurité des actifs informationnels, l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels, de même que la gestion des droits d'auteurs. Le SC-A effectue aussi une veille stratégique en matière de gestion documentaire, de traitement et conservation des archives historiques, de gouvernance informationnelle, de technologies touchant la gestion de l'information, et exerce un suivi étroit des lois, des règles et des consultations portant sur ces sujets.

Cette année, le principal projet du SC-A est la révision complète du Recueil des règles de conservation pour les services d'archives et de gestion documentaire, conformément aux directives de Bibliothèques et archives nationales du Québec. Le Recueil, dont la précédente version date de 2002, doit servir de modèle et de guide pour la tenue à jour des calendriers de conservation de chaque établissement universitaire. Il permettra un meilleur contrôle et une gestion plus efficace des documents produits et conservés par les établissements universitaires.

B.10.3 Banque de données en droit universitaire

En vertu du *Mandat relatif à la constitution d'une banque de jurisprudence en matière universitaire*, adopté par le Comité des secrétaires généraux de la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec (CREPUQ), lors de sa 123^e réunion, tenue le 11 mai 2001, le Sous-comité des conseillers juridiques de la CREPUQ avait, entre autres, pour responsabilité de « recenser les décisions judiciaires rendues par les cours de justice du Québec et par la Cour suprême du Canada en matière universitaire ou sur une question juridique d'intérêt direct pour les universités ». De plus, le sous-comité devait « recenser les décisions quasi judiciaires rendues par les tribunaux statutaires du Québec qui mettent en cause une université ou une question juridique d'intérêt direct pour les universités ». L'exécution de ce mandat a mené à la création de la Banque de données en droit universitaire (BDDU).

Faisant suite à la restructuration de la CREPUQ, le Conseil d'administration du BCI a décidé, le 15 avril 2015, de maintenir ce service au BCI, moyennant une cotisation spéciale de la part des établissements participants, à savoir tous. Cette banque de données a été sous la responsabilité du Comité des affaires administratives et financières jusqu'au 15 décembre 2017, lorsque le Comité exécutif a transféré cette responsabilité au Comité des secrétaires généraux étant donné, d'une part, que ses membres et ceux du Sous-comité des conseillers juridiques duquel il relève sont les utilisateurs de cette banque et, d'autre part, leur intégration récente à la structure du BCI.

BDDU regroupe le texte intégral des décisions judiciaires et quasi judiciaires concernant les universités québécoises, à l'exclusion des décisions quasi judiciaires des tribunaux administratifs qui touchent le domaine des relations de travail, ainsi qu'une fiche descriptive contenant ses principales références. Cette banque de données est à l'usage exclusif des secrétaires généraux et des conseillers juridiques ayant un lien d'emploi avec les établissements universitaires membres du BCI. Elle ne doit donc, sous aucun prétexte, être mise à la disposition d'autres personnes, peu importe que celles-ci soient ou non membres de la communauté universitaire. Dans le cas où un avocat externe défendant une université aurait besoin d'utiliser des informations contenues dans la banque de données, cet avocat externe devra le faire par l'intermédiaire d'un conseiller juridique ou d'un secrétaire général. Ainsi, l'avocat externe ne devra sous aucun prétexte avoir lui-même accès à la banque de données.

Pour cette banque, voici les principaux services offerts par le secrétariat du BCI :

- S'assurer de recevoir les décisions de l'ensemble des établissements universitaires;
- Déposer les décisions dans la banque;
- Établir les descripteurs en vue de faciliter la recherche des décisions à l'aide de mots-clés;
- Soutenir les usagers;
- Gérer le système et voir au bon fonctionnement des opérations;
- Assurer le maintien de la sécurité et des accès.

Étant donné la faible utilisation de cette banque et le fait que les dernières décisions en droit universitaire déposées dans celle-ci par les établissements universitaires datent de 2010, le Comité exécutif, sous recommandation du Comité des secrétaires généraux, a décidé de mettre fin à ce service au 30 avril 2018 et d'archiver dans un dossier électronique les décisions judiciaires répertoriées.

B.11 Les affaires médicales

Liste des membres	
<i>Du 1^{er} mai 2017 au 30 avril 2018 :</i>	<i>Le Comité a tenu quelques consultations par courriel.</i>
BÉLIVEAU, Louise	Université de Montréal
BERGERON, Renald	Université Laval
BOISJOLY, Hélène	Université de Montréal
DORION, Dominique	Université de Sherbrooke
EIDELMAN, David	Université McGill
FAUCHER, Jocelyne	Université de Sherbrooke
MANFREDI, Christopher	Université McGill
POITRAS, Julien	Université Laval
Auxquels se joignent :	
GIGUÈRE, Michel	BCI
LUSSIER, Sacha	BCI
ROSE, Fabien	BCI

Les quatre universités québécoises dotées d'une faculté de médecine se concertent et élaborent des positions et des projets communs au sein du secteur des affaires médicales. Le BCI accompagne dans leurs travaux les instances suivantes : le Comité des affaires médicales (MEDU), la Conférence des doyens des facultés de médecine du Québec (CDFM), la Conférence des vice-doyens aux études médicales postdoctorales (CVDFM), la Conférence des vice-doyens aux études médicales de premier cycle (CVDPCFM), la Conférence des vice-doyens exécutifs et le Comité interfacultaire québécois des admissions en médecine (CIQAM)¹⁰⁹. Ces groupes jouent un rôle important en matière de représentation auprès des autorités gouvernementales concernées par l'éducation et la recherche médicales et la planification des effectifs médicaux (MEES, MSSS, FRQS) et de multiples autres organismes québécois, canadiens et internationaux qui interviennent dans ces domaines¹¹⁰. Ils sont notamment régulièrement interpellés sur les questions liées à la contribution des facultés de médecine à l'intégration des médecins formés à l'étranger.

a) Accroissement des capacités d'accueil dans les programmes de médecine de famille

Appui (cueillette de données et validation) et aide à la concertation entre les quatre facultés de médecine (décanat, vice-décanat et directeurs des départements de médecine de famille) et les intervenants du MSSS afin de répondre aux demandes gouvernementales liées à la hausse des admissions en résidence dans les programmes de médecine de famille, de façon à améliorer l'accès de la population à un médecin de famille. Ainsi, en 2017-2018, les postes d'entrée offerts en résidence dans les programmes de médecine de famille représentaient 55 % des postes d'entrée offerts en résidence, soit 500 sur 916. En 2018-2019, il y aura 499 postes d'entrée offerts en médecine de famille et 419 postes dans les autres spécialités.

¹⁰⁹ D'autres regroupements sont également actifs et reçoivent un appui léger du BCI : les vice-doyens à la recherche, les responsables de la vie étudiante dans les facultés de médecine.

¹¹⁰ Par exemple : Collège des médecins du Québec, fédérations de médecins (FMOQ, FMSQ, FMRQ) et associations de spécialistes, fédération et associations québécoises d'étudiants en médecine, Association des facultés de médecine du Canada, Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada, Collège des médecins de famille du Canada, Défense nationale du Canada, Temple de la renommée médicale canadienne, IFMSA, Omega, Conférence internationale des doyens et des facultés de médecine d'expression française, etc.

b) Admissions en médecine

Participation aux discussions menant à la détermination du nombre d'admissions autorisées au premier cycle en médecine au Québec; après avoir annoncé son intention de réduire les admissions d'une soixantaine de places en quatre ans, le gouvernement a finalement décidé de ne procéder qu'à une seule diminution (de 17 places d'entrée en 2017-2018) et de maintenir le statu quo pour les années à venir.

c) Les contrats d'affiliation

Les quatre universités dotées d'une faculté de médecine ont poursuivi leurs efforts en 2017-2018 en vue de l'élaboration d'un contrat d'affiliation type acceptable pour toutes les parties pour clarifier les responsabilités et obligations mutuelles des universités et des milieux de stage qui leur sont affiliés.

d) Autres services rendus et produits livrés

Appui, aide à la concertation et rencontres avec divers intervenants œuvrant dans l'éducation médicale dans divers dossiers d'intérêt commun aux quatre facultés de médecine québécoises : mise en place d'OPTILAB et réorganisation des laboratoires en onze grappes, désignation de représentants des facultés de médecine à plusieurs comités et groupes de travail, appui à l'application des Modalités postdoctorales 2018-2019 et processus d'autorisation des poursuites de formation en 2018-2019, proposition de modification aux désignations de spécialités pédiatriques prioritaires et aux modalités de l'admission dans ces disciplines, discussions sur l'implantation de la Compétence par conception du Collège royal dans les programmes de formation postdoctorale, consultation sur le projet de loi n° 98 (*Loi modifiant diverses lois concernant principalement l'admission aux professions et la gouvernance du système professionnel*), suivi des impacts de la *Loi modifiant certaines dispositions relatives à l'organisation clinique et à la gestion des établissements de santé et de services sociaux*, participation aux consultations menées par l'Association des facultés de médecine du Canada sur les externes non jumelés en résidence et sur les pistes de solution, discussions avec le FRQ-S et le MSSS au sujet du statut des chercheurs boursiers, interventions sur les difficultés d'application des Modalités postdoctorales 2018-2019, appui des facultés de médecine au Comité interfacultaire québécois en responsabilité sociale en santé dans leur projet d'organisation d'un symposium sur la question de responsabilité sociale en santé des universités québécoises regroupant les quatre facultés de médecine en vue de l'organisation d'états généraux; etc.

Appui aux services des communications des universités dotées d'une faculté de médecine et aux services des communications des facultés dans leurs relations avec les médias.

B.11.1 Conférence des vice-doyens aux études médicales de premier cycle des facultés de médecine du Québec**a) Politique triennale des nouvelles inscriptions dans les programmes de formation doctorale en médecine**

- Participation aux travaux de la Table de concertation permanente sur la planification des effectifs médicaux et à son Comité du suivi en vue de l'adoption annuelle par le Conseil des ministres de la Politique.
- Appui aux processus d'admission et détection des admissions multiples.
- Suivi de l'application de la bonification de la cote R accordée aux candidats des régions éloignées.

- Production d'un rapport annuel sur les résultats de l'admission au doctorat en médecine destiné aux membres du CIQAM.
- Production de requêtes *ad hoc* en vue de répondre à certaines demandes ponctuelles en provenance de divers interlocuteurs.
- Soutien à la concertation et à l'échange d'information entre les facultés qui doivent se partager équitablement les postes alloués aux contingents à l'intérieur des limites fixées par les politiques et les décrets annuels.
- Participation, avec le MEES et le MSSS, au Comité d'interprétation des politiques doctorales, au besoin.

b) Portail national pour les stages à option

- Finalisation de l'accord du portail national pour les stages à option entre les trois facultés francophones et l'AFMC.
- Arrimage du Portail national canadien de l'AFMC avec le portail actuel du BCI pour la gestion des autorisations d'études hors établissement et mise à jour afférente du système informatique du BCI.

c) Autres services rendus et produits livrés

- Élaboration et mise à jour d'un compendium des règles interfacultaires.
- Soutien aux mini-entrevues multiples francophones intégrées.
- Projets de recherche en cours concernant les objectifs CLEO et SPLEO du Conseil médical du Canada.
- Interventions au sujet de l'examen d'aptitude du Conseil médical du Canada et de la traduction du Questionnaire à l'intention des diplômés de l'Association des facultés de médecine du Canada.

B.11.2 Conférence des vice-doyens aux études médicales postdoctorales des facultés de médecine québécoises

a) Système d'information sur les résidents en médecine (RESMED)

Le nombre de postes de résidents en médecine est déterminé par décret gouvernemental depuis 1975. Les règles de gestion contenues dans les *Modalités de détermination des postes de résidents en médecine disponibles dans les programmes de formation médicale postdoctorale* qui accompagne le décret gouvernemental précisent que les universités doivent mettre à la disposition du gouvernement tous les renseignements requis aux fins du contrôle des dispositions de cette politique.

Depuis 1984, la CREPUQ (et désormais le BCI), à titre de mandataire des quatre établissements universitaires dotés d'une faculté de médecine, produit des rapports annuels sur l'état de la situation relative aux places rémunérées par la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) dans les programmes de formation médicale postdoctorale.

Des suivis de toutes les cohortes de résidents rémunérés par la RAMQ sont également effectués depuis 1992.

Au 30 juin 2018, le système d'information en médecine comptait 3 554 résidents inscrits dans les contingents régulier et particulier. Depuis sa constitution en 1984, 26 623 dossiers de résidents ont été constitués dans cette base de données.

Chaque fiche comprend les informations pertinentes sur l'ensemble des résidents rémunérés par la RAMQ qui ont complété ou sont en train de compléter une formation médicale postdoctorale au

Québec. Les données recensées sont les suivantes : nom et prénom, date de naissance, contingent, année et lieu d'obtention du diplôme de médecine, contingent, programme de résidence, année et contingent d'admission, cheminement (incluant les congés, changements de programme, prolongations de formation, formations complémentaires et les transferts de faculté) et la fin de formation (incluant les abandons, exclusions, décès et départs pour poursuivre une formation postdoctorale hors du Québec).

Le système d'information sur les résidents en médecine (RESMED) permet d'effectuer un suivi des admissions en résidence dans les contingents régulier et particulier en respectant le décret gouvernemental sur la formation médicale postdoctorale et les *Modalités de détermination des postes de résidents en médecine disponibles dans les programmes de formation médicale postdoctorale*.

Ce système d'information permet de refléter en tout temps la situation actuelle de la formation médicale postdoctorale en tenant compte des admissions, changements de programme, formations complémentaires, prolongations de formation, transferts d'université, départs hors Québec, abandons, exclusions et décès.

Ainsi, le rapport intitulé *État de la situation relative aux places rémunérées par la RAMQ dans les programmes de formation médicale postdoctorale au 30 juin* est produit sur une base annuelle afin de répondre aux exigences de ce décret. Il dresse un bilan relatif, d'une part, aux effectifs rémunérés par la RAMQ en formation médicale postdoctorale pour les contingents régulier et particulier, par programme et par niveau, d'autre part au suivi des cohortes de résidents en médecine de famille et en spécialité.

Il importe enfin de souligner que la gestion des données de RESMED nécessite une concertation étroite avec les facultés de médecine et un suivi intensif des cheminements en résidence.

b) Mesures d'intégration des DHCEU dans les programmes de formation médicale postdoctorale

En concertation avec les différents intervenants impliqués, le BCI accompagne les facultés de médecine dans la poursuite de la mise en œuvre des différentes recommandations découlant des travaux réalisés par le *Groupe de travail pour favoriser une meilleure intégration des médecins DHCEU et visant à faciliter l'intégration des DHCEU dans la pratique médicale au Québec* :

- Détermination, au nom des quatre facultés de médecine québécoises, du contingent d'appartenance des DHCEU auquel sont admissibles les candidats pour la présentation de leurs demandes d'admission en résidence, selon les exigences des *Modalités de détermination des postes de résidents en médecine disponibles dans les programmes de formation médicale postdoctorale*.
- Organisation de la Journée annuelle d'information destinée aux candidats DHCEU autorisés à présenter des demandes d'admission en résidence.
- Gestion du Programme préparatoire à la formation médicale postdoctorale — financé par le CEDIS — visant à faciliter la transition des DHCEU admis en résidence vers les études médicales postdoctorales. Ce programme comprend une formation théorique et des stages d'immersion clinique.
- Participation aux travaux conjoints du Centre d'évaluation des diplômés internationaux en santé (CEDIS) et des facultés de médecine.
- Travaux sur l'intégration des médecins formés à l'étranger (DHCEU) (présence dans les médias, pressions politiques et sociales pour l'admission de plus de médecins étrangers, difficultés d'encadrement de cette clientèle dans les établissements de santé, intervention de la Commission des droits de la personne, judiciarisation de certains dossiers; compilation des motifs de non-classement des DHCEU pour répondre aux questions des ministères (MEES et MSSS).

c) Autres services rendus et produits livrés

- Participation aux travaux de la Table de concertation permanente sur la planification des effectifs médicaux et à son Comité du suivi en vue de l'adoption annuelle par le Conseil des ministres des Modalités de détermination des postes de résidents en médecine disponibles dans les programmes de formation médicale postdoctorale.
- Participation, avec le MEES et le MSSS, au Comité d'interprétation des Modalités postdoctorales, au besoin.
- Élaboration d'une répartition théorique des places disponibles en résidence dans les programmes de spécialités pour une cohorte déterminée.
- Cueillette des données sur les admissions en résidence auprès des établissements universitaires québécois dotés d'une faculté de médecine et auprès du Service canadien de jumelage des résidents (CaRMS).
- Suivi des admissions en résidence en respectant les Modalités de détermination des postes de résidents en médecine disponibles dans les programmes de formation médicale postdoctorale; production de divers rapports.
- Soutien à la concertation et à l'échange d'information entre les facultés qui doivent se partager équitablement les postes d'entrée en résidence à l'intérieur des limites fixées par les politiques et les décrets annuels.
- Élaboration et mise à jour d'un compendium des règles interfacultaires.
- Validation des données sur les admissions et les cheminements auprès des établissements universitaires québécois dotés d'une faculté de médecine.
- Gestion des demandes de formation complémentaire adressées par les résidents en médecine et autorisées par le MSSS en adéquation avec les règles établies.
- Production semi-annuelle de bilans des possibilités pour les demandes de changement de programme présentées par les résidents.
- Entente avec le MSSS pour le cumul de certifications en microbiologie et en maladies infectieuses pédiatriques.
- Production de requêtes *ad hoc* en vue de répondre à certaines demandes ponctuelles en provenance de divers interlocuteurs. Par exemple :

Pour le MEES

- Validation du portrait des nouvelles admissions dans les programmes de médecine (premier cycle), par faculté, selon le contingent, année 2017-2018.
- Validation du bilan des attritions et remplacements dans les programmes de formation médicale de premier cycle du contingent régulier.
- Nombre d'étudiants qui choisissent de faire leur résidence en médecine de famille depuis 2000.
- Nombre d'étudiants qui choisissent de faire leur résidence dans une spécialité depuis 2000.
- Nombre d'étudiants qui choisissent de faire leur résidence au Québec depuis 2000.
- Nombre d'étudiants qui choisissent de faire leur résidence hors Québec.

Pour le MSSS

- Nombre de candidats diplômés hors du Canada et des États-Unis admis dans un programme de formation médicale postdoctorale.
- Capacités d'accueil 2019-2020 pour tous les programmes de poursuites de formation.
- Nombre de formations complémentaires réalisées dans les programmes *clinicien-chercheur* et *clinicien-érudit*, cohortes 2000 à 2017.
- Nombre d'externes aux études médicales de premier cycle, année 2017-2018 et prévision du nombre de diplômés de premier cycle en 2018-2019.
- Nombre de places d'entrée offertes et comblées en médecine familiale, en 2017, selon le site de stage, après les deux tours de CaRMS.
- Capacités d'accueil prévues dans les différentes unités de formation en médecine familiale pour l'admission en résidence au 1^{er} juillet 2019, par faculté et par GMF-U.
- Résultats de l'admission dans les programmes de spécialités médicales et de soins intensifs des résidents du tronc commun de médecine interne, par faculté et par programme.
- Résultats de l'admission dans le programme de compétence avancée en médecine d'urgence des médecins diplômés en médecine familiale, par faculté.
- Résultats de l'admission dans les programmes de spécialités pédiatriques des résidents du tronc commun de pédiatrie, par faculté et par programme.
- Nombre de transferts de la médecine spécialisée vers la médecine familiale.
- Nombre d'admissions dans les cohortes 2017 et 2018 du contingent particulier, selon la base d'admission, le programme et la faculté.
- Bilan de l'utilisation du contingent des médecins sélectionnés professeurs 2016-2017 et 2017-2018.

Pour le MEES et le MSSS

Résultats de l'admission au 1^{er} juillet 2018 en résidence :

- Nombre de postes offerts, comblés et vacants en résidence dans les quatre facultés de médecine en 2018-2019, selon la faculté et le contingent d'admission après le premier tour, et après le deuxième tour.
- Solde migratoire pour le Québec au terme du processus de jumelage, par faculté et par programme : diplômés en médecine (MD) du Québec jumelés dans une autre province canadienne et MD canadiens hors Québec jumelés dans une faculté de médecine québécoise, après le premier tour, et après le deuxième tour.
- MD du Québec jumelés au Québec, selon le lieu d'obtention du diplôme de médecine, par faculté et par programme de formation, après le premier tour, et après le deuxième tour.
- Portrait provincial présentant le statut des diplômés du Québec lors du jumelage en résidence au 1^{er} juillet 2018, selon leur année de diplomation et le lieu où ils ont été jumelés à l'issue du processus.
- Portrait de l'admission des candidats DHCEU en résidence dans la cohorte 2017, par programme et milieu de formation.

Pour le CÉDIS

Résultats de l'admission au 1^{er} juillet 2018 en résidence :

- Portrait de l'admission en résidence des candidats DHCEU clients du CÉDIS dans la cohorte 2018, selon le contingent et par programme et milieu de formation.

Désignation de représentants

Le Comité des affaires médicales a procédé à la désignation de représentants universitaires ou à la proposition de candidatures auprès des instances suivantes :

- Commission sur les soins de fin de vie
- Table de concertation en biologie médicale et son comité de suivi
- Stratégie de recherche axée sur le patient

